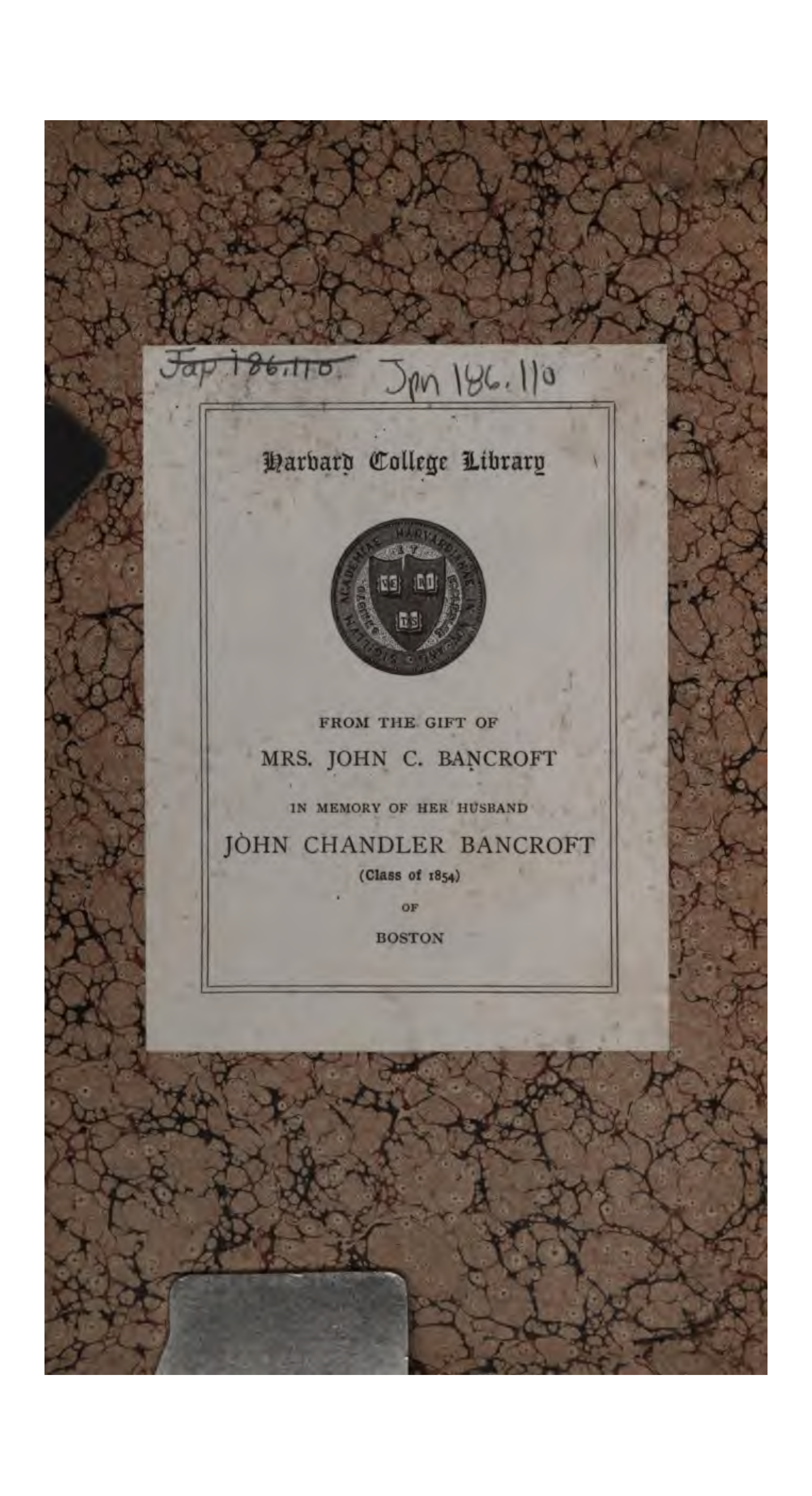
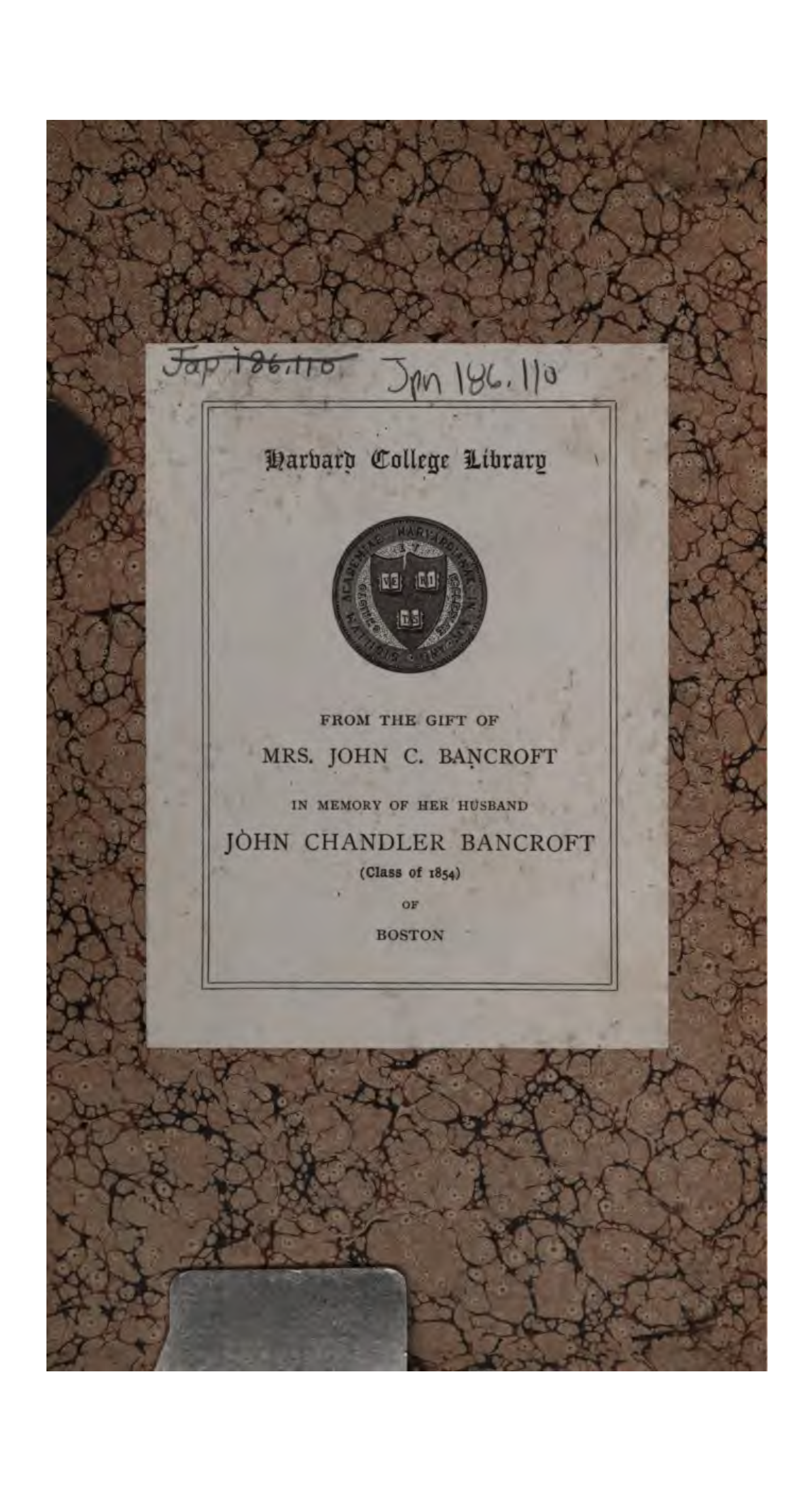


Harvard College Library
FROM THE GIFT OF
MRS. JOHN C. BANCROFT
IN MEMORY OF HER HUSBAND
JOHN CHANDLER BANCROFT
(Class of 1854)
OF
BOSTON







HISTOIRE

DES VINGT-SIX

MARTYRS DU JAPON

Corbeil, typ. et stér. de Crété.

Dsse de Chevreuse

HISTOIRE

DES VINGT-SIX

MARTYRS DU JAPON

Corbeil, typ. et stér. de Crété.



Les vingt-six martyrs du Japon, crucifiés à Nangasaqui, le 5 février 1597.

HISTOIRE

DES VINGT-SIX

MARTYRS DU JAPON

CRUCIFIÉS A NANGASAQUI, LE 5 FÉVRIER 1597

AVEC

UN APERÇU HISTORIQUE SUR LES CHRÉTIENTÉS DU JAPON

DEPUIS CETTE ÉPOQUE JUSQU'A NOS JOURS

PAR D. BOUIX

Docteur en Théologie et en Droit canon.



LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE PERISSE FRÈRES

IMPRIMEURS-LIBRAIRES DE N. S. P. LE PAPE.

PARIS
NOUVELLE MAISON
RÉGIS RUFFET ET Cie, SUCrs
RUE SAINT-SULPICE, 38

LYON
ANCIENNE MAISON
RUE MERCIÈRE, 49
ET RUE CENTRALE, 34

1862

APPROBATION

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE VERSAILLES.

Nous félicitons M. l'abbé Bouix d'avoir eu l'heureuse idée de publier l'HISTOIRE DES MARTYRS DU JAPON, au moment où Rome va les élever à la gloire d'un culte universel, et dans des circonstances où nous avons si besoin de regarder les choses de l'avenir et de verser les consolations de la foi sur les tristesses du présent. D'un autre côté, cet ouvrage, venant d'un auteur si connu par sa science et pour son tendre amour pour l'Église, ne peut manquer d'être bien accueilli et d'exciter un vif intérêt. En l'approuvant donc comme un livre excellent, nous en recommandons la lecture à toutes les personnes qui aiment les saints et qui cherchent dans la vie des saints une bonne et solide nourriture.

† PIERRE
Évêque de Versailles.

MILLY, 8 mai 1862.

DÉDICACE

Saints martyrs,

J'ai voulu vous honorer : j'ai voulu m'agenouiller un instant au pied de vos croix, pour méditer votre sang et respirer le parfum de vos héroïques vertus : j'ai voulu dire à mes frères les catholiques ce que j'apercevais de splendeur dans l'objet de la solennité qui se prépare à Rome. Cette page de l'histoire du Japon, qui s'enchâsse comme un diamant dans l'histoire de l'Église, elle aurait, je le sais, demandé une autre plume. Telle que j'ai su la détacher et la transcrire, je vous l'offre : bénie par vous, elle pourra — j'en ai la confiance — exciter dans les âmes

quelques étincelles de la flamme d'amour qui vous fit martyrs. C'est à l'heure des épreuves et des combats que l'Église de la terre va prononcer la formule de votre glorification : que ce soit pour elle la date d'un triomphe ; pour la terre arrosée de votre sang, et replongée depuis deux siècles dans les ténèbres de la mort, le signe avant-coureur du soleil de la foi, se levant de nouveau sur ces régions pour ne plus les abandonner ! Amen.

Paris, 26 mars 1862.

HISTOIRE

DES VINGT-SIX

MARTYRS DU JAPON

CRUCIFIÉS A NANGASAQUI

CHAPITRE PREMIER

Les quarante ans depuis l'introduction de la foi au Japon par saint François Xavier, jusqu'au règne du tyran Taïcosama, qui fit couler le sang des vingt-six martyrs de Nangasaqui.

« Nous allons faire voile pour le Japon. Dieu favorisera, je l'espère, notre navigation, et nous amènera sains et saufs dans cet empire, où son saint nom sera glorifié pour la première fois, et dont nous serons les premiers apôtres. » Ainsi écrivait de Malacca, prêt à monter sur une jonque chinoise, l'admirable saint François Xavier, impatient d'aller conquérir ce nou-

veau peuple à l'Évangile. Le 15 août 1549, il touchait à cette terre désirée.

Le Japon (1), dont l'étendue, au dire d'un géographe moderne, et peut-être aussi la population, dépassent celles de la France, était alors divisé en plusieurs royaumes ou principautés indépendantes.

La prédication de Xavier fut comme un torrent de grâce et de lumière qui se répandit avec une irrésistible impétuosité sur ces pays infidèles, assis, depuis tant de siècles, à l'ombre de la mort. En vingt-six mois ce grand apôtre avait baptisé des milliers de païens, converti des rois, ruiné l'autorité des bonzes (2), établi les ouvriers évangéliques chargés de continuer et d'achever son œuvre; en un mot, il avait conquis à Jésus-Christ l'empire du Japon. Poussé par l'esprit de Dieu et par les élans de son zèle, vaste comme le monde, au mois de novembre 1551, il s'arrachait des bras de ces chrétientés nouvelles et faisait voile vers la Chine, voulant soumettre encore à l'Évangile cette immense contrée. Mais sa couronne et son triomphe au ciel étaient préparés. Content de son désir Jésus l'avait

(1) Voir la note géographique à la fin du volume.

(2) Docteurs de la religion du pays, divisés en diverses sectes, et voués au culte des Cama et des Fotoca, fausses divinités du Japon.

appelé à la patrie : il expirait dans l'île de Sancian le 2 décembre 1552.

Les religieux de sa compagnie, auxquels en montant au ciel il avait légué, comme un autre Élie, son double esprit d'amour de Dieu et de zèle pour le salut des âmes, cultivèrent avec un admirable soin cette église naissante. Pendant quarante ans, c'est-à-dire jusqu'au règne de Taïcosama, elle n'avait cessé de prendre de nouvelles forces et de nouveaux accroissements. Durant cet espace, l'œuvre de Dieu avait bien eu à subir parfois en diverses provinces des persécutions locales et transitoires, excitées tantôt par la fureur des bonzes, tantôt par des rois ou des gouverneurs; mais aucun souverain n'avait encore entrepris d'exterminer la religion chrétienne et de la bannir de tout le Japon. La plus grande partie de la noblesse, plusieurs princes, quelques rois, l'avaient embrassée. En plus d'un royaume elle était déjà dominante; et tout faisait espérer que la partie de la population encore païenne ne tarderait pas à se rendre. Les religieux de la compagnie de Jésus étaient seuls à cultiver cette chrétienté florissante. Le Saint-Siége n'avait pas voulu dans ces commencements qu'il y eût d'autres ouvriers évangéliques. Une bulle interdisait l'entrée du Japon au clergé séculier et aux religieux des autres ordres. Telle était

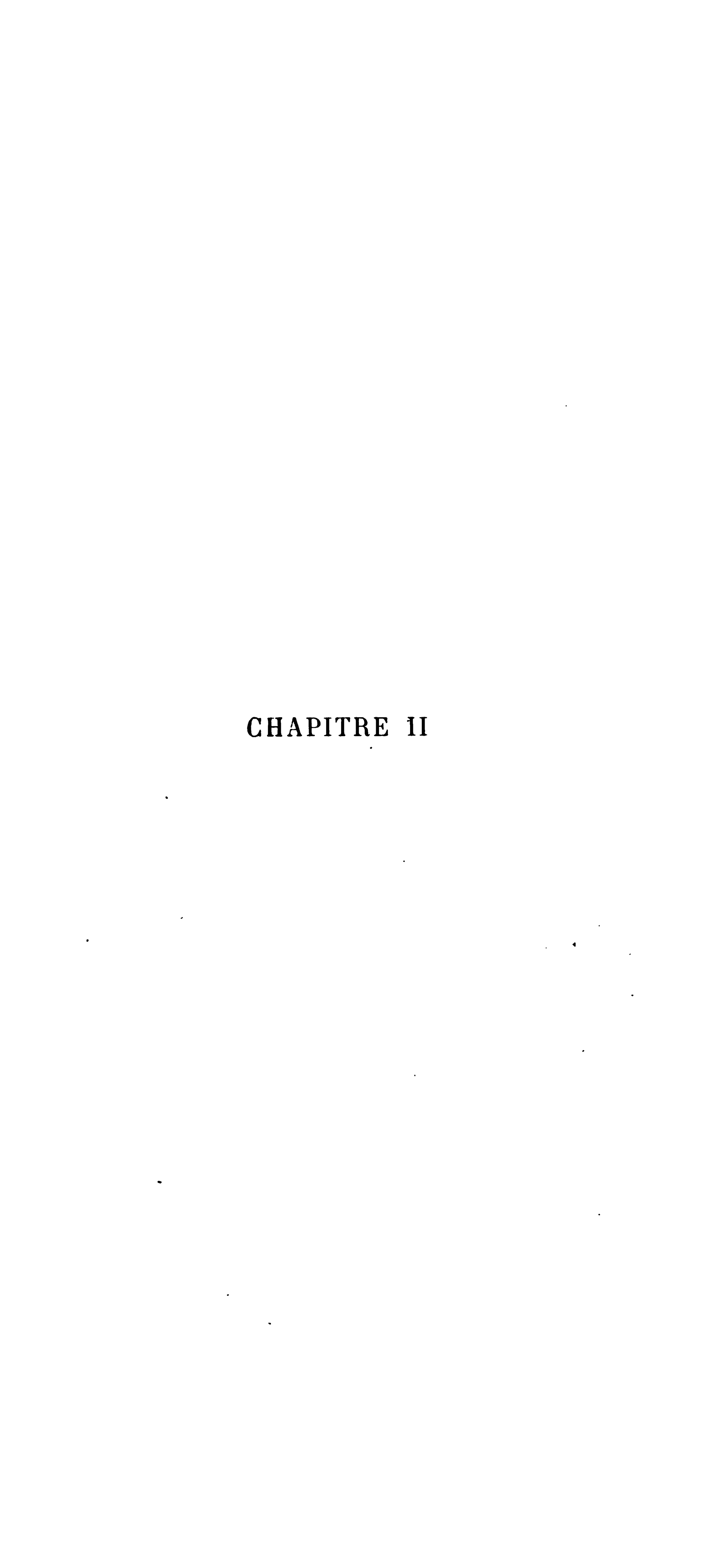
la situation, lorsque Taïcosama monta sur le trône, et que les enfants du séraphique saint François vinrent apporter au Japon le concours de leur apostolat (1).

La condition infime, qui fut le point de départ du célèbre tyran, le génie qu'il déploya et les projets gigantesques de son ambition, auraient lieu de surprendre, si l'on se représentait les Japonais comme

(1) Le gouvernement du Japon avait été autrefois monarchique. Toutes les provinces obéissaient à un empereur, nommé *Vo* ou *Dairi*. Peu à peu ces Dairi, hommes pour la plupart efféminés, devinrent méprisables à cause de leur mollesse et de leur incapacité ; en sorte que le pouvoir se trouvait en réalité aux mains de deux ministres qu'on nommait *Cubos* ; et plus tard même il n'y eut qu'un seul *Cubo* à la tête du gouvernement. Le Dairi régnait et ne gouvernait pas : le *Cubo* gouvernait et n'était pas censé régner. Fatigués de cette forme de gouvernement, les principaux chefs de l'armée le renversèrent, et alors eut lieu la révolution qui transforma le Japon en un grand nombre de principautés ou de royaumes indépendants. A l'époque où saint François Xavier vint évangéliser ce pays, on en comptait 66, savoir : 53 dans l'île de Niphon, 9 dans celle de Ximo, et 4 dans celle de Xico. Ces petits royaumes étaient fréquemment le théâtre de soulèvements et d'assassinats qui faisaient passer le pouvoir d'une famille à une autre. La ville de Méaco, située dans la plus grande des trois îles, était à cette époque la plus considérable de tout le Japon. Les souverains qui l'avaient pour capitale exercèrent bientôt une certaine suzeraineté sur les autres. Nobunanga, l'un d'entre eux, soumit à son sceptre trente rois de l'île de Niphon, les transformant en simples gouverneurs ou préfets relevant de son autorité. Son successeur Taïcosama, le tyran qui fit couler le sang de nos martyrs, étendit cette transformation à tout le Japon, en sorte que sous son règne l'ancienne unité se trouva reconstituée.

un peuple ordinaire, et surtout comme un peuple grossier et à demi sauvage. C'est un fait constaté que ces insulaires sont doués de qualités supérieures. « Le Japonais (dit un historien bien renseigné, le père Maffée), est spirituel et d'une rare sagacité. Il a un jugement droit; et pour la mémoire, il est de beaucoup supérieur aux populations de toutes les autres parties du globe. A quelque condition qu'il appartienne, ses manières sont nobles, on n'y trouve ni rusticité ni enfantillage. Il apprend beaucoup plus vite que les Européens la langue latine, les sciences et les arts. » Et ce peuple du Japon, que le ciel a si richement doté, que l'intimation évangélique trouva si docile, si prompt, si généreux au seizième siècle, après avoir fourni, comme subitement, son admirable phalange d'élus (ô profondeur des conseils d'en haut), le voilà replongé dans les ténèbres de la mort! Il a été donné à ses tyrans de le séparer du centre de la vie, en interceptant toute communication avec l'Église catholique; et ils ont arraché du sol japonais ce christianisme si fortement planté par les travaux et les miracles de Xavier, par le zèle et le dévouement de ses successeurs! Et ces dynasties de l'Europe qui distribuent la croix d'honneur, ont souffert pendant plus de deux siècles la loi des tyrans japonais qui ordonne de profaner cette croix, sous

peine de mort pour l'habitant du Japon, sous peine, pour l'Européen, de ne pouvoir mettre pied à terre! De nos jours enfin ces deux siècles et demi de honte vont être clos. Le Japon est désormais ouvert aux habitants de l'Europe et de l'Amérique, par les traités conclus avec la France, l'Angleterre, les États-Unis, la Russie et la Prusse : le libre exercice de la religion, pour les sujets des puissances contractantes, y est expressément stipulé : l'article 4 du traité avec la France porte, que les pratiques *outrageantes pour le christianisme*, sont abolies au Japon. Il est vrai qu'un grand obstacle subsiste encore. Entre la parole du missionnaire et l'indigène, s'interpose le redoutable *veto* des lois japonaises. Aujourd'hui encore tout Japonais qui embrasse le christianisme doit périr avec tous ses parents au premier degré de consanguinité et d'affinité. Espérons que cette seconde barrière ne tardera pas à être renversée.



CHAPITRE II

CHAPITRE II

Taïcosama devient empereur du Japon en 1582. — Pendant les cinq premières années de son règne il se montre favorable aux chrétiens.

Dans la partie du Japon qu'on nommait le royaume d'Oaris, un jeune homme, né de parents obscurs et placé par eux comme domestique dans une famille assez obscure elle-même, avait pour office d'aller chercher du bois sur une montagne voisine et de le porter à la maison de son maître. Ce jeune homme s'appelait alors Toxiquiro : il devait un jour s'appeler Faxiba, et plus tard l'empereur Taïcosama. Il était doué d'une sagacité remarquable. Son maître qui sut la discerner, et qui l'avait successivement employé à diverses fonctions, lui donna un jour une somme d'argent, l'exhortant à tenter la carrière des armes, et il ajouta : J'ai la persuasion que tu réussiras. Toxiquiro reçut ce conseil comme

un oracle; il partit pour Méaco, capitale de l'empire, et se mit d'abord au service d'un riche négociant. Il passa peu après à celui d'un noble, qui jouissait d'un grand crédit à la cour de l'empereur Nobunanga. Un jour que ce prince revenait de la chasse, le faucon s'échappa de la main du serviteur qui le portait et s'envola au haut d'un arbre. On eut beau l'appeler, il ne revint pas et l'on crut qu'il s'était embarrassé avec ses liens à quelque branche. Le maître de Toxiquiro lui commande de monter à l'arbre et de prendre l'oiseau. A l'instant il grimpe avec tant de vélocité, qu'on l'eût pris pour un singe. Mais le faucon s'envole et va se poser sur un autre arbre au delà d'un lac. *Toxiquiro* (se met à crier son maître, qui voyait l'empereur prendre plaisir à ce spectacle), *descendez, traversez le lac, montez sur l'autre arbre et prenez le faucon.* La descente, la traversée de l'eau et la nouvelle ascension s'exécutent avec une telle vitesse, que l'empereur le croyait encore dans le lac, lorsqu'il l'aperçoit tout à coup au haut de l'arbre. L'agile jeune homme prend le faucon et le porte à l'empereur qui, dès ce moment admet Toxiquiro dans son palais, sans se douter que ce serviteur allait sous peu lui succéder sur le trône. Toxiquiro eut bientôt gagné les bonnes grâces du prince; mais cette faveur rapide faillit lui coûter

cher. Poussés par la jalousie, les gens du palais cherchèrent l'occasion de le perdre et la trouvèrent. Parmi les riches objets conservés dans la demeure impériale se trouvait un glaive d'un très-grand prix, dont le fourreau était orné de lames d'or d'un rare travail. Il avait disparu, et Toxiquiro fut dénoncé à l'empereur comme auteur présumé du vol. Il comprit qu'il y allait de sa vie s'il ne démontrait son innocence; et que pour détruire les soupçons, il n'avait d'autre moyen que de découvrir le vrai voleur. Il se transporte chez le premier orfévre de Méaco, lui dit qu'il voudrait orner richement son épée, et lui demande s'il n'aurait pas quelques garnitures en or qui puissent servir à ce but. L'orfévre lui montre un fragment du fourreau volé. — Il est très-bien, dit Toxiquiro : comment en avez-vous fait l'acquisition? — L'orfévre nomme celui des serviteurs du palais qui lui avait vendu l'objet. — Ne vous en défaites pas, repartit Toxiquiro, il a été volé au garde-meuble impérial, et probablement on vous le redemandera. De là il court au palais, se présente à l'empereur et raconte sa découverte. Nobunanga lui ordonne d'aller trancher la tête au coupable; quelques instants après il reparaît devant l'empereur, tenant d'une main la tête du voleur et de l'autre le fourreau volé. Dès cette époque la fortune de

Toxiquiro prit des accroissements rapides. Nommé gouverneur d'une province, décoré de divers titres de noblesse, et enfin élevé aux premiers grades de l'armée, il se distingua par la prise de Nangafama, place fortifiée, et par d'autres exploits militaires. L'empereur Nobunanga venait d'entreprendre une expédition contre Moridono, roi d'Amanguchi, et l'un des plus puissants monarques du Japon. Il mit Toxiquiro à la tête de l'armée, et lui changea son nom en celui de Faxiba. L'armée était en marche sous la conduite de Faxiba et se trouvait à trois lieues de Méaco, lorsqu'une conspiration éclate dans cette capitale. L'empereur Nobunanga et son fils sont égorgés. Le chef des conspirateurs, nommé Aquechio, s'emparait déjà du souverain pouvoir. Mais son crime avait inspiré une horreur générale, et le prince Ucondono, cet admirable chrétien que sa piété et son zèle pour la foi catholique ont encore rendu plus célèbre que ses talents militaires, entreprend de punir le monstre. Il fait avertir Faxiba de revenir en toute hâte avec son armée, et en attendant il livre lui-même bataille, à la tête de mille hommes seulement, au traître Aquechio qui en avait huit mille. L'armée d'Aquechio prend la fuite, et lui-même, blessé et abandonné, est mis à mort par des paysans.

Faxiba s'était rendu cher aux soldats et aux chefs.

Ils avaient la plus haute idée de sa valeur et de sa rare prudence. Il obtint facilement qu'on l'acceptât pour souverain et qu'on lui jurât obéissance comme à Nobunanga. Il prit d'abord le nom de Quabacundono, puis celui de Taïcosama, et occupa le trône pendant seize ans, c'est-à-dire depuis 1582 jusqu'à 1598, époque de sa mort. Sa puissance dépassa celle des souverains qui l'avaient précédé. Il sut réduire les autres rois du Japon à n'être que des gouverneurs qu'il changeait à volonté, en leur faisant quitter un royaume pour aller en gouverner un autre. Tous les historiens s'accordent sur son ambition gigantesque et sur sa passion de s'illustrer par de grandes entreprises. La magnificence qu'il déploya pour la réception d'une ambassade chinoise n'a rien de pareil dans l'histoire d'aucun pays (1). Tel était l'empereur païen qui devait bientôt faire couler le sang de nos martyrs.

Toutefois les cinq premières années de son règne furent loin de faire présager en lui un persécuteur. Sachant que les chrétiens avaient rempli à l'égard de Nobunanga le devoir de sujets fidèles, il les estimait, les traitait avec bienveillance et leur confiait volon–

(1) Voir pour les faits relatés dans ce chapitre, les Bollandistes, tome I de février, p. 723 et suiv. — *Histoire du Japon*, par le Père de Chalavoix, t. IV, édit. de Paris, 1754.

tiers des emplois. Il accueillait avec bonté les Pères jésuites lorsqu'ils allaient le voir, et conversait familièrement avec eux, ainsi qu'en avait usé Nobunanga. Ses mœurs dissolues ne gardaient point de réserve; et néanmoins à l'égard des femmes chrétiennes il ne se permettait point d'inconvenance. Il avouait loyalement qu'il devait son élévation au trône au prince chrétien Ucondono. Nul ne lui était plus cher. Il faisait souvent l'éloge de sa sagesse et de sa valeur guerrière; mais ce qu'il admirait le plus en lui, c'était la pureté de ses mœurs, sa chasteté. Il mit à la tête de sa cavalerie Simon Condera Cambixo, et à la tête de sa marine Augustin Ecunocamindono; tous deux chrétiens modèles et les deux grands soutiens de la cause catholique au Japon. Il nomma le père d'Augustin gouverneur d'une île, et plus tard ministre des finances. Dans la province dont il confia le gouvernement à Ucondono, les bonzes, craignant que l'exemple de cet illustre chrétien n'amenât à la foi catholique toute la noblesse du pays, prirent leurs idoles et les portèrent processionnellement jusque chez la mère et la femme de l'empereur, qui étaient extrêmement attachées à l'idolâtrie. Ils leur remirent une supplique par laquelle ils les conjuraient de prendre à cœur la cause de leurs dieux, obligés de fuir depuis l'arrivée d'Ucondono. Les

deux princesses parlèrent fortement en faveur des dieux et des bonzes ; mais Taïcosama leur répondit d'un ton sévère : « J'ai confié à Ucondono le gouvernement de cette province, lui en laissant l'entière administration : c'est à lui de statuer sur cette affaire. Quant aux bonzes qui ont porté ici leurs ridicules divinités, qu'ils les remportent sur leurs épaules ou qu'ils les jettent dans la mer, si bon leur semble. Mais faites-leur savoir qu'ils aient à se retirer d'ici au plus vite. » - Plus d'une fois l'empereur déclara lui-même ses sentiments à l'égard de la religion chrétienne. Dans une circonstance il dit, en présence des grands de sa cour, que cette religion était à son avis cent fois préférable à toutes les sectes des Japonais. Il alla un jour, sans s'être fait annoncer, à la maison des Jésuites d'Ozaca, et fit à ces religieux diverses questions. Avant de les quitter il leur dit : « Je sais que vous êtes des gens de bien et d'une vie bien plus pure que celle des bonzes ; j'approuve et goûte beaucoup tous les articles de votre religion, à l'exception d'un seul : celui qui interdit la pluralité des femmes. » S'entretenant sur le même sujet avec un Jésuite japonais nommé Laurent, il lui dit que sans cet article de la loi chrétienne, il ne balancerait pas à l'embrasser. Ses actes s'accordaient avec son langage. Il donna aux Jésuites un emplacement pour

bâtir une église, une maison et un séminaire. Il fit aussi en leur faveur un décret qui autorisait ces religieux à prêcher partout librement la religion chrétienne, et qui accordait à leurs églises et à leurs couvents certaines exemptions. Il alla même jusqu'à dire un jour au provincial des Jésuites que, sous peu, il ferait embrasser la foi chrétienne à la moitié du Japon, et qu'après avoir subjugué le vaste empire de la Chine, dont il méditait alors la conquête, il érigerait partout des églises et ferait passer tous ces peuples à la foi de Jésus-Christ. On se tromperait toutefois en concluant de ce langage qu'il eût reconnu la vérité de la religion chrétienne.

Le Père Froès, qui étudia longtemps et de près cet homme exceptionnel, nous assure qu'il n'y avait au fond de ses convictions qu'un abject athéisme. Le dogme de l'immortalité de l'âme et de la vie future n'était à ses yeux qu'un expédient politique, inventé dans le but de contenir les peuples, en les empêchant de se livrer aux passions désordonnées. Tout le monde savait au Japon son mépris pour les dieux Cama et Fotoca, révérés dans ce pays. S'il préférait la religion chrétienne, c'est comme système philosophico-politique, mieux combiné que ceux des bonzes. Sans prédilection pour l'idolâtrie, il fut aussi sans haine pour le christianisme, jusqu'au moment

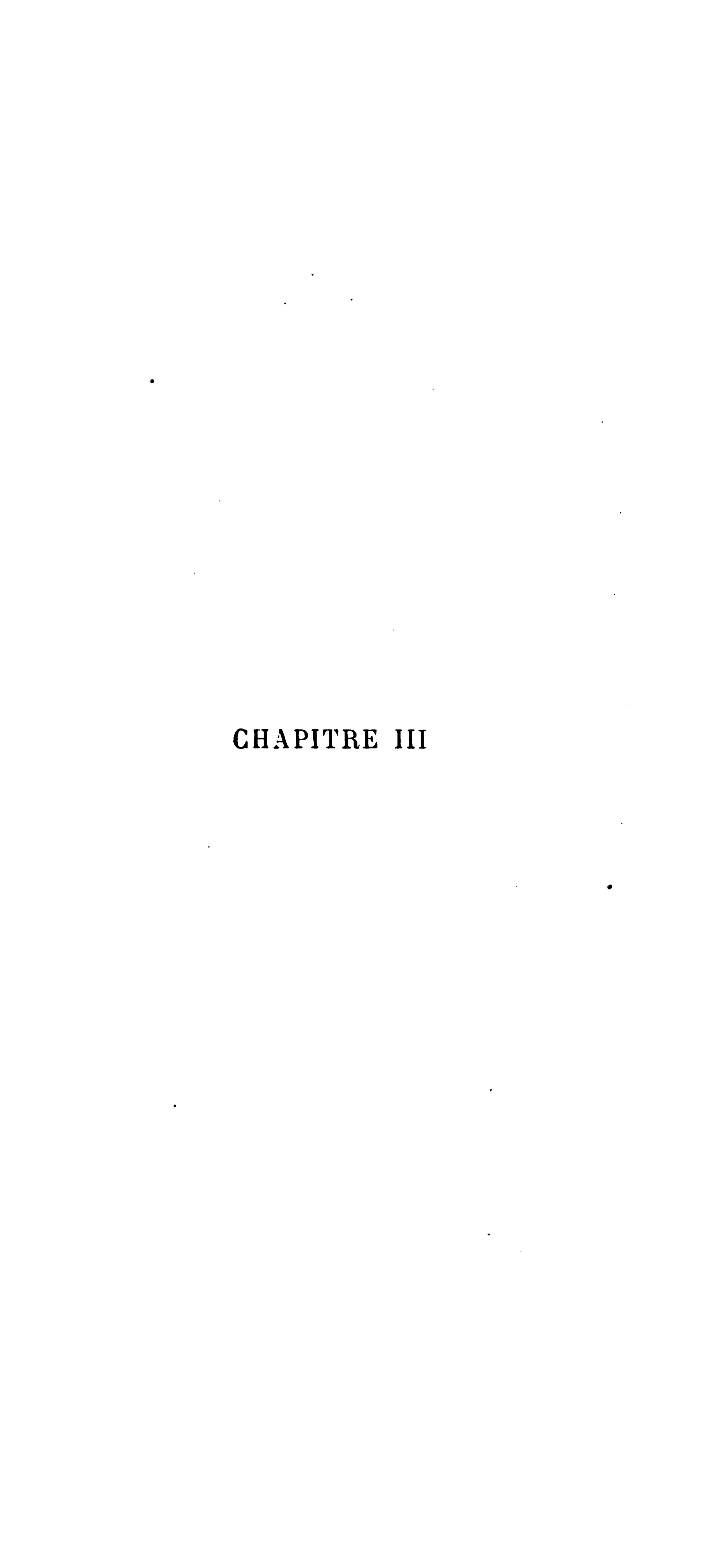
où il l'envisagea comme un péril pour sa puissance, et comme une gêne pour sa lubricité. Mais un jour il crut apercevoir au bout de la catholicisation des îles japonaises, un soulèvement qui le précipitait du trône, ou une expédition espagnole qui venait s'emparer de ses États. Dès lors obsédé de ce fantôme, le tigre ne retint plus ses instincts sanguinaires, et nous allons assister à l'horrible tragédie, froidement organisée par lui, où vingt-six martyrs vont moissonner leurs palmes en expirant sur des croix (1).

(1) Taïcosama restera dans l'histoire comme une des figures les plus grandioses tout à la fois et les plus atroces. Pour s'en faire une idée, il suffit de lire le tableau que nous ont donné les Bollandistes (t. I de février, p. 725) de son caractère, de son talent de gouverner, et des moyens qu'il employa pour établir sa puissance. Il disait lui-même, dans une lettre au gouverneur portugais des Indes, qu'il se proposait de pacifier son empire au moyen de trois vertus : l'affabilité dans les entretiens et les relations, une grande prudence dans le jugement et la décision des affaires et une invincible fermeté. De fait, avec le courage et la grandeur d'âme, il posséda la prudence à un haut degré. Mais en lui, comme dans tous les tyrans, elle se tournait en astuce et en perfidie. On eût dit un élève de Machiavel.

Une fois maître des royaumes qui obéissaient à Nobunanga, son prédécesseur, il convoqua tous les grands à Méaco, sous prétexte de donner plus de pompe aux obsèques du monarque assassiné. Tous ces rois et princes s'y rendirent sans méfiance. Quand il les eut ainsi sous main, il leur changea leurs royaumes, envoyant ceux du nord au midi, ceux d'orient en occident, et réciproquement. Ces princes, ayant à gouverner des peuples étrangers sur lesquels ils n'avaient aucune influence, se trouvaient par là même dans l'impossibilité d'organiser aucune conspiration inquiétante pour Taïcosama. Ce coup d'État

le constitua, par le fait, seul vrai monarque ; et bientôt tous les autres rois du Japon ne furent plus que des préfets, qu'il établissait et destituait à volonté. Pour les mieux réduire, il imagina de les ruiner, en les obligeant à construire des édifices d'une magnificence et d'un luxe qui sembleraient à peine croyables, si les documents les plus authentiques ne les attestaient. Soixante mille hommes furent occupés jour et nuit à la seule construction d'un de ses palais à Méaco. Simultanément un égal nombre en bâtissait un autre à Ozaca. Il voulut qu'autour de son palais de Fucimo chaque roi du Japon se construisît aussi une demeure splendide ; en sorte qu'il créa dans cet endroit une nouvelle ville comme par enchantement. Pour la réception d'une ambassade chinoise il fit élever, de distance en distance, sur la route, jusqu'à vingt palais. Pendant qu'il ruinait ainsi les autres rois par ces dépenses forcées et par des tributs, il accumulait dans ses coffres d'immenses trésors, et son avarice ne rougissait pas d'avoir recours au vil stratagème des monopoles. L'orgueil, dans cet homme extraordinaire, semblait dominer les autres passions. Il avoua lui-même à un Père jésuite qu'il serait content quand même il ne retirerait d'autre fruit de ses entreprises que d'avoir immortalisé son nom. Il prit des mesures pour être mis au rang des dieux et pour qu'on lui offrît des sacrifices. Nous avons déjà parlé des emportements de son immoralité. Et ce même homme faisait des lois pour proscrire tout commerce illicite, et forçait ses sujets à garder fidèlement la chasteté conjugale.

Taïcosama fut un monstrueux mélange de vices et de qualités, mais dans des proportions gigantesques.



CHAPITRE III

CHAPITRE III

La persécution commence (l'an 1587, sixième du règne de Taïcosama). Elle dure dix années, sans aller jusqu'à l'effusion du sang, et sans empêcher les progrès de l'Évangile.

Auprès de Taïcosama se trouvait un de ces monstres de perversité, dont l'office seul indique la dégradation, le ministre des turpitudes du palais impérial, l'homme chargé de rechercher dans tout le Japon ce qui devait être prostitué à la luxure de son maître, le médecin Jacuin. Ex-bonze de la secte la plus perverse, il haïssait encore à ce titre la religion chrétienne et cherchait à la perdre. Un jour, s'entretenant avec Taïcosama, il lui tint ce discours : « La religion des chrétiens compromet évidemment l'honneur et la paix de votre empire, puisqu'elle détruit le culte des Cama et des Fotoca, honorés de tout temps au Japon comme des dieux. Ne voyez-

vous pas comment le prince Ucondono s'efforce d'amener à cette religion tous ceux qui dépendent de son autorité, employant dans ce but et la séduction et la violence? Bientôt les rois, les princes, la noblesse et le peuple seront dans la main des missionnaires, et rien ne se mouvra que selon leur gré. Les rois d'Arima et d'Omura ne sont-ils pas aussi chrétiens, et ne déploient-ils pas le même zèle que le prince Ucondono? Dans toute l'étendue de leurs royaumes on ne jure plus que par le Dieu des chrétiens. N'est-ce pas laisser prendre trop d'autorité et de puissance à ces étrangers, qui prêchent la religion nouvelle?» Cet habile discours de l'ignoble courtisan porta coup. C'était assez du moindre soupçon d'une tentative contre sa puissance pour pousser l'empereur aux plus grands excès. Il entra subitement en fureur et ordonna d'aller sur-le-champ avertir Ucondono d'avoir à renier Jésus-Christ, s'il ne voulait se voir dépouillé de toutes ses dignités. Ce prince, qui ne se dissimulait point ce qu'il allait attirer de calamités sur lui-même et sur tous les siens, répondit avec intrépidité : « Je suis chrétien, et depuis le jour où Dieu m'a fait la grâce de m'appeler à la connaissance de sa sainte loi, je n'ai eu rien plus à cœur, je l'avoue, que de procurer le même bonheur à mes subordonnés. Si c'est là ce que l'empereur

veut punir en me privant de mes honneurs et de mes biens, je reçois volontiers la sentence. » En même temps que cette triste dépêche était portée à Ucondono, il en arrivait une autre aux Jésuites. L'empereur se plaignait de ce que les Pères faisaient embrasser le christianisme aux Japonais en employant même la contrainte; de ce qu'ils démolissaient les temples des Cama et des Fotoca, et persécutaient les bonzes; de ce qu'ils mangeaient de la chair de bœuf et de cheval, détruisant ainsi des animaux si utiles, etc. Les Pères jésuites furent d'autant plus saisis de ce message que la veille encore ils ne soupçonnaient rien de tel, et n'avaient jamais vu pendant cinq ans la bienveillance de l'empereur se démentir un seul instant. Le Père provincial rédigea une réponse aux plaintes, et venait de l'expédier lorsqu'il apprit la désolante nouvelle de la sentence portée contre le prince Ucondono. Le lendemain on sut que l'empereur avait proféré des paroles sinistres contre la religion chrétienne : « Les prédicateurs de cette religion, avait-il dit, sous prétexte de procurer le salut éternel après cette vie, se concilient l'esprit des peuples et se les attachent, afin de pouvoir les soulever à leur gré contre le monarque du Japon. Ç'eût été fait de moi si je n'avais prévenu le péril. » Tout annonçait un édit de proscription. Il ne se fit pas

attendre. L'empereur ne le motiva pas sur les griefs qu'il venait de reprocher aux Jésuites ; il en vit trop clairement la frivolité. L'édit portait en substance : « Que le Japon étant le royaume des Cama, il n'est pas permis d'y tolérer la religion de Jésus-Christ ; attendu que les prédicateurs de cette religion, après en avoir imbu les Japonais, ne manqueraient pas de renverser les temples des Cama et des Fotoca, et toute la législation du Japon. Que, pour ces motifs, il ordonnait à tous les prédicateurs étrangers de la religion chrétienne de quitter le territoire japonais dans l'espace de vingt jours, avec défense néanmoins, à qui que ce soit, de les molester pendant cet intervalle par paroles ou mauvais traitements. » La vraie cause de la proscription, disent les Bollandistes (1), fut tout à la fois l'ambition effrénée de ce prince, et le brutal emportement de son immoralité. Les anciens héros, auxquels on rendait les honneurs divins sous le nom de Cama, excitèrent son envie. Il résolut de se faire ériger une statue et de prendre place parmi ces divinités, en obligeant le peuple à lui offrir des sacrifices. C'est même ce qu'il statua dans un des articles de son testament. Il comprenait sans peine que si la religion chrétienne venait à dominer, c'en était fait de son projet insensé. D'autre part, la

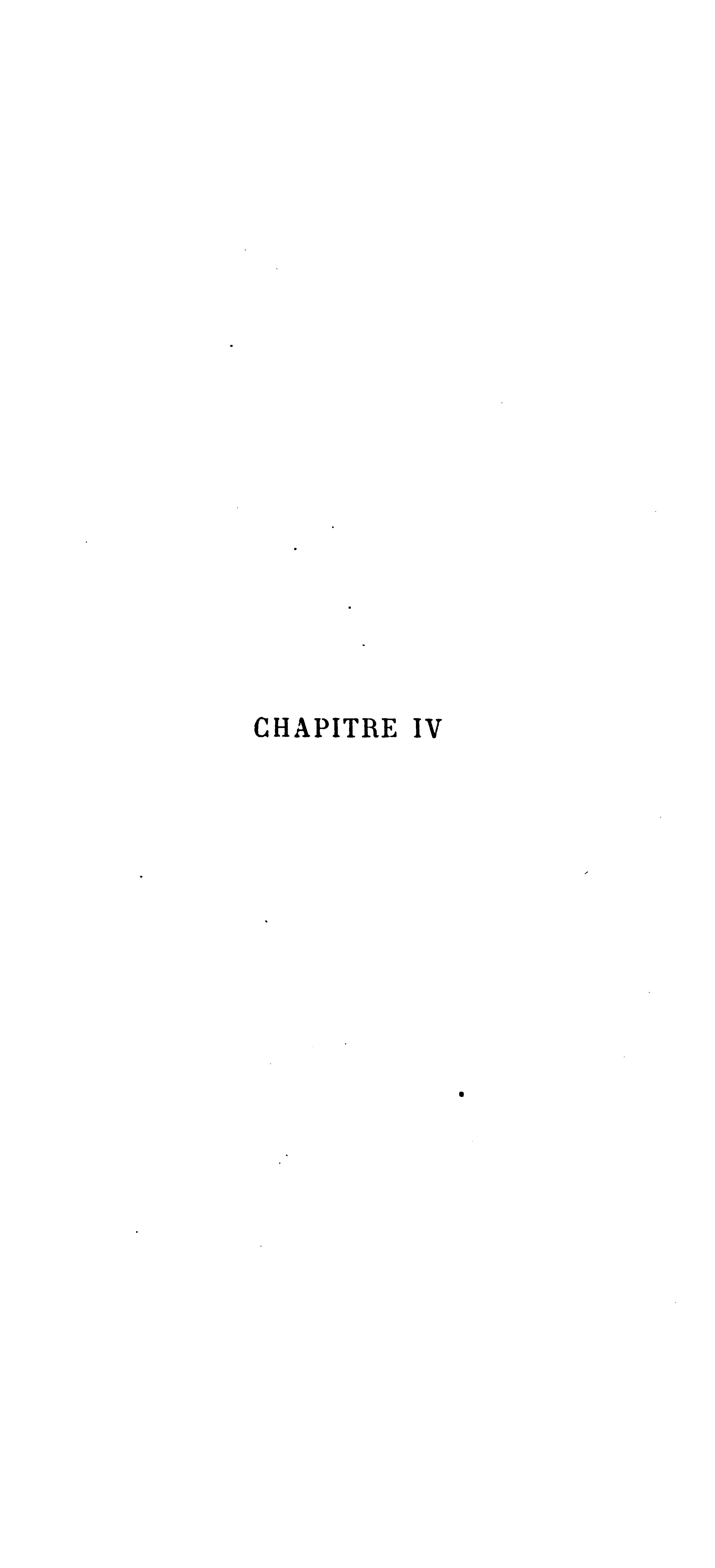
(1) Tome I de février, p. 729.

même religion contrariait déjà ses penchants immondes. Quoique le nombre de ses concubines, dans la seule ville d'Ozaco, fût de trois cents, l'infâme Jacuin ne laissait pas de faire comme une chasse continuelle pour prendre et amener tout ce qu'il trouvait de jeunes personnes remarquables par leur beauté. Mais lorsqu'il s'attaquait à des chrétiennes, il en était repoussé avec autant d'horreur que de mépris. Irrité de ce mécompte, il en prenait occasion d'exciter la colère du tyran contre les chrétiens. Puisque même une jeune fille, lui disait-il, imbue de la doctrine des Pères, ose résister à l'empereur, que serait-ce si le prince Ucondono venait à lever contre lui l'étendard de la révolte? Taïcosama céda facilement à ces suggestions. De là sa détermination d'abaisser la puissance du prince chrétien Ucondono et de bannir tous les missionnaires.

Heureusement sa colère se calma suffisamment pour ne pas urger avec rigueur l'exécution de l'édit. Les Jésuites obtinrent d'abord un délai de six mois. Ils se concertèrent et résolurent de mourir plutôt que d'abandonner cette chrétienté, où tant de néophytes avaient besoin d'être soutenus au milieu de si rudes épreuves. Mais, en même temps, cédant à l'orage, ils suspendirent leurs prédications en public, cessèrent de réunir les chrétiens dans les églises, et

changèrent même leur costume pour prendre celui dont usaient les Japonais qui faisaient profession de renoncer au monde. De son côté, Taïcosama fit abattre les croix, renverser les temples chrétiens, et même plusieurs forteresses dans les pays où le christianisme avait fait le plus de progrès. Les six mois expirés, les missionnaires ne partirent pas. Le commandant du navire portugais qui devait les emmener prétexta (d'accord avec les Pères) qu'il ne pouvait prendre à son bord un si grand nombre de passagers. Il ne prit de fait que quelques jeunes religieux envoyés en Europe pour faire leurs études. Apprenant plus tard qu'il y avait encore des missionnaires sur le territoire japonais, Taïcosama se mit en fureur et menaça de les faire mettre tous à mort. Mais cette nouvelle menace n'eut point d'effet. L'an 1590 arrivèrent les députés japonais, partis pour Rome sous le règne de Nobunanga. Le Père jésuite Valignani, qui les reconduisait, avait reçu du vice-roi des Indes le titre d'ambassadeur avec des lettres et des présents pour Taïcosama. L'ombrageux empereur craignit que cette ambassade ne couvrît quelque piége. Le Père Valignani lui proposa de retenir dix Pères jésuites en otage, jusqu'à ce qu'il se fût convaincu de la sincérité de l'ambassade. La proposition fut acceptée, ce qui permit à ces dix Pères de se montrer de nou-

veau en public avec leur costume et de reprendre plus librement leurs travaux apostoliques. Le généralissime de l'expédition envoyée en Corée, le fervent chrétien et valeureux guerrier Augustin, venait de conquérir ce royaume. Cette agréable nouvelle rendit Taïcosama plus favorable aux chrétiens, d'autant plus que les rois d'Arima, d'Omura, de Ceuximo, et le prince Amacuza, tous chrétiens, avaient combattu sous les ordres d'Augustin et contribué beaucoup à cette brillante conquête. Il rendit ses bonnes grâces à Ucondono. Le Père jésuite Jean Rodriguez, en sa qualité d'interprète de l'ambassadeur, le Père Valignani, avait des entretiens fréquents avec l'empereur, et en profitait pour l'adoucir et diminuer ses préventions. Cet état de persécution, tantôt se calmant, tantôt recommençant avec plus d'intensité, dura, comme nous l'avons dit, l'espace de dix ans. Ce qu'il y a d'admirable, c'est qu'au lieu de nuire aux progrès de l'Évangile, elle leur fut en quelque sorte favorable. Dans la seule année, de 1591 à 1592, on conféra le baptême à plus de douze mille adultes ; et c'est la noblesse surtout qui s'enrôlait sous l'étendard de Jésus-Christ. Lorsque la recrudescence de la persécution semblait devoir amener un massacre, on voyait des populations entières faire éclater leur joie dans l'espérance du martyre.



CHAPITRE IV

CHAPITRE IV

Les religieux du séraphique saint François viennent s'établir au Japon. Causes de l'affreuse persécution qui va faire couler le sang des martyrs. Elle est imminente.

Au mois de mai 1593, lorsque la persécution comptait déjà sa sixième année, un vaisseau quittait le port de Manille et faisait voile vers la terre japonaise, y portant quatre religieux franciscains, dont trois devaient bientôt l'arroser de leur sang. C'était Pierre-Baptiste, Barthélemy Rodriguez, François de Saint-Michel et Gonzalve Garcia. Aux récits qui parvenaient sans cesse à Manille touchant cette contrée où sévissait la persécution, le zèle de ces enfants de saint François s'était enflammé. La parole de l'esprit de Dieu : *Allez*, *vous aussi* (*Ite*, *et vos*, *in vineam meam*), avait mystérieusement retenti au fond de leur âme. Et peut-être s'appliquèrent-ils

aussi celle de l'apôtre saint Thomas, qui devait se vérifier pour eux à la lettre : *Allons*, *nous aussi*, *et mourons avec Jésus* (*Eamus*, *et nos*, *et moriamur cum eo*).

De notables difficultés s'opposaient à leur dessein. Par sa constitution du 28 janvier 1585, le pape Grégoire XIII avait cru devoir réserver exclusivement aux religieux de la Compagnie de Jésus le soin d'évangéliser le Japon. Il défendait sous de graves peines aux religieux des autres instituts, aussi bien qu'aux prêtres séculiers, d'aller dans ce royaume pour y prêcher ou exercer les autres fonctions du saint ministère. Cette défense, qui fut modifiée dans la suite, subsistait encore alors dans toute sa vigueur. D'autre part, les Jésuites du Japon, informés du projet des Pères franciscains, s'efforçaient de les en détourner, ou du moins de leur en faire différer l'exécution. Ils craignaient que leur arrivée ne causât une recrudescence de persécution et ne perdît tout. Ils ne pouvaient, disaient-ils, rester eux-mêmes au Japon qu'à la condition de se cacher, d'éviter tout éclat, de supprimer les réunions et les prédications publiques; et, malgré ces précautions, l'édit de bannissement était toujours comme une menace suspendue sur leur tête.

Il arriva, dans cette circonstance, ce qui s'est plus

d'une fois reproduit dans l'Église depuis la célèbre contestation de saint Pierre et de saint Paul, une dissidence de sentiments entre les hommes les plus saints et les mieux intentionnés. Les Franciscains ne suivirent pas inconsidérément l'ardeur de leur zèle ; ils pesèrent attentivement les difficultés proposées, consultèrent des hommes éclairés, mais finirent par se décider à passer outre. La constitution de Grégoire XIII eût été sans doute un obstacle insurmontable, si les Pères franciscains fussent allés au Japon avec la simple qualité de missionnaires. Mais le gouverneur de Manille les nommait ses ambassadeurs, et c'est à ce titre qu'ils devaient se présenter à l'empereur Taïcosama. Le décret pontifical atteignait-il aussi les religieux qui entreraient au Japon en cette qualité? Des théologiens, consultés sur ce point, ne le pensèrent point. Le chef de la troupe franciscaine, qui devait être bientôt celui de la glorieuse troupe des martyrs, le Père Pierre-Baptiste, joignait une science remarquable à la sainteté la plus éminente. Il avait d'abord hésité; mais rassuré par ces consultations, il crut pouvoir, sans contrevenir à la volonté du Saint-Siége, accepter l'ambassade et suivre l'impétuosité de l'esprit qui le poussait au Japon. Quant aux autres raisons alléguées par les religieux de la compagnie de Jésus,

tout semble indiquer que, selon les règles de la prudence humaine, elles étaient fondées. Mais l'esprit de Dieu, qui avait d'autres desseins, ne permit pas qu'elles fissent impression sur les enfants de Saint-François.

La voilà donc qui vogue sur les flots l'avant-garde bénie des futurs martyrs, poussée par le souffle du vent, image d'un autre souffle qui poussait et embrasait ces âmes apostoliques. Bientôt le port de Firando reçoit le navire, et les enfants de Saint-François touchent à cette terre, qu'ils vont arroser de leur sang. Le supérieur des jésuites du Japon, le P. Gomez, avait pris des mesures pour qu'ils reçussent l'accueil le plus cordial. Les renseignements, les livres et les objets qui pouvaient leur être utiles, leur sont fournis de sa part. L'empereur était à Nangoia. C'est là que doit avoir lieu l'audience. Ils s'y rendent. Taïcosama les reçoit et s'entretient avec eux. Mais, à la fin de l'audience, il les avertit de repartir pour les Philippines. « Je ne veux pas, leur dit-il, que la religion chrétienne soit annoncée dans mon empire. C'est pour cela que j'ai banni tous ces docteurs étrangers qui l'enseignaient, à l'exception d'un petit nombre que je tolère à Nangasaqui, à cause du vaisseau portugais qui vient chaque année de la Chine pour son commerce. » Les Pères franciscains

demandent qu'il leur soit au moins permis, comme à tous les étrangers, d'aller admirer les merveilles de sa capitale, afin que de retour dans leur pays ils puissent en donner une idée, et attester, comme témoins oculaires, les magnificences de son empire. La vanité de Taïcosama est flattée de la demande; il l'agrée, et veut même faire les frais de cette excursion. Les enfants de Saint-François partent pour Méaco et y séjournent quelques mois.

Dans ces commencements ils avaient l'appui de Faxegava, gentilhomme païen d'un assez grand crédit à la cour, et dont le fils Ufioio était l'un des préfets de la maison de l'empereur. Par leur entremise le Père Pierre-Baptiste obtint une audience de Taïcosama et lui offrit une supplique, où il demandait pour ses religieux l'autorisation de se bâtir une demeure à Méaco. Taïcosama remit la supplique à Génifoin, son premier ministre, en lui disant de donner satisfaction à ce Père. Génifoin assigna aux Pères franciscains un endroit convenable dans la partie de la capitale qui était sous la juridiction du gouverneur Gibonoskio; mais il leur recommanda de ne faire en public ni prédications, ni aucun exercice religieux, attendu que l'édit de l'empereur le défendait expressément. De son côté, Gibonoskio leur fit les mêmes recommandations. Pleins d'ardeur et

de confiance, les Pères franciscains construisirent rapidement un couvent et une église, qu'ils nommèrent *Sainte-Marie de la Portioncule*. Dieu, dans ses desseins adorables, permit qu'ils se trompassent sur la bienveillance de l'empereur à leur égard. La supposant plus grande qu'elle n'était réellement, ils espéraient que ce prince n'exigerait pas l'exécution de son édit, et les bonnes paroles du fourbe Faxégava, qui devait bientôt se tourner contre eux, ne contribuèrent pas peu à les induire en erreur. Aussi dès que la construction de leur église fut terminée, ils se mirent à prêcher publiquement, à réunir le peuple les dimanches et les fêtes, et à célébrer les saints mystères. Gibonoskio en eut avis, et les fit avertir de supprimer toutes ces manifestations extérieures. Effrayés du danger, les Pères jésuites et les principaux d'entre les chrétiens insistèrent dans le même sens. Ils les conjuraient de fermer leur église, de couvrir l'autel et de ne tenir aucune assemblée. Le zèle de la maison de Dieu est un feu qui dévore, et le principe supérieur qui l'allume, le pousse quelquefois, dans ses desseins cachés, par-dessus les règles ordinaires, où la prudence humaine voudrait l'arrêter. Brûlés de cette flamme, les enfants de Saint-François semblaient n'avoir point d'yeux pour voir le péril. Leurs regards étaient comme exclusivement

fixés sur la palme du martyre que leurs frères avaient récemment cueillie dans le royaume du Maroc. Un mystérieux pressentiment leur disait que la leur était proche. Ils continuèrent leur intrépide apostolat, et avec une telle bénédiction du ciel, que les populations païennes, ébranlées en masse, se pressaient à flots pour demander le baptême. En même temps une recrue leur venait de Manille. Elle se composait des religieux profès, Augustin Rodriguez, Marcel Ribadeneira et Jérôme de Jésus. Aidé de ce renfort, le bienheureux Pierre-Baptiste n'hésite pas à établir un nouveau couvent à Ozaca, et il lui donne le nom de *Bethléem*. C'est de ce couvent de Bethléem que nous verrons bientôt partir garrottés les petits enfants à jamais chéris, dont rien ne put ébranler la constance, et qui dans un âge si tendre aimèrent Jésus jusqu'à expirer pour lui sur la croix.

Bientôt l'infatigable supérieur de la famille franciscaine voulut établir aussi ses religieux à Nangasaqui, cette ville où il devait retourner plus tard, en conduisant la glorieuse milice des martyrs. Il s'y rendit avec le frère Jérôme. Au nord de la ville, hors des murs, se trouvait une petite église, dédiée à Saint-Lazare, et attenante à deux hôpitaux. On la trouve désignée dans les documents sous le nom d'*Hermitage de Saint-Lazare* et d'*Hospice de Saint-Lazare*.

Elle était située entre l'anse où l'on débarqua plus tard les vingt-six martyrs, et la colline sur laquelle ils furent crucifiés. C'est là, comme nous le verrons bientôt, que Fazamburo, sous-gouverneur de Nangasaqui, chargé par Taïcosama de la sanglante exécution, permit à la glorieuse troupe des martyrs de faire halte pour recevoir l'absolution avant de monter sur leurs croix. Depuis l'édit de Taïcosama, les Pères jésuites s'étaient abstenus de célébrer les saints mystères dans cette église, très-fréquentée auparavant par les chrétiens. Le bienheureux Pierre-Baptiste s'y établit en transformant en couvent l'habitation attenante. Bientôt la population y afflua pour assister au saint sacrifice et aux prédications. Mais le gouverneur de Nangasaqui, alors à la cour, expédia l'ordre d'expulser les Pères franciscains de toute l'étendue de son gouvernement. En même temps il défendait aux chrétiens, sous peine de mort, d'aller désormais à l'église de Saint-Lazare. Les abords en furent même barricadés. Le bienheureux Pierre-Baptiste fut ainsi forcé de quitter Nangasaqui. Dieu ne l'y avait conduit que pour aller prendre en quelque sorte possession de la sainte colline, où devait couler son sang avec celui de ses glorieux compagnons. Elle n'était qu'à quelques pas de l'hermitage de Saint-Lazare, et il est probable qu'il s'y était age-

nouillé, y offrant à Dieu, dans l'oraison, le sacrifice de sa vie. De retour à Méaco, il y fut joint par une nouvelle recrue de quatre religieux de son ordre, dont trois étaient de ceux pour lesquels se préparait au ciel la couronne du martyre.

Cependant le gouverneur de la capitale, Gibonoskio, avait appris d'une manière plus précise l'éclat et la publicité avec lesquels les Pères se livraient à l'exercice du saint ministère, contrairement à ses recommandations. Il en témoigna vivement sa peine, ajoutant que ses conseils auraient dû être pour eux des ordres. Ce haut fonctionnaire voyait de trop près et connaissait trop bien Taïcosama, pour ne pas entrevoir une catastrophe, dès que certains courtisans ennemis du nom chrétien auraient appelé l'attention du tyran sur la violation de son édit. Craignant d'être compromis lui-même, si d'autres informations sur ce fait arrivaient à l'empereur avant les siennes, il crut devoir lui en parler sans retard et pressentir ses dispositions. « Je crains, lui dit-il, que ces religieux déchaussés, venus ici comme ambassadeurs du gouverneur des Philippines, ne se mettent à prêcher la religion chrétienne et à baptiser les Japonais. — Qu'ils s'en gardent bien, reprit l'empereur avec colère; s'ils ont cette hardiesse, j'en ferai une justice si terrible, qu'elle serve à jamais d'exemple. »

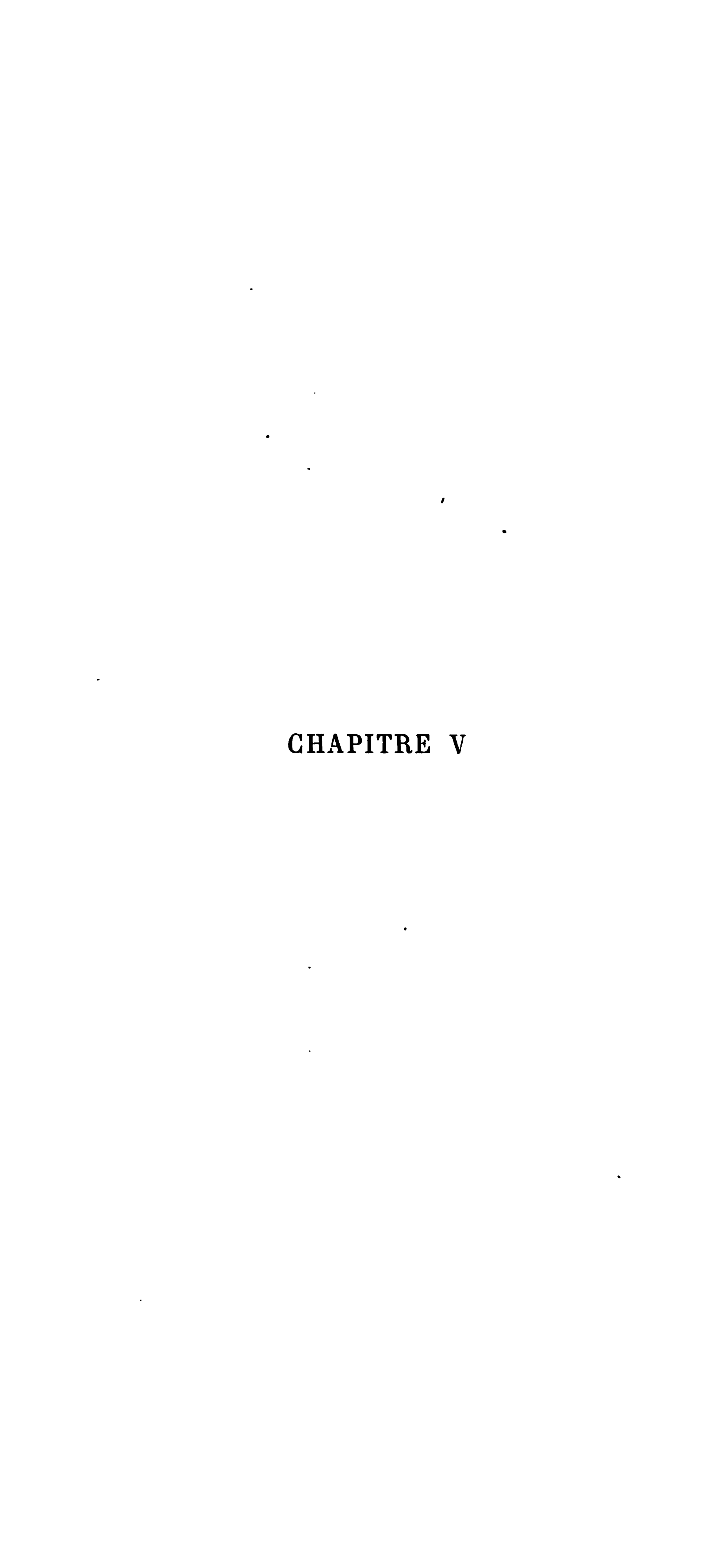
Il survint à cette époque, par la plus inconcevable imprudence d'un pilote espagnol, une nouvelle cause d'irritation pour l'esprit ombrageux de Taïcosama. Au mois de juillet 1596, un grand galion nommé *le Saint-Philippe*, richement chargé et commandé par don Landecho, était parti des Philippines et faisait voile vers la Nouvelle-Espagne. Après trois mois de la plus pénible navigation, un coup de vent le surprit et l'endommagea considérablement, à la hauteur du port japonais d'Urando. Invité à relâcher dans ce port, et forcé d'accepter cette offre, le commandant Landecho fit de vains efforts pour empêcher la saisie des effets. Ils furent déchargés et séquestrés, et l'on expédia vers l'empereur pour prendre ses ordres. La négociation de cette affaire était pendante auprès de Taïcosama, lorsqu'un pilote du galion espagnol, eut la malheureuse idée qu'on pourrait sauver la cargaison en intimidant le gouvernement japonais. Se trouvant un jour avec Mexita, l'un des ministres de l'empereur, il amena le discours sur la grande puissance des Espagnols, énumérant les pays qui leur obéissaient. Puis apercevant une mappemonde, il promena les yeux de tous les assistants sur les régions de l'un et de l'autre hémisphère, soumises au roi d'Espagne. Tous furent surpris qu'un seul homme fût devenu le maître de la

moitié du globe. Mexita demanda au pilote quels moyens on avait mis en œuvre pour former une si vaste monarchie. « Rien de plus aisé, répondit « l'inconsidéré Castillan : nos rois commencent par « envoyer, dans les pays qu'ils veulent conquérir, « des religieux qui prêchent aux peuples notre re- « ligion et les engagent à l'embrasser. Quand ils ont « fait des progrès considérables, on expédie des trou- « pes qui se joignent aux nouveaux chrétiens, et « n'ont pas beaucoup de peine à venir à bout du « reste (1). » Ce langage, dont les suites déplorables durent encore après des siècles, fut aussitôt porté à la connaissance de Taïcosama. Il est plus facile d'imaginer que de décrire la terrible impression qu'il fit sur son esprit. « Quoi donc, s'écria-t-il « en fureur, mes États sont remplis de traîtres, et le « nombre en croît tous les jours ! J'avais proscrit ces « docteurs étrangers; mais par pitié pour la vieil- « lesse et pour les infirmités de quelques-uns d'entre « eux, je leur avais permis de rester au Japon; je « fermais les yeux sur plusieurs autres, parce que je « les croyais tranquilles et incapables de former « aucun mauvais dessein; et ce sont des serpents « que je nourrissais dans mon sein! Les perfides ne

(1) *Histoire du Japon,* par le P. Charlevoix, t. IV, p. 35. Édit. Paris, 1754.

« sont occupés qu'à me susciter des ennemis parmi « mes propres sujets et peut-être jusque dans ma « famille ! Mais ils apprendront ce que c'est que de « se jouer de moi. » Il fit ensuite les serments les plus inviolables parmi les Japonais de ne pas laisser un seul missionnaire en vie (1). Telle était la situation. Toute la chrétienté du Japon comprit que la grande tempête allait éclater. En effet, nous voici au moment où la persécution de vexations et d'entraves qui durait depuis dix ans, va se changer en persécution de sang, et donner au ciel les vingt-six martyrs à jamais glorieux, qui vont recevoir prochainement les honneurs de la canonisation.

(1) *Histoire du Japon*, par le P. Charlevoix, au tome cité, p. 36.



CHAPITRE V

CHAPITRE V

Arrestation des saints martyrs. — Admirables circonstances qui en déterminent la désignation et le nombre. — Le 2 janvier (1597) ils sont réunis dans la prison de la capitale, au nombre de vingt-quatre ; les deux autres devaient leur être adjoints pendant la marche vers le lieu du supplice.

De sinistres nuages contre les missionnaires s'étaient accumulés dans l'esprit de Taïcosama, irritant de plus en plus sa colère, lorsqu'un jour, vers le commencement de décembre 1596, il aperçut Ufioio, l'un des préfets de sa maison, et lui fit de terribles reproches de la protection accordée aux religieux franciscains par son père Faxégava. « Ufioio répondit, que son père n'avait regardé d'abord ces étrangers que comme les envoyés de leur gouverneur ; que s'étant aperçu dans la suite qu'ils avaient un autre dessein que celui de négocier un accommodement avec Sa Majesté, et que malgré ses défenses ils prêchaient publiquement leur religion, il leur avait

donné de fort bons avis; qu'ils n'en avaient tenu aucun compte, non plus que de tous ceux que le vice-roi (*Genifoin, le premier des quatre ministres*) avait encore donnés à sa prière; et que voyant cette obstination, il avait dressé une liste de tous ceux qui contrevenaient ouvertement aux édits. Taïcosama lui dit qu'il voulait voir cette liste. Ufioio la lui montra. Il la lut et la remettant à Ufioio, il lui commanda de la porter à Xibonojo (1), avec ordre de donner des gardes à tous ceux qui y étaient inscrits.» (Charlevoix, *Histoire du Japon*, t. IV, page 36, édition de Paris, 1754.)

Le 9 décembre 1596, le gouverneur d'Ozaca mit des gardes au couvent des Franciscains et à la maison des Jésuites de cette ville. En même temps le gouverneur Gibonoskio en mettait au couvent des Franciscains de Méaco. Ainsi se trouvèrent détenus dans le couvent de Bethléem d'Ozaca, outre le bienheureux Père Martin de l'Ascension et un chrétien japonais, le petit Louis, enfant de onze ans, et Antoine qui n'en avait que treize. Ces deux enfants étaient élèves des Franciscains et les servaient à l'autel. Il leur eût été facile de s'évader lorsqu'on vint investir le couvent. Mais ils ne le voulurent pas,

(1) C'est le même que nous nommons *Gibonoskio*, avec d'autres auteurs.

résolus de verser leur sang pour la foi qu'ils avaient embrassée. Dans la maison des Jésuites d'Ozaca, trois seulement furent tenus prisonniers par les gardes. C'était Paul Miki, âgé de trente-trois ans, qui avait émis ses vœux de religion; Jean de Goto et Jacques Kisaï, qui eurent la consolation d'être reçus novices et de faire aussi leurs vœux avant leur martyre. Tous trois étaient Japonais.

Le même jour (9 décembre 1596) Ufioio arrivait à Méaco, par ordre de Taïcosama. La liste qu'il avait montrée au tyran n'était relative qu'au couvent des Franciscains d'Ozaca; il avait ordre d'en dresser une autre des Franciscains de Méaco et de leurs adhérents. Ce vil courtisan voulut faire preuve de grand zèle et se mit à inscrire tout ce qu'il put découvrir de chrétiens dans la capitale, mettant en tête le nom du prince Ucondono. Puis, informé que des gardes avaient été mis au couvent des Franciscains et non à celui des Jésuites, il alla trouver le gouverneur Gibonoskio, et lui dit : « Si vous faites investir le couvent des Franciscains, parce qu'ils ont prêché la religion chrétienne, pourquoi n'en usez-vous pas de même à l'égard des autres Pères, qui propagent cette religion avec non moins d'ardeur? Voilà une liste que je viens de dresser. Donnez des gardes à tous les chrétiens qui s'y trouvent inscrits, de peur que si

quelqu'un s'évade on ne l'attribue à votre négligence, et que vous n'en soyez responsable aux yeux de l'empereur. » Ufioio était jeune, et de plus inférieur en dignité à Gibonoskio. Le gouverneur fut froissé de ce qu'il venait ainsi, sans l'avoir prévenu, entamer une affaire aussi grave dans le ressort de sa juridiction. Il lui répondit d'un ton d'autorité : « Vous ne savez ce que vous dites, et vous comprenez encore moins la volonté de l'empereur. Est-ce que l'intention de l'empereur est d'égorger tous les chrétiens? Ce serait faire couler le sang par torrents. Pouvez-vous même savoir qui est chrétien et qui ne l'est pas? Le nombre de ceux qui sont chrétiens sans qu'on le sache est aujourd'hui si grand, que je ne puis pas dire de vous que vous ne le soyez point, comme vous ne pouvez pas le dire de moi. Je ne puis accepter votre idée; elle est absurde; croyez-moi, renoncez-y. » Puis jetant les yeux sur la liste dressée par Ufioio, et voyant inscrit en tête le prince Ucondono, il ajouta : « Et pourquoi, je vous prie, ce nom? Est-ce une nouvelle que ce seigneur soit chrétien? Ne savons-nous pas tous ce qui se passa il y a dix ans? L'empereur à cette époque lui ordonna de renoncer à sa religion, et voyant qu'il n'obéissait point, il voulut le faire mourir. Mais néanmoins il ne le fit pas, à cause des anciens services de ce chrétien. Et n'est-

ce pas un fait public que depuis lors l'empereur l'a traité avec bienveillance et admis près de sa personne? Vous annoncerez une belle nouvelle à l'empereur quand vous lui direz que Juste Ucondono est chrétien, comme s'il ne le savait pas aussi bien que vous ! Non, ce que vous proposez n'est pas raisonnable ; je ne le ferai point. Je n'ai point mis de gardes à la maison des Jésuites, parce qu'elle appartient à l'interprète de Sa Majesté (1). — Oui, reprit Ufioio, mais les autres Pères y habitent. » Cette vive altercation, de laquelle Ufioio se retira confus, avait lieu le 9. Toutefois le lendemain Gibonoskio mit aussi des gardes à la maison des Jésuites de Méaco, mais pour la forme seulement. Le tyran n'avait pas encore pris sa détermination définitive. Les listes d'Ufioio et les gardes apposés n'étaient qu'une mesure de précaution, pour ne pas laisser évader les victimes qu'il se proposait de frapper.

Le 10 décembre (1596), dans son palais de Fucimo, Taïcosama, roulant des pensées de sang, convoquait les quatre ministres et les grands de sa cour. A ce sinistre conseil siégeaient entre autres les deux gouverneurs de la capitale Gibonoskio et Gemonogio, ainsi que Faxégava et son fils Ufioio.

(1) Le P. Rodriguez servait d'interprète à Taïcosama, et la maison était censée lui appartenir.

Le tyran commence par adresser de vifs reproches aux deux gouverneurs. Il rappelle son édit, et comment il a été violé par les Pères, tant par les Franciscains, que par les autres; attendu qu'ils ont prêché publiquement la religion chrétienne et baptisé un grand nombre de Japonais. « Comment, ajoute-t-il, avez-vous toléré une pareille infraction ? » — « Il est vrai, répond Gibonoskio (1), que les Franciscains ont contrevenu à l'édit. Informé de cette hardiesse, je les ai avertis; mais en vain. Ils ont répondu que Faxégava leur avait obtenu de Votre Majesté l'autorisation de prêcher. Comme Faxégava les avait pris sous sa protection, j'ai dû croire que cette autorisation leur avait été réellement accordée. Pour ce qui concerne les autres Pères (les Jésuites), je suis certain qu'ils n'ont point agi contre l'édit. A différentes reprises je les ai fait surveiller de près, et jamais ils n'ont été surpris en contravention. C'est ce qu'atteste de son côté Tarazava, gouverneur de Nangasaqui. Voici une lettre qu'il m'a écrite il y a peu de temps, il dit de ces Pères : *Ils sont ici très-réservés pour la propagation du christianisme, et se tiennent tranquilles*. Si, comme l'affirment Faxégava et Ufioio,

(1) C'est d'après la relation de Froes que nous rapportons, non les propres paroles, mais la substance de ce discours. Voir les Bollandistes (t. I de février, p. 748, n. 33).

quelqu'un de ces Pères a fait quelque chose de contraire à l'édit, je pense que ce doit être le Père Organtin (1). »

Faxégava et Ufioio, pour se laver du reproche d'avoir protégé les Franciscains, poussaient maintenant à leur perte ; mais ils voulaient faire englober aussi les Jésuites et un grand nombre de chrétiens dans l'arrêt de mort. Gibonoskio, quoique païen, aurait voulu les sauver tous. Mais, ne le pouvant, il sacrifiait les Pères Franciscains, dont la conduite, à son point de vue, était plus difficile à excuser. Encore espérait-il que l'empereur, venant à se calmer, se contenterait de les bannir. Le tyran congédia le conseil sans rien prononcer. Mais, comme on va le voir, les vues sanguinaires de Faxégava et d'Ufioio avaient prévalu pour le moment dans son esprit.

Le lendemain (11 décembre 1596), Gibonoskio est mandé. Le tyran avait pris sa funeste résolution. Gibonoskio se présente ; et Taïcosama, occupé en ce moment à considérer les travaux d'un nouveau palais, se contente de lui dire laconiquement : « Mettez à mort *tous* les Pères. » Lorsque le tyran comman-

(1) Ce Père, à cause de son grand âge, avait été autorisé par l'empereur à séjourner dans la capitale, et il était reçu avec bienveillance à la cour. L'habile Gibonoskio ne craignait pas de laisser peser l'accusation sur ce vénérable vieillard, persuadé que Taïcosama ne sévirait pas contre lui.

dait, le moindre mot d'observation eût coûté cher au téméraire qui l'aurait prononcé. Gibonoskio répondit : *Je vais à l'instant exécuter l'ordre de Votre Majesté*. Il part, et Taïcosama continue froidement à examiner les grandioses constructions de son palais de Fucimo.

Cependant l'ordre fatal avait transpiré. Le jour même il était connu dans la capitale, et la nouvelle s'en répandit rapidement dans tout le Japon. On se persuada que les paroles du tyran atteignaient, non-seulement les religieux franciscains et jésuites, mais encore généralement tous les chrétiens, auxquels on étendait fréquemment la dénomination de *Pères*, dont avait usé le tyran. C'est alors que cette admirable chrétienté présenta un des plus beaux spectacles dont les annales de l'Église fassent mention. On vit des milliers de familles se préparer au martyre comme à une fête. On disposait de ses biens, on se félicitait mutuellement, on se choisissait des habillements pour le grand jour. Une foule de chrétiens de différentes contrées accoururent à Méaco, pour être arrêtés avec les Pères, et avoir le bonheur de confesser la foi en leur compagnie.

Le 12 décembre (1596), arrive chez les Pères franciscains la terrible nouvelle de l'arrêt de mort pro-

noncé contre eux par Taïcosama. « On vit alors, dit le Jésuite Froes dans sa relation, combien ces religieux avaient fait de progrès dans la sainteté. Non-seulement cette nouvelle ne produisit sur eux aucune impression de tristesse, mais, pénétrés de la plus vive joie, ils se mirent à rendre grâces à Dieu, et se préparèrent au martyre avec le calme du plus admirable courage. » Le jour même peut-être, mais avant d'avoir appris l'arrêt de mort du 11, le digne chef de ces enfants de Saint-François, écrivait ces lignes à l'un de ses confrères qui se trouvait à Nangasaqui ; « Nous avons des gardes au dehors et dans l'intérieur du couvent. Nos chrétiens sont condamnés à mort; c'est pour cela sans doute qu'on dresse la liste de leurs noms. Le premier jour qu'on nous a donné des gardes, tous ces captifs ont voulu recevoir le sacrement de pénitence. Le Père François et moi nous avons passé la nuit entière à les entendre en confession. Un chrétien haut placé nous avait dit, que le lendemain nous devions tous être mis à mort. Avant l'aurore j'ai célébré la sainte messe et donné la communion à nos frères et à cinquante chrétiens, pensant que ç'était la dernière fois. Puis, prenant nos crucifix, nous nous sommes tenus prêts à donner notre vie pour Jésus-Christ. Ce même jour avant le dîner, nous avons vu entrer et courir par tout le couvent

plusieurs Japonais, suivis d'un officier du gouverneur Gibonoskio. Cet agent a fait amener chez lui nos catéchistes Léon, Paul, Thomas, Ventura, et Gabriel, et les retient dans sa maison. J'ignore ce qui doit être décidé. On dit qu'on nous fera mourir ou qu'on nous renverra aux Philippines (1). Avec l'aide de la grâce divine, nous préférons donner notre vie pour Jésus-Christ (quoique je sois quant à moi bien indigne d'un si grand bienfait), plutôt que de retourner aux Philippines. Notre Père Martin (2) est dans les mêmes dispositions. Dieu soit béni. »

Comme les Franciscains, les Pères jésuites s'attendaient d'un moment à l'autre à verser leur sang pour la foi. Le 12 décembre, le Père jésuite Organtin écrivait de Méaco, à un Père de son ordre, qui se trouvait auprès de l'évêque du Japon, à Nangasaqui :

« La nouvelle que je vous transmets va être le sujet « d'une grande joie pour Votre Révérence, pour le ré- « vérendissime Évêque et pour tous les membres de « notre compagnie. Hier soir, à l'entrée de la nuit, « une lettre venue de Fucimo nous a fait savoir « l'ordre donné ce jour-là même par l'empereur, de

(1) On voit par ces paroles du bienheureux Pierre-Baptiste qu'il ignorait encore l'arrêt prononcé le 11 par Taïcosama. Il aura écrit cette lettre, ou le 11, ou bien le 12, avant l'annonce de la terrible nouvelle.

(2) Ce Père était détenu au couvent d'Ozaca.

« mettre à mort tous les Pères... Il est enfin venu,
« bien chers pères et frères, l'heureux moment de
« donner notre sang pour Jésus-Christ, qui a donné
« le sien pour nous... La joie que nous a causée ici
« cette nouvelle est impossible à exprimer. Ce qui
« l'augmente, c'est la consolation de voir tous ces
« chrétiens, grands et petits, se disposer aussi à
« donner leur vie pour la cause de notre sainte foi.
« L'ardeur du prince Ucondono est surtout admi-
« rable... »

L'attente des Pères jésuites devait être trompée. Le jour même où le Père Organtin écrivait ces lignes, (le 12 décembre 1596), le gouverneur Gibonoskio abordait Taïcosama et lui disait : « Hier Votre Majesté m'a commandé de mettre à mort *tous les pères* : je désire savoir si elle comprend aussi sous le nom de Pères, ceux qui sont venus par le vaisseau portugais. Que Votre Majesté veuille aussi déterminer sur quel genre de délit on doit motiver la sentence qui doit être publiée. » — « Ignorez-vous donc, répondit l'empereur, que les hommes du vaisseau venu de Manille, sont de ceux-là même qui ont conquis à l'Espagne tout le Mexique et les îles Philippines? C'est pour s'emparer aussi du Japon qu'ils envoient ces religieux. Quand ces émissaires auront exploré le pays et gagné la sympathie des peuples par leurs prédica-

tions, les autres les suivront avec une flotte et une armée considérable, et subjugueront nos royaumes. Il y a dix ans que j'ai proscrit cette religion. Ceux de l'autre société (*les Jésuites*) obéissent à mon édit. Mais ces nouveaux venus osent prêcher en public contre ma défense, et travailler au renversement et à la ruine de mes États. Est-ce que je supporterai une pareille hardiesse? » Gibonoskio témoigna que les raisons de Sa Majesté lui paraissaient parfaitement justes. Mais il profita de la circonstance pour confirmer ce que venait de dire l'empereur sur la réserve et l'obéissance des Jésuites, par rapport à l'édit, et ajouta diverses considérations pour sauver ces Pères. Taïcosama se laissa fléchir et consentit à les épargner. Il dit au gouverneur : « Notre interprète « (le P. Rodriguez, jésuite) aura été bien troublé par « mon ordre d'hier : hâtez-vous de lui dépêcher « un exprès par la voie de mer, pour lui ôter toute « inquiétude. Faites de même pour ce vieillard « (le P. Organtin) qui réside à Méaco. » Il fit grâce aussi aux Pères jésuites de Nangasaqui, à l'évêque du Japon, et à tous ceux qui lui avaient été présentés par ce dernier. Ainsi, par les impénétrables desseins de la Providence, la couronne du martyre échappait aux religieux de la compagnie de Jésus. Toutefois, par une erreur des hommes, qui n'en était pas une

dans les conseils d'en haut, trois d'entre eux, Japonais de nation, eurent le bonheur, comme on le verra bientôt, d'être adjoints aux glorieux enfants de Saint-François.

Dès que Taïcosama eut ainsi expliqué sa volonté, un ordre fut expédié à Nangasaqui. Le gouverneur de cette ville était Tarazava, et le sous-gouverneur, un païen nommé Fazamburo. C'est à ce dernier que fut adressée la dépêche. On lui mandait que sous peu de jours les Pères franciscains, seraient conduits de Méaco jusqu'à Nangoia (1); que là ils seraient consignés entre ses mains, pour qu'il les menât à Nangasaqui, et les y fît mourir sur des croix. En attendant l'arrivée des condamnés, Fazamburo donna ordre à l'un de ses subalternes de faire embarquer sur un vaisseau portugais les trois religieux franciscains qui résidaient à Nangasaqui. A ces trois aussi la couronne du martyre échappait, pour cette seule circonstance, qu'ils ne s'étaient pas trouvés aux couvents d'Ozaca et de Méaco, lorsqu'on y mit des gardes.

Il restait à fixer la liste définitive des condamnés. Pour s'expliquer comment on y mit, non-seulement les religieux franciscains, mais encore des Japonais laïques, il faut savoir que sous le nom de *Pères*, usité alors au Japon, on comprenait aussi ceux des

(1) Ville peu distante de Nangasaqui.

chrétiens qui s'attachaient aux missionnaires d'une manière spéciale, soit comme élèves, soit comme catéchistes, et qui étaient censés appartenir à leur communauté. Dans la pensée de Taïcosama et de ses ministres, l'arrêt de mort devait atteindre aussi cette catégorie. C'est pour cela que la liste des Pères pour le couvent d'Ozaca comprit, non-seulement le Père Martin de l'Ascension, seul religieux qui s'y trouvait, mais de plus trois chrétiens Japonais qui habitaient avec lui.

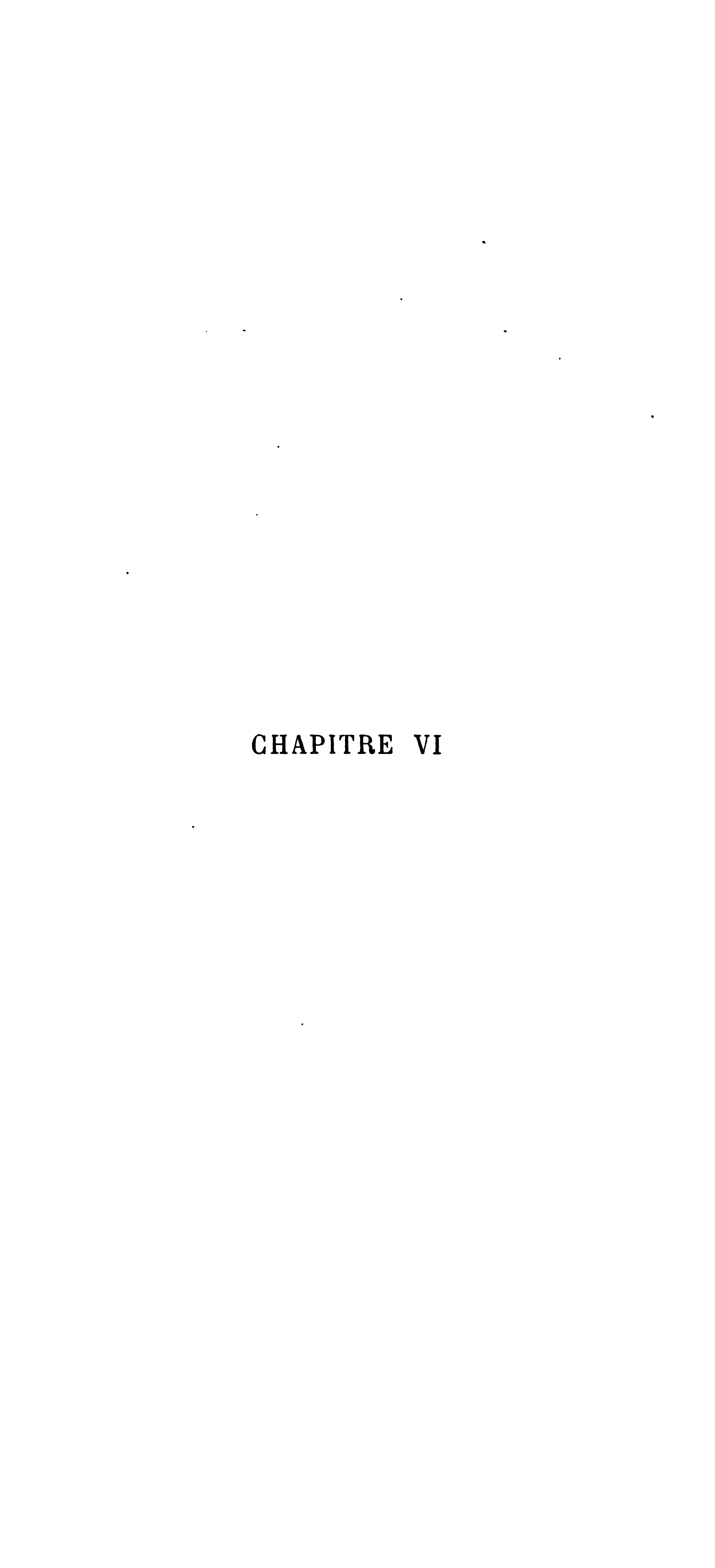
A Méaco l'officier chargé de dresser la liste fit appeler un des Pères franciscains, et lui ordonna d'écrire les noms des chrétiens particulièrement liés avec les religieux du couvent. Cette liste atteignit le chiffre de cent soixante-dix. Le gouverneur Gibonoskio n'en voulait pas un si grand nombre, et il ordonna de bien expliquer à ces chrétiens qu'on demandait seulement ceux qui appartenaient à la communauté des religieux. S'ils déclaraient n'en point faire partie, on devait effacer leurs noms. Dans le cas contraire, ils devaient apposer eux-mêmes leur signature sur la liste. Mais de cette sorte on aboutit encore à un chiffre trop considérable. Parmi tous ces noms le gouverneur en choisit douze, et crut sa liste définitivement fixée. Elle ne l'était pas cependant. Selon la liste déterminée dans le ciel, l'un de ces douze devait

être laissé, et un autre allait prendre sa place. Les exécuteurs venus pour arrêter les condamnés firent l'appel. Arrivés au nom de Mathias, ils criaient : Où est Mathias? Pourquoi Mathias ne se présente-t-il pas? Mathias, chargé d'approvisionner le couvent, venait de s'absenter. Mais un chrétien du voisinage, entendant ce nom de Mathias, qui était aussi le sien, se présenta courageusement et dit : Je ne suis pas celui que vous cherchez, mais je me nomme aussi Mathias, et je suis chrétien. Il fut pris et substitué à l'autre.

Le 31 décembre 1596, l'empereur arrivant à Ozaca, donna ordre de faire partir pour Méaco le Père franciscain et ses trois compagnons. Le gouverneur d'Ozaca fit partir aussi avec eux les trois religieux japonais de la maison des Jésuites, de laquelle il n'avait pas encore retiré les gardes. Fut-ce méchanceté, ou seulement erreur? On ne sait. Mais l'aveugle païen, sans le soupçonner, exécutait les desseins du ciel, où des couronnes étaient aussi préparées pour ces trois bienheureux. Tous les sept partirent d'Ozaca le 1er janvier 1597, et arrivèrent le lendemain à Méaco. Le Père Organtin fit faire des démarches auprès du gouverneur Gibonoskio, pour qu'il mît en liberté les trois religieux de son ordre, que le décret de l'empereur ne concernait pas. Gibo-

noskio témoigna qu'il était désolé de cet accident. Mais, ajouta-t-il, l'empereur ne se doutait pas qu'il y eût des Jésuites à Ozaca : s'il vient à l'apprendre, il est à craindre que sa colère ne se rallume, et qu'il ne revienne à sa première résolution de faire crucifier tous les Pères sans distinction.

La prison de Méaco renfermait donc, le 2 janvier (1597), les vingt-quatre valeureux soldats de Jésus-Christ, qui allaient entrer en lice et ceindre bientôt la couronne des martyrs. Transcrivons leurs noms bénis, et recueillons précieusement ce que les documents historiques nous ont transmis sur ces héros jusqu'à l'époque de leur glorieux triomphe.



CHAPITRE VI

CHAPITRE VI

Noms des vingt-six martyrs. — Leur légende.

Les Bollandistes et d'autres historiens les distribuent en trois groupes, savoir : les 6 religieux franciscains; les 3 religieux jésuites, et les 17 laïques japonais. Ces derniers toutefois se rattachent à l'institut de Saint-François, parce qu'avant le jour de leur martyre ils avaient été reçus du tiers ordre.

§ 1

Les six religieux franciscains.

I

LE BIENHEUREUX PIERRE-BAPTISTE, PRÊTRE ET RELIGIEUX FRANCISCAIN

Né en Espagne à San-Estevan, il était arrivé à cette première jeunesse où le monde fait scintiller

ses plus brillants mensonges, lorsqu'il prit la généreuse résolution de le fouler aux pieds, en embrassant l'institut du séraphique saint François. Après le noviciat et les études, il fut élevé au sacerdoce. Dès lors il brillait dans son ordre comme un rare modèle de science et de sainteté. Le feu de l'amour divin travaillait cette âme, où il ne trouvait point d'obstacle, et y formait l'or pur des vertus héroïques, comme pour la façonner de loin à la sublime vocation du martyre. Les divers emplois qui lui furent successivement confiés, avaient mis en évidence, malgré son humilité, les trésors de grâce dont il s'était rapidement enrichi. On le choisit pour la mission des Indes, et il remplit à Manille la charge de *gardien*, c'est-à-dire, de supérieur d'un couvent de son ordre. Plus tard on lui confia celle de *commissaire*, qui est d'une juridiction plus étendue. Mais Dieu qui voulait élever et embellir de plus en plus cette âme d'élite, selon les grands desseins qu'il avait sur elle, lui donnait un attrait irrésistible pour la solitude et la contemplation. Comme Jésus, avant les trois années d'apostolat que devait terminer le crucifiement fut *conduit par l'esprit dans le désert*, ainsi le bienheureux Pierre-Baptiste, avant cette mission, qu'il devait achever, lui aussi, sur une croix, se sentit fortement poussé à s'enfoncer dans un désert de vie contemplative, où son

âme plus libre de tous soins et de toutes distractions put se plonger et se liquéfier dans la fournaise de l'amour divin. Dans ce but, il demanda et obtint d'être déchargé de ses fonctions de commissaire. C'était, dans les desseins de Dieu, la dernière préparation. Le jour vint, où le même esprit qui l'avait poussé à la solitude, l'en retira et tourna les flammes de son zèle vers le Japon. Qu'importe que des relations inexactes sur la situation véritable de cette contrée soient entrées pour peu ou pour beaucoup dans la formation de ce dessein? Ce sont là des causes secondes dont Dieu se sert quelquefois pour arriver à ses fins. On a déjà vu comment sous la conduite du bienheureux Pierre-Baptiste les enfants de Saint-François vinrent, à travers les entraves d'une persécution déjà menaçante, commencer au Japon cet apostolat tout de feu, qui jetait les païens dans l'admiration et les convertissait en foule. Dieu avait accordé le don des miracles au chef de cette sainte milice comme le prouve le fait suivant, rapporté par les Bollandistes : Une jeune fille japonaise, dont le père se nommait Côme Gioia, était atteinte d'une affreuse lèpre. On l'amena au bienheureux Pierre-Baptiste. C'était le jour de la Pentecôte. Le saint religieux, touché de compassion en la voyant, se mit à prier, et la jeune fille fut subitement guérie. Au même instant

des langues de feu parurent sur la tête de tous ceux qui étaient présents. Plus tard, tous ces heureux spectateurs confessèrent la foi : les uns en versant leur sang en compagnie du bienheureux Pierre-Baptiste ; les autres par la perte de leurs biens. Tel est le valeureux capitaine que nous allons voir bientôt mener au combat et à la victoire l'héroïque troupe des martyrs de Nangasaqui (1).

II

LE BIENHEUREUX MARTIN D'AGUIRE OU DE L'ASCENSION, PRÊTRE ET RELIGIEUX FRANCISCAIN

Au rapport de Barezzo, il était né à Vergara, dans la province de Guipuscoa ; et cet historien est en cela

(1) La circulaire du ministre général des franciscains du 8 septembre 1861, publiée dans le journal *le Monde*, le 4 février 1861, nous apprend que le bienheureux Pierre-Baptiste est auteur d'un écrit intitulé : *Consultation morale*, et qu'on a de lui plusieurs lettres. Quelque jour, sans doute, ces religieux nous donneront une légende complète de ce saint martyr, l'une des gloires de leur ordre. Il cueillit la palme à l'âge de quarante-huit ans, selon quelques historiens, de cinquante ans, selon plusieurs autres. Le *rapport* fait à Urbain VIII sur l'ensemble des procédures qui avaient eu lieu pour la béatification des martyrs japonais affirme que la vie du bienheureux Pierre-Baptiste est remplie d'actions admirables. Ce document précieux se trouve en entier, sous le titre d'*Appendix secunda*, dans l'ouvrage de Benoît XIV, *de Beatificatione et canonizatione*, à la fin du livre III.

d'accord avec la relation rédigée par l'ordre d'Urbain VIII, et mentionnée plus haut. On y lit ces mots : « Le frère Martin de l'Ascension, ou d'Aguirre, prêtre, « prédicateur et professeur de théologie, était de la « ville de Vergara, dans la province de Guipuscoa, en « Espagne. » C'est aussi le sentiment suivi par le général actuel de l'ordre des Franciscains, comme l'atteste sa circulaire du 8 septembre 1861. Il est donc probable que le père Jésuite Froes s'est trompé en le faisant natif de Varanguela en Biscaye. Quoique le bienheureux Martin de l'Ascension eût déjà rempli les fonctions de prédicateur et de professeur de théologie, il n'était âgé que de trente ans lorsqu'il alla cueillir au Japon la palme du martyre. « Il savait assez bien la langue japonaise, et prêchait avec un grand zèle et beaucoup de fruit. » (*Hist. du Japon,* par le P. de Charlevoix, t. IV, p. 55, édit. Paris, 1754.) Pendant que les bienheureux étaient conduits à Nangasaqui, lieu du supplice, c'est lui surtout qui les exhortait à la constance, et s'excitait avec eux à bénir Dieu d'une si grande faveur. La Providence a permis qu'une de ces exhortations nous ait été conservée. Elle fut traduite en japonais durant le trajet même, et ce précieux écrit fut trouvé sur la poitrine d'un des vingt-six martyrs crucifiés. Froes l'a publiée en latin. Nous la donnons d'après

ce texte : « Mes frères, regardons-nous comme de « grands pécheurs, et comme incapables de recon- « naître le prix du bienfait dont Dieu nous favorise « par cette affliction passagère. Un grand nombre de « Saints, et en particulier saint François, ont soupiré « avec ardeur après la couronne du martyre ; et il ne « leur a pas été donné d'y arriver. Cette couronne, « voilà que Dieu nous l'offre. Et il veut nous la faire « conquérir, non par un moyen quelconque, mais « par l'instrument de la croix ! Jésus aimait ardem- « ment les Apôtres ; et cependant c'est à deux ou trois « seulement qu'il a daigné accorder la faveur de mou- « rir sur la croix. Parmi les autres Saints, les uns ont « eu la tête tranchée, les autres ont été plongés dans « des chaudières bouillantes ; on en a fait mourir plu- « sieurs par le feu ; et d'autres dans des étangs glacés ; « ceux-ci ont été coupés en morceaux ; ceux-là, sciés « par le milieu du corps ; d'autres jetés dans des pré- « cipices. Pour nous, mes frères, quoique indignes « de cette faveur, voilà que nous avons en partage et « qu'on nous prépare l'instrument triomphal sur le- « quel le Fils de Dieu a expiré pour le salut du monde ! « C'est là un privilége si grand, que l'intelligence des « Anges ne suffirait pas pour l'apprécier dignement. « C'est pourquoi, préparons-nous à supporter avec « courage tous les tourments que les bourreaux vont

« nous faire subir. Armons-nous du souvenir de la « glorieuse passion de Jésus : lui, exempt de tout « péché, puisqu'il était la sainteté infinie, a voulu « néanmoins pour notre salut endurer les tourments « et les ignominies. Oui, Dieu use à notre égard « d'une miséricorde infinie. Pour un seul péché mor-« tel nous avons mérité la peine éternelle de l'enfer, « et il daigne nous la commuer en cette peine d'un « moment. Implorons, mes frères, le secours de la « grâce; car l'homme est faible par lui-même, et il « lui est difficile par les seules forces de la nature de « supporter les tourments. Ayons recours à la très-« sainte Mère de Dieu, qui est le refuge des pécheurs, « au glorieux saint François, à notre saint Ange gar-« dien, à tous les Saints : conjurons-les d'intercéder « pour nous. » Ces discours du bienheureux Martin animaient les confesseurs de la foi, et leur causaient une grande consolation. Sa croix se trouva placée la douzième en partant de l'orient, c'est-à-dire, immédiatement après celle du bienheureux Pierre-Baptiste et à sa droite; comme si le ciel, en ménageant cette circonstance, eût voulu attester qu'il était le digne lieutenant de son digne capitaine.

III

LE BIENHEUREUX FRANÇOIS BLANCO, PRÊTRE ET RELIGIEUX DE SAINT-FRANÇOIS

C'est encore sur le sol de l'Espagne, si fertile en saints, que cet apôtre avait été préparé et mûri pour la gloire du martyre. Il était né à Monte-Rey, en Galice, et avait à peine atteint sa trentième année, lorsqu'il se dirigea vers cette terre lointaine du Japon, pour la réchauffer des ardeurs de son zèle et la fertiliser de son sang. Renfermé, avec ses glorieux compagnons, dans la prison de Méaco, il attendait d'un moment à l'autre le signal du départ pour Nangasaqui, où ils devaient être crucifiés, lorsqu'il écrivit ces lignes, adressées à un de ses amis, et que les Bollandistes ont reproduites (premier tome de février, page 756, nº 82) : « Nous sommes en perpétuelle at- « tente du moment où il nous sera donné de verser « notre sang pour l'amour de notre divin Sauveur. « C'est ce qui nous cause une immense joie. Elle est « augmentée par la consolation de voir les chrétiens si « fervents, qu'ils souffrent du retard, et qu'à leur gré « les bourreaux sont trop lents à venir. Nous en

« sommes stupéfaits : ils accourent en nombre de Fu-
« cimo et des montagnes éloignées. Ils disent haute-
« ment : « *Si les chrétiens sont condamnés à mourir à*
« *cause de leur foi, nous voulons partager le même*
« *sort : nous aussi nous sommes chrétiens.* On ne nous
« permet pas de communiquer avec eux. J'ai honte
« de moi-même en voyant des hommes si récemment
« entrés dans le sein de l'Église, montrer un tel cou-
« rage en face de la mort. »

Lorsqu'il se vit élevé sur l'instrument de son supplice, il parut surabonder de joie; et il attendit ainsi le double coup de lance. Sa croix se trouvait la quinzième en partant de l'orient.

IV

LE BIENHEUREUX PHILIPPE DE LAS CASAS, OU DE JÉSUS, CLERC ET RELIGIEUX FRANCISCAIN

Ce jeune religieux qui cueillait la palme du martyre à l'âge de vingt-trois ans, est un des plus frappants exemples de ces innocences plusieurs fois naufragées, que la grâce non-seulement n'abandonne pas malgré les inconstances et les rechutes, mais qu'elle se plaît, une fois victorieuse, à élever rapidement à une per-

fection sublime et à décorer de ses faveurs les plus privilégiées. Aux chrétiens presque abattus et désespérés, à la pensée de conversions souvent réitérées et autant de fois ruinées, on dira désormais : Songez au bienheureux Philippe de Jésus, et que votre âme s'ouvre à la confiance.

Il était né à Mexico, de parents espagnols. Dès les premières années de sa jeunesse, l'infortuné, se laissant séduire aux attraits de la volupté, but à la coupe empoisonnée ; et bientôt son enivrement fut tel qu'il dépassa les plus emportés par ses folies et ses désordres. Sa famille désolée, après toutes les autres tentatives inutiles, prit le parti extrême de le repousser de son sein comme un objet déshonorant dont on a horreur. Ce traitement sévère fut comme un coup de tonnerre, qui fit rentrer en lui-même le malheureux enfant prodigue. Il pleura, il revint à Dieu, et trop instruit par sa triste expérience des dangers du monde, il alla se jeter aux pieds des enfants de Saint-François, revêtit leur humble bure et s'enrôla dans leur milice. Mais l'ennemi du salut l'y avait suivi ; et pour ressaisir cette âme qui lui échappait, il redoubla ses artifices les plus captieux, ses attaques les plus acharnées.

Le malheureux jeune homme lutta quelque temps. Bientôt, infidèle à la grâce, il rendit les armes, et

quitta le saint habit pour retourner dans le siècle. Toutefois, les jours de son noviciat ne devaient pas lui être inutiles; ils furent sa planche de salut. Il avait vu de ses yeux et dans sa réalité la plus intime la sainteté de ces enfants du séraphique saint François. Les admirables exemples de leur vertu lui avaient laissé au cœur une impression profonde, et l'image du couvent, ce paradis de la terre, que le monde ne soupçonne même pas, se représentait souvent à son esprit. On conçoit le chagrin de sa famille en voyant le malheureux jeune homme retourner en arrière, et sa trop juste crainte qu'il ne se précipitât de nouveau dans ses anciens désordres. Elle résolut de l'éloigner, et dans ce but elle le fit passer en Chine pour y faire le négoce. Là, le jeune de Las Casas, abandonné à lui-même, environné de toutes les séductions du plaisir, et sans aucune gêne, aucun frein qui puisse le retenir, se met à considérer le péril extrême où il se trouve, et il en est effrayé. Le souvenir du couvent se ravive; la pensée d'assurer à tout prix le salut de son âme l'emporte : c'en est fait, la grâce a reconquis cette fois pour toujours le jeune égaré : ce saint habit, qu'il a si lâchement quitté, il est résolu de le reprendre. C'est dans le couvent de Manille, nommé le monastère *des Anges*, que les Franciscains de lá réforme de saint Pierre d'Alcan-

tara, vont, sans le savoir, serrer dans leurs bras un saint et un martyr. Il se hâte de mettre ordre aux affaires de son négoce; et le voilà de nouveau enrôlé dans la milice sainte. On ne tarde pas à s'apercevoir que les ardeurs de l'amour divin ont transformé cette âme. Le frère Philippe de Jésus ne court pas, il vole dans le chemin de la perfection. A l'heureuse nouvelle de ce changement, ses parents au comble de la joie demandent à le voir une dernière fois; et le père commissaire, croyant devoir leur accorder cette consolation, donne ordre au frère Philippe de partir pour Mexico. Dans les desseins de Dieu, cet ordre n'était pas pourque le frère Philippe de Jésus revît ses parents, mais pour l'envoyer au martyre. Un gallion commandé par dom Mathias de Landecho appareillait pour la Nouvelle-Espagne. Le jeune religieux monte à son bord. On part. Le pilote dirige vers l'Amérique; mais un pilote supérieur, qui commande aux vents et aux flots, avait un autre but. Pendant le voyage, on aperçut un jour dans le ciel du côté du Japon une croix blanche, de la figure de celles qui sont en usage dans ce pays pour le supplice des criminels. Au bout d'un quart d'heure cette croix devint rouge; et après un autre quart d'heure un nuage obscur vint la dérober aux regards. Tout l'équipage fut témoin du phénomène, et le frère Philippe de Jésus comprit

que la palme du martyre lui était destinée. Nous avons raconté précédemment comment la tempête et les vents endommagèrent ce navire à la hauteur du port japonais de Firando et le forcèrent à y relâcher. Le bienheureux Philippe de Jésus était sur la terre japonaise qu'il devait bientôt arroser de son sang. Il fut envoyé au couvent des Franciscains de Méaco, et il se disposait à recevoir les ordres sacrés des mains de l'évêque du Japon, lorsqu'on mit des gardes à ce couvent, et qu'il se trouva compris dans la liste des privilégiés, qu'atteignait l'édit de mort prononcé par le tyran Taïcosama. Arrivé sur cette colline de Nangasaqui, où la sainte milice allait consommer son triomphe, et voyant la croix qui lui était destinée, il se mit à genoux, pour l'embrasser, et s'écria : *O bienheureux navire, ô gallion, à jamais béni, dont l'infortune, loin de m'avoir été préjudiciable, m'a procuré le plus précieux de tous les biens!* Dans cette croix destinée au bienheureux Philippe de Jésus, on avait mal placé la pièce transversale du milieu, destinée à servir comme de siége au patient et à soutenir le poids de son corps. L'ouvrier ayant mal pris ses mesures l'avait fixée trop bas. Quand on eut élevé la croix, où le martyr était attaché, au moyen d'anneaux de fer, au cou, aux bras et aux pieds, son corps ne se trouvant pas appuyé, l'anneau du cou l'étranglait. Il criait : *Jésus! Jésus!*

Le magistrat s'en étant aperçu, se hâta de le faire percer de trois coups de lance, avant qu'il fût suffoqué. En sorte qu'arrivé le dernier au Japon, il entra vainqueur le premier de tous dans la céleste patrie. Sa croix fut la treizième, à partir de l'orient.

V

LE BIENHEUREUX GONZALEZ GARCIA, FRÈRE LAI, RELIGIEUX DE L'ORDRE DES FRANCISCAINS

Il était né à Bazain, dans les Indes orientales, d'un père portugais et d'une mère indienne. Ayant passé plusieurs années à faire le commerce au Japon, il en avait parfaitement appris la langue, et l'on peut croire que ce ne fut pas sans un dessein particulier de Dieu, puisqu'il était destiné à devenir un jour l'interprète du bienheureux père Pierre-Baptiste, dont il fut le compagnon inséparable jusque sur la croix. Il fit, on ne sait à quelle occasion, un voyage aux Philippines. Là, Dieu l'attendait pour l'enrichir de trésors tout différents de ceux qu'il avait amassés. Il eut le bonheur de connaître les Franciscains et d'entrer en relation avec eux. Ils étaient, comme nous l'avons déjà dit, de la réforme austère de saint Pierre d'Alcantara.

Qu'elle est puissante la prédication muette de la véritable pauvreté évangélique ! A la vue de ces mendiants volontaires de Jésus-Christ, le riche commerçant Gonzalez Garcia fut touché. Ces biens terrestres, qu'il avait recherchés et accumulés avec passion et au prix de tant de travaux, commencèrent à se décolorer à ses yeux. Il finit par les mépriser, et ne crut pas acheter trop cher par leur complet sacrifice le bonheur de la vie religieuse. Une fois revêtu de la bure, sa ferveur alla toujours croissant et ne se démentit jamais. Le bienheureux Pierre-Baptiste le choisit pour l'accompagner au Japon. On savait dans ce pays les grandes richesses que Gonzalez avait abandonnées pour devenir le pauvre de Jésus-Christ. Taïcosama lui-même en était informé. Il fut frappé de cet exemple, et l'on dit qu'il avait pris ce religieux en affection et le voyait volontiers. Lorsqu'on eut élevé la croix à laquelle il était attaché, il se mit à prêcher la foi avec véhémence, exhortant les Japonais à reconnaître la vérité de la religion chrétienne. Mais s'abîmant jusqu'au bout dans les sentiments de l'humilité la plus profonde, lorsque percé de deux lances il était sur le point d'expirer, on l'entendit proférer les paroles du bon larron : *Seigneur, souvenez-vous de moi* (Domine, memento mei....), comme pour se déclarer pécheur et digne par les égarements de sa vie passée, de la

mort qu'il subissait. Sa croix fut la quatorzième à partir de l'orient.

VI

LE BIENHEUREUX FRANÇOIS DE SAINT-MICHEL, FRÈRE LAI, RELIGIEUX FRANCISCAIN

Né à Padilha, non loin de Valladolid, dans le diocèse de Palencia, il entra d'abord chez les Cordeliers, et vécut quelque temps parmi eux avec une grande réputation de sainteté. C'était une de ces âmes d'élite que le feu de l'amour de Dieu dévore, et qui cherchent à lui offrir l'holocauste le plus complet. Sachant que les Franciscains de l'étroite observance, dont saint Pierre d'Alcantara fut le fondateur, suivaient un institut plus sévère, il désira et obtint de passer dans cette autre branche de la grande famille de saint François. Là, de nouveaux progrès dans la perfection préparèrent le saint religieux aux hauts desseins que Dieu avait sur lui. Ils ne tardèrent pas à s'accomplir. Il fut du nombre de ceux qu'on envoya aux îles Philippines ; et sur ce nouveau théâtre ses vertus brillèrent d'un admirable éclat. Dieu lui conféra le don des miracles, et les Bollandistes, d'après les historiens, rapportent les deux suivants : une femme in-

dienne était à l'extrémité. Elle ne parlait plus, et l'on pensait qu'elle allait rendre le dernier soupir. Le bienheureux fit un signe de croix sur sa bouche. A l'instant elle recouvra la parole, demanda le baptême et eut le bonheur de le recevoir. Un Indien avait été piqué à la jambe par un de ces terribles serpents, si nombreux dans ce pays, et dont le venin est mortel. Déjà la jambe était enflée. Le Frère François y fit un signe de croix, et la guérison fut instantanée.

Son oraison était continuelle, et la flamme d'amour qui brûlait dans son âme, trop vive pour qu'il pût la tenir cachée, se reflétait au dehors sur ses traits. Mais ce qu'il y eut surtout d'admirable en lui, ce fut son ardente soif du salut des âmes. Aussi les fruits de son zèle furent immenses. C'est lui, nous disent les historiens, qui opérait les conversions en plus grand nombre. Sa mémoire était si prodigieuse, qu'on ne douta point que ce ne fût un don surnaturel. Tout ce qu'il avait lu ou entendu, il le retenait exactement et sans aucune peine. Et le peu de temps qu'il lui fallut pour apprendre parfaitement la langue japonaise, confirma dans la pensée qu'il en avait reçu la science infuse. Voyant tous ces dons précieux du frère François de Saint-Michel, et surtout son ardent désir de travailler au salut des âmes, le Père commissaire, le bienheureux Pierre-Baptiste ne balança pas

à l'emmener avec lui au Japon. On ne saurait dire avec quelle ardeur il se mit à l'œuvre. Lorsque ces grossiers païens ne pouvaient comprendre par ses paroles les mystères de notre sainte foi, son zèle lui suggérait de leur en donner l'intelligence par des représentations matérielles. Nous citerons comme exemple ce qu'il fit à Méaco pendant la semaine sainte. Il avait préparé le monument où, selon nos saints rites, l'auguste sacrement doit être déposé le jeudi saint. Les Japonais regardaient ces préparatifs et n'en pouvaient comprendre le but, malgré ses explications réitérées. Dans la matinée du jeudi saint, ayant achevé de disposer les lampes, les cierges et tout le reste de l'ornementation, il se dépouilla de ses habits jusqu'à la ceinture, se fit attacher les mains derrière le dos par un de ces spectateurs païens, et lui dit de le frapper fortement et sans pitié avec des cordes. Le Japonais exécuta ponctuellement, et bientôt les épaules du bienheureux furent en sang et couvertes de meurtrissures. Pendant qu'il recevait cette grêle de coups, il serrait son crucifix, et conjurait le divin Sauveur d'ouvrir les yeux de l'âme à ces pauvres païens, et de leur faire comprendre, par cette faible image des douleurs de la passion, les mystères de notre sainte foi. C'est ainsi que ce vaillant athlète avait préludé au grand combat qui l'at-

tendait. Il soupirait après le martyre; et quand le moment en fut venu, on le vit éclater en transports de joie, qui durèrent sur l'instrument du supplice jusqu'au double coup de lance, et allèrent continuer au ciel, pour ne jamais finir. Bienheureux François de Saint-Michel, prenez pitié de notre misère, et laissez tomber du ciel dans nos âmes, une étincelle de vos ardeurs ! Sa croix se trouvait la seizième à partir de l'orient.

---

§ 2

Les dix-sept Japonais laïques, du tiers ordre des Franciscains.

I

LE BIENHEUREUX CÔME TACHEGIA, JAPONAIS

Il était du royaume d'Oaris et avait reçu depuis peu le baptême. La relation du Père Froès dit que sa profession était d'aiguiser les glaives. Il aidait les Pères franciscains en qualité d'interprète, lorsqu'il fut arrêté avec le bienheureux Martin de l'Ascension à Ozaca. Les Bollandistes (au premier tome de février, page 738) relatent plusieurs autres noms sous lesquels on le trouve désigné chez divers historiens ; et cette variété de dénominations se rencontre aussi pour quelques autres de ces bienheureux martyrs. La bulle d'Urbain VIII, du 14 septembre 1627, qui met au rang des bienheureux vingt-trois de ces mar-

tyrs japonais, ne relate point leurs noms ; après avoir mentionné les six religieux profès de l'ordre de Saint-François, elle se contente de désigner ainsi les dix-sept autres : « *Cœteri vero laïci, familiares et coadjutores eorumdem sex professorum erant* (les autres qui étaient laïques, aidaient les Pères franciscains et vivaient avec eux). » Le lecteur ne doit donc pas être surpris de trouver quelques différences dans la manière de nommer quelques-uns de ces glorieux martyrs.

La croix du bienheureux Côme Tachegia se trouva la deuxième du côté de l'orient.

II

LE BIENHEUREUX MICHEL COZAKI, JAPONAIS

Originaire du royaume d'Isc, il habitait dans le voisinage du couvent des Pères franciscains. La relation de Froès nous fait connaître qu'il était fabricant de flèches. Il était le père de Thomas Cozaki, l'un de ces trois admirables enfants dont nous parlerons bientôt ; et par un privilége bien rare, cet heureux père eut le bonheur de voir son cher fils cueillir avec lui la palme du martyre. Leurs croix ne se trouvèrent pas à côté l'une de l'autre. En suivant de l'o-

rient au couchant la ligne sur laquelle on avait rangé les saints martyrs, la croix de Michel Cozaki se trouvait la quatrième, et celle de son fils la vingtième. Peut-être Dieu voulut-il, pour embellir sa couronne, lui faire joindre au sacrifice de sa vie, celui de ne pas reposer son dernier regard sur son cher enfant. Mais qui dira les joies de leurs embrassements, lorsque vainqueurs ils s'envolèrent tous deux à la céleste patrie !

III

LE BIENHEUREUX PAUL IBARKI, JAPONAIS

Il était du royaume d'Oaris et avait reçu depuis peu le baptême. Il remplissait auprès des Pères franciscains l'office d'interprète. Sa croix se trouva placée la septième en partant de l'orient, entre celles des deux Jésuites japonais Paul Miki et Jean de Goto. Il eut le bonheur d'y confesser courageusement la foi, jusqu'au double coup de lance, qui fit entrer son âme victorieuse dans les joies du triomphe éternel.

IV

LE BIENHEUREUX LÉON CARASUMARO, JAPONAIS

C'était le frère cadet du bienheureux Paul Ibarki; mais il était chrétien depuis huit ans, tandis que son frère Paul, ainsi qu'il a été dit, n'avait reçu le baptême que peu avant son martyre. Un historien l'appelle *le grand serviteur de Dieu, Léon*. Il était catéchiste et le principal interprète des Pères franciscains. On admirait son zèle pour les œuvres de charité, en particulier pour le soin des malades incurables. Sa croix fut la dix-huitième à partir de l'Orient.

V

LE BIENHEUREUX LOUIS, ENFANT JAPONAIS DE ONZE ANS

Parmi les chrétiens condamnés à mourir, il y avait trois enfants : Louis, baptisé seulement depuis quelques jours, Antoine et Thomas. Ils servaient à l'autel chez les Pères de Saint-François et avaient été mis des premiers sur la liste. Il n'avait tenu qu'à eux de

n'y être pas. On avait même refusé d'abord d'y mettre le petit Louis; mais il fit tant par ses pleurs et par ses prières qu'il obtint d'être inscrit. Pendant qu'il était en prison avec les autres confesseurs de la foi, un païen de distinction alla le trouver, et lui promit de le délivrer s'il voulait renoncer au baptême : l'enfant répondit avec fermeté : *C'est au contraire vous qui devez vous faire chrétien, puisqu'il n'y a pas d'autre moyen de se sauver.* Le décret du tyran Taïcosama portait qu'on couperait aux condamnés le nez et les deux oreilles. Mais on se contenta de leur couper le bout de l'oreille gauche. Le petit Louis supporta ce commencement de torture, non-seulement sans la moindre faiblesse, mais avec un air de joie céleste, qui jetait les spectateurs dans la stupéfaction. Lorsqu'on eut mis les bienheureux sur des chars, pour les promener dans les rues de Méaco, les regards se portèrent surtout sur les trois enfants, qui, semblables à des anges, les mains liées derrière le dos, et le visage rayonnant de joie, chantaient d'une voix claire et assurée l'oraison dominicale, la salutation angélique et d'autres prières. La foule, ne pouvant contenir son émotion à ce spectacle, éclatait partout en pleurs et en sanglots.

La bienheureuse troupe des martyrs, dirigée vers Nangasaqui, était arrivée à Carazu, où l'attendait

un officier supérieur nommé Fazamburo, chargé de la conduire jusqu'au lieu du supplice. Ce gentilhomme avait été lié d'amitié avec Paul Miki, l'un des bienheureux captifs ; et dans le but de le délivrer, il s'efforçait de lui faire abjurer la foi. Ne pouvant rien gagner, il s'approcha du petit Louis. L'âge si tendre de cet enfant l'avait touché de compassion. — *Mon enfant*, lui dit-il, *votre vie dépend de moi. Si vous voulez entrer à mon service, je vous délivrerai.* — L'enfant répondit : *Je ne décide rien de moi-même ; je ferai ce que le Père Pierre jugera bon.* Le bienheureux Pierre-Baptiste, ce digne et admirable chef de la glorieuse milice, dit à l'officier : *Il acceptera votre proposition*, *pourvu qu'il lui soit permis de rester chrétien.* — *Non,* repartit Fazamburo, *il faut qu'il abandonne la foi chrétienne.* Alors le petit Louis répondit sans hésiter : *A cette condition, je ne désire point de vivre ; car pour cette courte et misérable vie, je perdrais une vie éternellement heureuse.*

Dès qu'on fut arrivé au lieu du supplice, il demanda quelle était sa croix ; et quand les exécuteurs la lui eurent indiquée, il y courut avec un transport de joie, qui émut et frappa d'admiration tous les spectateurs.

Ces généreux martyrs attachés à leurs croix furent élevés de terre à peu près en même temps, et l'on

vit alors une céleste joie rayonner sur leurs visages. Mais nul ne la fit éclater plus vivement que le petit Louis. Il la manifestait par ses yeux, par le sourire de ses lèvres et le mouvement significatif de ses doigts. C'est sur lui principalement, nous dit un historien, que se portèrent les regards de la foule. Le double coup de lance vint percer sa poitrine, et cet ange de la terre alla joindre les anges du ciel. Bienheureux enfant, qu'il nous soit donné de vous voir un jour ! Sa croix était placée la neuvième à côté de celle d'Antoine, cet autre enfant qui servait à l'autel avec lui. Et tous deux se trouvaient ainsi tout près du bienheureux Pierre-Baptiste, du côté de son cœur.

VI

LE BIENHEUREUX ANTOINE, ENFANT JAPONAIS DE TREIZE ANS

Il était né à Nangasaqui, d'un père chinois et d'une mère japonaise. Ses heureuses qualités le rendirent particulièrement cher au bienheureux Pierre-Baptiste supérieur des Franciscains, qui l'employait à servir les messes avec le petit Louis. Lorsqu'on vint dans le couvent d'Ozaca pour y faire les arrestations prescrites par le gouverneur de cette ville, il eût été

facile à ces deux enfants de fuir avant qu'on eût mis la main sur eux. Mais ils résolurent de se laisser prendre, et de suivre leurs maîtres dans les fers et jusqu'à la mort. Ils furent donc arrêtés, et on leur lia les mains derrière le dos. En cette posture, ils se mirent à marcher en tête des autres captifs, faisant éclater une joie et une ferveur qui ne se démentirent pas un seul instant. Cependant une épreuve terrible attendait le jeune Antoine à Nangasaqui. Son père et sa mère habitaient cette ville. Au moment où il approchait du lieu du supplice, il les voit venir à sa rencontre, abîmés de douleur et fondant en larmes. Ce n'est pas qu'ils ne fussent chrétiens et qu'ils n'eussent même d'abord béni Dieu, d'avoir réservé à leur enfant la couronne du martyre. Mais en ce moment, la tendresse naturelle prenant le dessus, ils chancellent ils faiblissent et veulent sauver leur cher fils. Ils le conjurent de ne pas se livrer ainsi à la mort à l'entrée de l'adolescence ; d'attendre pour confesser la foi un âge plus avancé, ajoutant que les occasions ne lui manqueraient pas un peu plus tard. Et à ces supplications ils joignaient le déchirant spectacle de leurs gémissements et de leurs larmes. L'admirable enfant, qui ne se ressentait point de la faiblesse de son âge, parce que la grâce lui communiquait intérieurement la fermeté de l'âge viril, comprit tout le danger des

embûches que lui tendait la rage du démon par l'intermédiaire de ses parents. Il leur répondit : « J'ai la ferme confiance que Dieu me donnera le courage de sortir vainqueur de cette lutte. Cessez donc vos conseils et vos supplications ; et n'exposez pas ainsi notre sainte foi au mépris et à la risée des païens. Vos tentatives seraient inutiles : je suis résolu de verser mon sang pour le triomphe de la foi chrétienne. » Le magistrat qui présidait à l'exécution avait remarqué cette scène ; et ne pouvant contenir son émotion, il s'approcha du petit Antoine et lui dit : « Ne résistez pas aux sollicitations de vos parents. Il est vrai qu'ils sont pauvres ; mais je vous prendrai dans ma maison et vous traiterai comme mon propre fils. Je vous promets de vous obtenir de Taïcosama de grandes richesses et les distinctions les plus honorables. »

L'enfant repousse ce nouvel assaut : Ne serait-ce pas une insigne folie, répond-il, de préférer ces avantages d'un moment à des biens éternels ? Mais puisque vous me promettez ces faveurs, dites-moi, consentez-vous à ce que j'en jouisse dans la maison des religieux, en les partageant avec le père Pierre et avec les siens ? — Nullement, dit le magistrat, elles seront pour vous seul. — Eh bien, reprend l'enfant, vous comprendrez bientôt combien je méprise vos promesses et la vie elle-même. Le martyre ne me

fait pas peur : la croix où je vais être attaché ne me trouble point. C'est au contraire ce que je désire uniquement, par amour pour Jésus qui a voulu expirer aussi sur une croix pour nous sauver. — En même temps il tourne le dos au magistrat, et détachant le *Queimon* (1) suspendu à son côté, il le donne à sa mère en lui disant : « Voilà pour vous consoler ; je prierai Dieu pour vous au ciel. Ne me pleurez pas, mais pleurez plutôt ces pauvres infidèles. Moi, je vais jouir à jamais de la vue de mon Dieu, tandis que ces malheureux restent dans leur aveuglement. Il ne faut pas qu'ils puissent croire que vous vous affligez de me voir mourir pour Dieu. Vous devez au contraire vous en réjouir, puisque lui-même est mort pour nous. »

Lorsqu'on eut élevé la croix sur laquelle il était attaché et qui se trouvait à côté de celle du bienheureux Pierre-Baptiste, il invita ce père à chan-

(1) C'est le nom du sabre que tous les Japonais, même les enfants, portent constamment à leur ceinture, et qui pend jusqu'à terre. Les Bollandistes rapportent ce trait d'après l'historien Barezzo; mais ils font observer qu'il s'accorde mal avec la circonstance des mains liées derrière le dos, constatée par l'ensemble des documents. Il est possible que l'enfant n'ait pas détaché lui-même son *queimon,* mais l'ait fait détacher par sa mère pour le lui donner. Il est possible aussi qu'on eût en ce moment délié les mains aux captifs, puisqu'il fallait les délier pour les attacher à la croix.

ter avec lui le psaume, *Laudate, pueri, Dominum.* Le Père, qui était absorbé et comme ravi en extase, ne répondit point. Alors le saint enfant, avec une voix ravissante et toute céleste, entonna tout seul le psaume ; et continuant de le chanter, il arrivait au *Gloria Patri*, lorsque le fer de la lance perçant son cœur, il alla terminer son cantique avec les anges dans le ciel. Et vous aussi, héroïque enfant, obtenez-nous la grâce de vous voir un jour dans la céleste patrie.

VII

LE BIENHEUREUX THOMAS COZAKI, ENFANT JAPONAIS DE QUATORZE ANS

En racontant l'histoire de Louis et d'Antoine, nous avons déjà fait connaître celle du bienheureux Thomas. Ce fut la même ardeur, la même allégresse, la même constance. Nous n'ajouterons que cette particularité. Lorsqu'on lui coupait, comme aux autres captifs, le bout de l'oreille, il dit au bourreau : *Coupez-la plus haut, si vous voulez, et rassasiez-vous à loisir du sang chrétien.* Nous avons déjà dit que cet admirable enfant eut le bonheur d'avoir

son père Michel Cozaki pour compagnon de son martyre. Élevés en croix à peu près simultanément, au même moment aussi le coup de lance leur ouvrait la céleste patrie. Heureux père, heureux enfant !

VIII

LE BIENHEUREUX MATHIAS, JAPONAIS, SUBSTITUÉ A UN AUTRE CHRÉTIEN DE MÊME NOM

Ce Japonais, baptisé depuis peu, dut au nom qu'il portait le bonheur de prendre rang parmi les martyrs. Ce n'est pas lui qui était sur la liste des condamnés, mais un autre Mathias. Et celui-ci se trouvant absent lors de l'arrestation, l'autre fut mis à sa place. Voici comment cette substitution eut lieu. Le gouverneur de Méaco, pour se conformer à la volonté de l'empereur, donna ordre de dresser une liste de tous les chrétiens qui s'étaient attachés aux religieux de Saint-François, et appartenaient à leur communauté. Cette liste atteignit le chiffre de cent soixante-dix. Ce nombre fut jugé trop considérable. Il y eut ordre de remanier la liste en demandant à chaque chrétien, s'il appartenait réellement à la communauté des Pères. S'ils répondaient négative-

ment, on devait effacer leur nom : si leur réponse était affirmative, ils devaient apposer eux-mêmes leur signature sur la liste. Mais cette fois encore on aboutit à un chiffre qui parut trop fort.

Parmi tous ces noms on en choisit douze, et la liste fut ainsi définitivement fixée. Ordre fut donné d'arrêter ces douze chrétiens avec les cinq religieux franciscains de Méaco. Ils devaient être joints à ceux qu'on attendait d'Ozaca, puis envoyés tous ensemble à Nangasaqui, pour y être crucifiés, selon le décret de Taïcosama.

On vint donc au couvent des Franciscains pour exécuter ces arrestations. Chacun de ceux dont le nom se trouvait sur la liste des douze, était appelé à son tour. L'un d'eux, qui se nommait Mathias et qui était le pourvoyeur du couvent des Franciscains pour les choses nécessaires à la dépense de la table, se trouvait alors absent. Ne le voyant pas comparaître, les exécuteurs criaient de tous côtés : *Où est Mathias ? Que Mathias se présente.* Dans le voisinage du couvent habitait un chrétien de même nom, et qui avait reçu depuis peu le baptême. Entendant prononcer ce nom de Mathias, il se présente sur-le-champ aux exécuteurs, et leur dit : *Voici un Mathias : ce n'est pas celui que vous demandez ; mais moi aussi je suis chrétien et l'ami de ces Pères. — Cela*

suffit, dirent les exécuteurs ; *c'est inutile d'en chercher un autre.* Ils l'arrêtèrent, et c'est ainsi qu'il eut le bonheur d'être mis au nombre des martyrs. On ne peut s'empêcher de lui appliquer ces paroles : « *Le sort tomba sur Mathias et il fut adjoint aux onze* (Cecidit sors super Mathiam, et annumeratus est cum undecim). » Quant à l'autre Mathias, il ne fut point recherché. Le courage et la constance de ce bienheureux substitué ne se démentirent pas un seul moment. Crucifié entre le bienheureux François de Saint-Michel et le bienheureux Léon Carasumaro, il persévéra jusqu'au coup de lance qui lui ouvrit le ciel.

IX

LE BIENHEUREUX VENTURA OU BONAVENTURE, JAPONAIS

Il était encore dans sa première enfance, lorsque ses parents le firent baptiser. Devenu orphelin, au lieu d'être instruit de la religion chrétienne, il fut élevé dans le paganisme, et s'enrôla même dans une secte de bonzes. Mais un jour, faisant réflexion qu'il avait reçu le baptême, il sentit tout à coup son âme éclairée et embrasée tout à la fois par un rayon de lumière divine. Fidèle à cet appel intérieur de la grâce, il alla

trouver les Pères franciscains, fut instruit, abjura ses erreurs et rentra dans le sein de l'Église. Dès lors il ne voulut plus quitter ses chers maîtres. Il vivait avec eux, les secondant et les servant dans l'œuvre de leur apostolat, avec un zèle et une ferveur admirables. Lorsqu'on dressa la liste définitive des chrétiens attachés à la communauté des Franciscains, et qui devaient être crucifiés à Nangasaqui, son nom y fut inscrit. Sa constance fut inébranlable. Percé du double coup de lance, il expira sur sa croix, qui se trouvait la dix-neuvième, en suivant la ligne d'orient en occident.

X

LE BIENHEUREUX JOACHIM SACCAKIBARA, JAPONAIS

Un historien le désigne sous le nom de François Sacquier, et dit qu'il était médecin. Il avait quarante ans lorsque l'édit de Taïcosama vint lui offrir la couronne du martyre. Il était d'Ozaca, et s'était attaché aux Pères franciscains. Il est probable qu'il soignait les malades, en qualité de médecin ou d'infirmier, dans les deux hôpitaux établis par ces religieux. Il fut réputé appartenant à leur

communauté, puisque son nom fut inscrit en cette qualité sur la liste privilégiée. La croix du haut de laquelle il monta victorieux au ciel, se trouva la vingt-quatrième en allant d'orient en occident, ou la troisième dans l'ordre inverse.

XI

LE BIENHEUREUX FRANÇOIS DE MÉACO, JAPONAIS

C'était un médecin âgé de quarante-six ans. Zélé pour la foi qu'il avait eu le bonheur d'embrasser, il composa quelques traités pour la défendre contre les préjugés de sa nation. Il s'était, lui aussi, attaché aux religieux de Saint-François, prêchant avec zèle et leur servant d'interprète. La croix sur laquelle il expira martyr était la vingt-deuxième à partir de l'extrémité orientale de la ligne, la cinquième dans le sens opposé.

XII

LE BIENHEUREUX THOMAS DANKI, JAPONAIS (APPELÉ AUSSI XICO).

Il était de Méaco et avait reçu le baptême depuis plusieurs années. Il servait d'interprète aux Pères franciscains. On l'arrêta comme faisant partie de leur communauté ; et il eut ainsi le bonheur d'être mis au nombre des martyrs. La croix, de laquelle il monta vainqueur au ciel, était la quatrième en partant de l'occident, la vingt-troisième en partant de l'orient.

XIII

LE BIENHEUREUX JEAN KIMOIA (APPELÉ AUSSI QUIZUYA).

Il était de Méaco et habitait dans le voisinage du couvent des Franciscains. Il avait été baptisé récemment, et fut l'un des douze inscrits à Méaco sur la liste, comme faisant partie de la communauté des Pères franciscains. La croix sur laquelle il eut le bonheur de professer sa foi en la scellant de son sang, fut la troisième du côté occidental.

XIV

LE BIENHEUREUX GABRIEL DE DUISCO

Il était originaire du royaume d'Isc, et habitait avec les Pères franciscains en qualité d'élève. C'est à l'âge de dix-neuf ans qu'il eut le bonheur de répandre son sang pour la foi. Sa croix se trouvait la deuxième du côté de l'occident.

XV

LE BIENHEUREUX PAUL SUZUKI

Ce fervent chrétien, originaire du royaume d'Oaris, composa divers écrits pour l'instruction des néophytes. Il remplissait, sous la direction des Pères franciscains les fonctions de catéchiste, et leur servait d'interprète. On l'arrêta comme appartenant à leur communauté. Sa croix se trouva placée la première du côté de l'occident.

XVI ET XVII

LES DEUX SURNUMÉRAIRES, LE BIENHEUREUX FRANÇOIS ET LE BIENHEUREUX PIERRE SUKÉGIRO

Ce sont eux que les bollandistes et d'autres historiens appellent *les deux sur-ajoutés* (adaucti). Ils n'avaient point été mis sur la liste ni arrêtés avec les autres. Lorsque, le 3 janvier 1597, on conduisit les vingt-quatre captifs sur la grande place de Méaco pour leur couper une partie de l'oreille, François et Pierre n'avaient pas encore été adjoints à la bienheureuse milice. Voici comment ils eurent ce bonheur. La glorieuse troupe, ignominieusement promenée dans les rues, était partie de Méaco. Les Pères jésuites songèrent à pourvoir à ses besoins durant son trajet jusqu'à Nangasaqui. Le chrétien Pierre Sukégiro, dont ils connaissaient l'admirable vertu, fut l'homme de confiance qu'ils choisirent : ils le chargèrent de suivre constamment les bienheureux captifs, de leur prodiguer ses soins et de subvenir à leurs nécessités. De son côté, le chrétien François s'adjoignit à la glorieuse troupe dans le même but. Ce dernier, que nous trouvons aussi dési-

gné par les noms de *Caïus François*, et de *François Fahelente*, était un charpentier, baptisé seulement depuis huit mois, et qui avait reçu tout récemment le sacrement de la Confirmation. Dès qu'il apprit l'arrestation des Pères franciscains, il se présenta courageusement et déclara que lui aussi était chrétien. Il visita les religieux dans la prison, et lorsqu'on les promena sur des chars dans les rues de Méaco, il se joignit à eux pour subir la même ignominie. Les licteurs s'efforcèrent en vain de le chasser du char à coups de fouet et de bâton. Il s'y cramponna, et sa constance l'emportant, il fit lui aussi la mémorable promenade, comble d'ignominie dans le but du tyran, mais véritablement triomphale aux yeux de Dieu et des Anges, et à jamais glorieuse dans les fastes de l'Église. Tels étaient les deux hommes auxquels était échu en partage le précieux office de servir les bienheureux captifs jusqu'à leur arrivée au lieu du supplice. Tous deux étaient partis de Méaco avec un ardent désir de verser leur sang pour la foi. Aussi pendant le trajet, ils communiquaient hardiment avec les captifs, sans craindre de se compromettre, et multipliaient leurs soins auprès d'eux, malgré les mauvais traitements réitérés des gardes, qui les repoussaient et voulaient, à force de rebuts, les obliger à se retirer. Une charité si hé-

roïque fut remarquée par les païens et les frappa d'admiration. Taïcosama lui-même, qui en fut informé, ne put s'empêcher de dire : *Que les chrétiens sont courageux, et comme ils sont cordialement unis !* A chaque nouvelle station, les captifs étaient attendus par de nouveaux soldats et consignés entre leurs mains par ceux qui les avaient conduits. Une de ces troupes de satellites, ne pouvant empêcher nos deux généreux chrétiens de continuer auprès des captifs leurs soins assidus, les arrêta, leur prit l'argent dont ils étaient munis, et les réunissant aux vingt-quatre condamnés, les transmit aux soldats de la station suivante, comme étant du nombre de ceux qui devaient être crucifiés. « Non-seulement, dit la relation du Père Froes, ils n'en témoignèrent aucun trouble, mais ils firent au contraire éclater une joie inexprimable. » Ils ne s'occupèrent plus dès ce moment qu'à fortifier leur âme par de ferventes prières. Arrivés au lieu du supplice, ces deux fortunés *surnuméraires* semblaient dire par l'air radieux et serein de leur visage qu'ils étaient au comble du bonheur. Le Père jésuite Rodriguez, qui était venu avec un autre Père pour entendre la confession des bienheureux martyrs avant qu'on les attachât aux croix, fit un dernier effort auprès de Fazamburo pour sauver au moins ces deux, qui n'étaient point sur

la liste. Fazamburô répondit, qu'ils lui avaient été consignés par les ministres de l'empereur avec un écrit, et qu'il ne pouvait les excepter. Le Père objecta qu'il pouvait au moins différer leur exécution, jusqu'à ce qu'on eût consulté le gouverneur de Méaco : il ne put rien obtenir. C'est qu'au ciel il y avait aussi deux couronnes préparées pour ces bienheureux surnuméraires ; ils reçurent le double coup de lance, l'un sur la première, l'autre sur la troisième croix du côté de l'orient.

---

§ 3

Les trois Japonais Jésuites.

I

LE BIENHEUREUX PAUL MIKI

Son père, qui tenait un rang distingué parmi les familles nobles du royaume, et que sa valeur guerrière et ses autres qualités avaient élevé en faveur à la cour de l'empereur Nobunanga, eut le bonheur de connaître et d'embrasser la religion chrétienne vers l'an 1568. Son fils, Paul Miki, âgé alors de cinq ans, reçut aussi le baptême. Lorsqu'il eut atteint sa onzième année, ses parents le confièrent aux Pères jésuites, pour être élevé dans leur collége ou séminaire récemment établi dans la ville d'Anzuquiama. Les Pères y formaient les jeunes gens aux lettres et aux sciences. Mais ils s'appliquaient surtout à les instruire solidement de notre sainte religion et à

former leurs cœurs à la piété. Pendant tout le cours de ses études le jeune Paul Miki fut un modèle de ferveur. Il en donna une preuve éclatante l'an 1586. Son père venait de succomber dans la guerre entreprise par Nobunanga contre le roi de Saxuma. Le jeune Paul, à qui la lumière divine avait découvert toute la vanité des biens et des honneurs de ce monde, y renonça courageusement pour embrasser la vie religieuse dans l'Institut des Jésuites : il était dans sa vingt-deuxième année. Après le noviciat et l'émission des vœux, il fut appliqué à l'étude de la théologie. Afin de pouvoir réfuter plus pertinemment les diverses erreurs des sectes du Japon, il en fit aussi une étude approfondie. Ainsi préparé au ministère de la prédication, il y déploya un zèle admirable, qui eut pour résultat d'amener à la foi une foule immense de païens. « Vers cette époque, dit le franciscain Ribadeneira (dans son *Histoire de l'Archipel*), le bienheureux Paul Miki vint deux ou troix fois dans notre couvent. Je fus frappé de la modestie de ce religieux et de son édifiante conversation. Il était facile de voir qu'il avait grandement avancé dans la perfection pendant les onze années qu'il avait passées avec les Pères de la compagnie de Jésus. De tous les religieux qui prêchaient au Japon quand j'y allai, c'est lui qui avait le plus de réputation, et dont la parole était la

plus féconde en heureux résultats. Le feu avec lequel il parlait, plus encore que la force de ses discours, touchait les cœurs et les convertissait. A ce grand mérite d'orateur il joignait l'humilité la plus profonde, ne cherchant uniquement que le salut des âmes et sa propre sanctification. Bien d'autres religieux de la compagnie de Jésus ont eu le bonheur de verser leur sang pour la foi ; mais on doit compter le bienheureux Paul Miki parmi les plus illustres martyrs de cette société. « (*Voir les Bollandistes*, t. Ier de février, p. 735 et 736.)

Le 9 décembre 1596 des gardes furent mis à la maison des Pères jésuites d'Ozaca. Le bienheureux Paul Miki se trouva ainsi prisonnier avec deux autres religieux japonais du même ordre, le frère Jean de Goto et le frère Jacques Quizaï. Il y continua ses prédications et eut la consolation de convertir et de baptiser six païens.

Le 11 du même mois, Taïcosama donna ordre de mettre à mort tous les Pères. Mais il restreignit ensuite la sentence aux Pères franciscains, arrêtés à Ozaca et à Méaco.

Le 31 décembre 1596, ce tyran, qui se trouvait à Ozaca, donna ordre de faire partir le Père franciscain et ses compagnons détenus dans cette ville. Les gardes qu'on avait mis à la maison des Jésuites n'en

avaient pas été retirés. Quoique la sentence n'atteignît point les Jésuites, le gouverneur d'Ozaca n'avait pas osé mettre en liberté les trois religieux de cet ordre, Paul Miki, Jacques Quizaï et Jean de Goto. Bien plus, il crut devoir les joindre aux Franciscains qu'il expédiait à Méaco. On lui représenta vainement que la sentence de mort ne concernait que ces derniers : il fit partir avec eux les trois autres. Quelques chrétiens offrirent à l'un de ses serviteurs une grande somme d'argent pour délivrer les trois Jésuites, alléguant que c'était par erreur et contre la volonté de Taïcosama qu'on les envoyait à la mort. Dieu, qui réservait à ces trois religieux la palme du martyre, ne permit pas que ces tentatives réussissent. Paul Miki, informé de ce qui s'était passé, écrivit aux chrétiens qui avaient tenté de les délivrer, lui et ses deux confrères, pour leur en faire des reproches : *Est-ce donc ainsi*, leur disait-il, *que vous m'aimez? Quoi! vous avez voulu me priver de cette immense faveur de Dieu, pour laquelle vous auriez dû au contraire vous réjouir et louer son infinie bonté?* (*Voir les Bollandistes*, t. Ier de février, p. 753.)

Parti d'Ozaca le 1er janvier 1597, ce bienheureux détachement de futurs martyrs faisait route pour Méaco, lorsque Paul Miki, ne pouvant contenir sa joie, tint à ses compagnons un discours qui nous a été

conservé : « J'ai atteint, leur dit-il, ma trente-troi-« sième année : c'est l'âge auquel notre divin Sau-« veur a voulu mourir pour nous. C'est aujourd'hui « la fête du saint nom de Jésus ; et, quoique indigne, « j'ai le bonheur d'appartenir à la compagnie qui porte « ce nom. C'est mercredi : et à pareil jour, Jésus fut « vendu aux Juifs. On dit que nous devons être mis à « mort un vendredi, jour aussi de la mort de Jésus, « notre divin Rédempteur. J'éprouve une grande joie « de ce que, malgré mon indignité, je puis ainsi en « quelque chose imiter ce divin maître, qui a tant « souffert pour nous. » (*Voir les Bollandistes*, t. I[er] de février, p. 736, n. 98.)

Dans la prison, il adressait de fréquents discours aux gardes et aux prisonniers, détenus pour leurs crimes, leur prouvant la vérité de la religion chrétienne, et les exhortant à l'embrasser. Quelques-uns lui promirent de se faire chrétiens. S'étant mis à parler de la passion de notre divin Sauveur, son visage s'enflamma, sa parole devint toute de feu, et les auditeurs furent profondément émus, surtout lorsqu'à la fin ils l'entendirent exalter la dignité du martyre, et féliciter ceux que Dieu favorisait d'une si grande grâce. A ce discours se trouvait l'un des six qu'il avait convertis et baptisés, lors de sa détention à Ozaca. C'était un homme renommé pour sa valeur militaire. Ce dis-

cours le toucha vivement, et à la fin son impression fut telle, que sans aucune crainte de la mort, il se mit à crier tout haut qu'il était chrétien.

La nuit du 2 au 3 janvier (1597), la première que Paul Miki passait dans la prison de Méaco, les vingt-quatre bienheureux se préparaient à l'amputation de l'oreille et à la promenade ignominieuse qui devait avoir lieu le lendemain. Le bienheureux Paul, s'entretenant seul avec Dieu, épanchait par moments tout haut les sentiments de son âme. Il dit entre autres ces paroles : « Oh ! que je suis heureux de m'immoler « pour Jésus-Christ à trente-trois ans, âge auquel « ce divin Sauveur s'est immolé pour notre salut ! Je « suis parti d'Ozaca le jour de la Circoncision, et « c'est à pareil jour que notre divin Sauveur donnait « les prémices de son sang. J'ai été enchaîné aujour- « d'hui jeudi, et c'est un jeudi que Jésus fut pris et « subit l'ignominie des chaînes. Demain vendredi, « je serai traîné dans les rues de Méaco ! » Au milieu de ces effusions il versait des larmes de joie.

Le lendemain, 3 janvier, les vingt-quatre bienheureux furent tirés de la prison et conduits à la grande place de Méaco, où les exécuteurs leur coupèrent une partie de l'oreille, puis les donnèrent en spectacle, en les promenant dans les rues. Quand on les eut ramenés en prison, le bienheureux Paul

Miki embrassa les Pères franciscains. *C'est*, leur dit-il, *à votre ombre que nous avons trouvé, mes deux confrères et moi, un si grand bienfait.* Et il les en remerciait avec effusion. Stupéfaits de cette scène, les soldats et les conducteurs des chars se disaient les uns aux autres : *Quelle est donc cette race d'hommes? Et en quel lieu du monde en trouverait-on qui se réjouissent ainsi au milieu des opprobres!*

Promenés successivement à Ozaca et à Sacaia, les bienheureux martyrs partirent de cette dernière ville le 9 janvier 1597. « Le long de la route, ils prêchaient Jésus-Christ avec beaucoup de zèle, dans tous les lieux de leur passage, surtout le Père Martin de l'Ascension qui avait assez bien appris la langue japonaise, et Paul Miki à qui elle était naturelle. Il semblait d'ailleurs que le Saint-Esprit se fût emparé du cœur de celui-ci, au moment où il fut arrêté prisonnier. Les gardes disaient qu'il n'était presque pas possible de ne pas se rendre après l'avoir entendu parler de sa religion, et un officier idolâtre en fit un jour une heureuse expérience. Les martyrs passant par le Naugato furent consignés en arrivant un soir fort tard à cet officier, homme dur jusqu'à la brutalité. Il les traita avec une inhumanité extrême, et les renferma tous ensemble comme on aurait fait d'un troupeau de bêtes, dans une espèce

d'étable obscure, d'une malpropreté et d'une puanteur insupportables. Miki, plus touché de ce qu'il voyait souffrir à ses compagnons, et surtout aux trois enfants dont nous avons parlé, que de ce qui le regardait, chercha l'occasion de voir cet officier et la trouva. Il lui parla du vrai Dieu et lui dit des choses si touchantes, que non-seulement il lui inspira de l'humanité, mais qu'il le convertit même et en fit un fervent chrétien. La même chose lui arriva en plusieurs autres endroits; et les bonzes se plaignirent hautement de ce que l'empereur prenait pour abolir le Christianisme, des moyens qui étaient bien plus capables de l'étendre dans les lieux où il n'était point établi. » (Charlevoix, *Histoire du Japon*, t. IV, p. 81, édition de Paris, 1754.)

Avant d'arriver à Facata, le bienheureux Paul Miki écrivit en ces termes au père vice-provincial de sa compagnie : « Nous ne désirons plus qu'une seule « chose en cette vie, c'est de pouvoir nous confesser « et communier une fois avant d'arriver à Nangasa- « qui. Les Pères franciscains ne connaissant pas en- « core suffisamment notre langue, il ne nous est pas « facile de leur exposer entièrement l'état de notre « conscience. Ce serait une grande consolation pour « nous d'avoir pour nous entendre le père François « Pasio. »

Partis de Facata le 1er février 1597, les bienheureux arrivèrent à Carazu, où les attendait un des principaux officiers, nommé Fazamburo, qui devait, à partir de cet endroit, conduire les condamnés jusqu'à Nangasaqui et présider à l'exécution. Ce haut fonctionnaire avait été lié d'amitié avec Paul Miki. Aussi dès qu'il l'aperçut, il le salua et lui témoigna combien il était affligé de son sort. *Mourir pour la loi de Dieu*, répondit Paul, *ce n'est pas un sort qu'on doive déplorer. Je ne vous demande qu'une seule chose, et je vous la demande instamment, c'est qu'à Nangasaqui vous m'accordiez quelques moments pour me confesser; et pour communier*. Les Pères franciscains firent la même demande.

Lorsque, arrivé au lieu du supplice, il aperçut la croix qui lui était destinée, il dit à la foule des spectateurs : « C'est pour avoir prêché la loi de Jésus-Christ que j'ai été arrêté. Embrassez-la, cette religion sainte, et que rien ne puisse jamais vous la faire abandonner : sauvez vos âmes. Quant à moi, c'est aujourd'hui ma pâque. Oh! que Dieu est bon pour moi! » Les Japonais essayèrent en ce moment de lui baiser les habits; mais il ne le permit pas. Et comme les Portugais qui se trouvaient présents venaient aussi pour les lui baiser, l'humble martyr s'éloigna d'eux en témoignant la peine que lui causaient ces marques de vé-

nération. Mais fidèle à remplir jusqu'au bout le ministère de la prédication, il adressa de nouveau à la foule des spectateurs de salutaires paroles. Puis, le visage rayonnant de joie, il quitte ceux qui l'entourent et s'avance courageusement jusqu'à la croix sur laquelle il va expirer. On l'y attache, on l'élève ; et du haut de cette chaire, l'admirable prédicateur songe encore à sauver des âmes, à faire triompher la foi qu'il va sceller de son sang. La relation du Père Froès fait ainsi mention de ce mémorable discours : « Le bienheureux Paul Miki, se voyant sur la plus glorieuse chaire qu'il eût jamais occupée, déclara d'abord qu'il était membre de la compagnie de Jésus, qu'il était mis à mort pour avoir prêché l'Évangile, et qu'il rendait grâces à Dieu pour un si grand bienfait. Puis il ajouta : *Arrivé au terme où vous me voyez, je ne pense pas qu'aucun de vous me croie capable de trahir la vérité. Eh bien, je vous le déclare, il n'y a point d'autre moyen de salut que la religion chrétienne. Et comme cette religion nous ordonne de pardonner à nos ennemis, et à tous ceux qui nous ont offensés, je pardonne, quant à moi, très-volontiers à l'empereur et aux auteurs de ma mort. Je les conjure de recevoir le baptême.* Après quoi tournant les yeux vers ses glorieux compagnons, il se mit à les encourager dans ce suprême combat. » Ayant ainsi achevé sa dernière

prédication, il adresse en particulier la parole à quelques-uns des chrétiens, et avec une parfaite placidité d'esprit, il les charge de saluer de sa part certaines personnes absentes. Puis, pendant qu'il répète ces paroles. *Mon Dieu, je remets mon âme entre vos mains. Saints de Dieu, venez à notre secours,* il reçoit le double coup de lance.

II

LE BIENHEUREUX JEAN DE GOTO, AGÉ DE DIX-NEUF ANS

Né de parents chrétiens, l'an 1578, dans l'île de Goto, dont le nom lui est resté, il s'était attaché aux Pères jésuites, remplissant sous leur direction les fonctions de catéchiste et les servant à l'autel. Il avait demandé avec instance d'être reçu dans leur ordre, et cette faveur lui fut accordée peu avant son arrestation. On admirait dans ce jeune homme une admirable candeur, jointe au plus mâle courage. Lorsqu'on mit des gardes à la maison des Jésuites d'Ozaca, où il se trouvait, il lui eût été facile de se soustraire au danger; mais il ne le voulut pas. C'est par ses soins que les objets de la sacristie, dont il était chargé, furent mis en sûreté. Une fois

arrêté avec Paul Miki et Jacques Kisaï, ils ne se séparèrent plus. Lorsque la bienheureuse troupe approchait du lieu du supplice, un Père jésuite obtint de Fazamburo, cet officier supérieur qui présidait à l'exécution, de pouvoir entendre la confession des trois religieux de son ordre. Il les prit à l'écart ; et après qu'ils eurent reçu l'absolution, Paul Miki, dont le degré dans la compagnie de Jésus était celui de scholastique, renouvela ses vœux. Jean de Goto et Jacques Kisaï, qui étaient novices, firent les vœux qu'on nomme dans cette société les *vœux de dévotion*. Le délai accordé par Fazamburo venait d'expirer. Les vingt-six martyrs sont bientôt sur le lieu même du supplice auprès de leurs croix. Au moment où le bienheureux Jean de Goto est sur le point d'être attaché à la sienne, il voit venir son père, qui s'approche pour lui faire ses adieux ; et lui adressant le premier la parole : *Vous le voyez bien*, *mon père*, lui dit-il, *le salut éternel doit être préféré à tout! Ayez soin de ne rien négliger pour vous l'assurer*. — *Mon fils*, lui répond cet admirable chrétien, *je vous remercie de votre excellente exhortation. Et vous aussi*, *en ce moment*, *soyez ferme et supportez avec joie la mort*, *puisque vous la subissez pour la cause de notre sainte foi. Quant à moi et à votre mère*, *nous sommes prêts*, *s'il le faut*, *à mourir pour la même cause*. Le

bienheureux Jean félicite son père, et lui donne son chapelet. Puis, il donne en souvenir à sa mère l'étoffe dont il avait entouré sa tête. Le généreux père, surmontant les indicibles flots de sa douleur, reste ferme au pied de la croix de son cher enfant, voit de ses yeux les deux lances le traverser de part en part, et se retire teint de son sang, qu'il baise et vénère comme le sang d'un martyr.

III

LE BIENHEUREUX JACQUES KISAÏ

« C'était, dit Charlevoix, un bon artisan du royaume de Bigen, lequel avait reçu le baptême dans sa jeunesse et s'était ensuite marié. Sa femme ayant renoncé au christianisme, je ne sais à quelle occasion, il la quitta, mit un fils unique, qu'il avait eu, en lieu sûr, pour être élevé dans la crainte de Dieu, et se retira chez les Jésuites d'Ozaca. Son emploi principal dans cette maison, était de recevoir les hôtes; car les missionnaires exerçaient partout l'hospitalité. Mais comme il était parfaitement instruit de sa religion, on le faisait servir assez souvent de catéchiste. Cet emploi était en grand honneur dans l'église du

Japon, et on n'y admettait que des personnes d'une vertu éprouvée, et qui se consacraient pour toujours au service des autels. Ordinairement c'étaient des jeunes gens de grande espérance, que leurs parents dévouaient dès leur enfance au Seigneur. La cérémonie de leur réception se faisait toujours avec beaucoup d'appareil. Ils portaient un habit long, peu différent de celui des missionnaires. Ils vivaient avec ces religieux, et observaient exactement la même forme de vie. Il y avait déjà plusieurs années que Kisaï avait été élevé à cette dignité. Il ne se pouvait rien ajouter à la ferveur avec laquelle il en remplissait tous les devoirs ; et ce qui relevait infiniment le mérite d'une vie si saintement occupée, c'était l'esprit intérieur dont il était animé. Tout le temps qu'il avait de libre il l'occupait à la prière (1). »

Son exercice de piété le plus habituel était de méditer la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, dont il avait une traduction japonaise, transcrite de sa main en très-beaux caractères. Après son arrestation, quelques chrétiens lui dirent, qu'ils lui portaient envie ; et ils lui donnaient des témoignages de grande vénération. L'humble vieillard leur répondit par ces mots : *Je suis un grand pécheur*. On voulut

(1) Charlevoix, *Histoire du Japon*, t. IV, p. 53. Édition de Paris, 1754.

avoir quelques parcelles de ses vêtements pour les conserver comme reliques. Mais lorsqu'on lui en fit la demande, son visage se troubla et l'on ne put rien obtenir. Désespérant de vaincre les répugnances de son humilité, ces fervents chrétiens usèrent de violence et lui arrachèrent les objets qu'ils désiraient. Fort de ce profond mépris de lui-même, cet athlète de soixante-quatre ans soutint le combat jusqu'au bout avec une admirable constance. Au moment où les deux lances lui transpercèrent la poitrine, il répétait les noms de *Jésus* et de *Marie*. Sa croix était la cinquième du côté de l'orient.

CHAPITRE VII

CHAPITRE VII

Les saints martyrs ont l'oreille amputée. — Ils sont ignominieusement promenés sur des chars dans les rues de la capitale. — Texte de la sentence portée contre eux. — On les donne en spectacle à Ozaca et dans une autre ville. — Long et pénible trajet. — Consolation de voir leur nombre accru par deux surnuméraires. — Vaines tentatives de Fazamburo pour faire apostasier Paul Miki et l'enfant de onze ans. — Arrivée à Nangasaqui. — Halte du cortége à l'ermitage de Saint-Lazare. — Les vingt-six martyrs arrivent sur la colline où les attendent leurs bourreaux et leurs croix.

Reprenons le récit général, interrompu par la série des légendes particulières du chapitre précédent.

Le soir du 2 janvier (1597), les vingt-quatre bienheureux prisonniers de Méaco surent que le lendemain ils devaient subir l'amputation de l'oreille et la promenade infamante sur des chars. Ils passèrent la nuit dans la jubilation et les actions de grâces. Le 3, dès le matin, on les fit sortir de la prison, les mains liées derrière le dos, et ils furent conduits sur la grande

place. L'ordre du tyran Taïcosama portait qu'on devait leur couper le nez et les deux oreilles. Mais le gouverneur Gibonoskio se contenta de leur faire amputer le bout de l'oreille gauche. Les vingt-quatre précieuses reliques, jetées à terre par les exécuteurs, furent religieusement recueillies par un chrétien nommé Victor, qui était le secrétaire du gouverneur d'Ozaca, et qui avait accompagné les sept bienheureux venus de cette ville. Lorsque ce chrétien alla déposer ces reliques entre les mains du Père Organtin, ce fut un spectacle attendrissant. Ce vieillard et les chrétiens qui l'entouraient se mirent à fondre en larmes. Le vénérable missionnaire éleva vers le ciel le sacré dépôt, en disant : Je vous offre, mon Dieu, ces fleurs de l'Église du Japon !

On avait préparé huit chars pour y faire monter les bienheureux et les donner en spectacle dans les rues de la capitale. Selon les anciens usages du Japon, c'est la plus grande flétrissure qu'on puisse infliger à des malfaiteurs. Nos généreux martyrs y montèrent joyeusement. On en mit trois sur chacun ; etle char occupé par les trois Jésuites japonais se trouva le dernier (1). Les habitants avaient sablé les rues par

(1) On verra peut-être dans cette circonstance quelque chose de mystérieux. Si les trois Jésuites furent béatifiés par Urbain VIII avec les vingt-trois autres, on le dut aux instances des religieux de Saint-François; car les Jésuites n'avaient point fait de dé-

lesquelles devait passer le cortége, honneur exclusivement réservé aux rois, lorsqu'ils rentraient après quelque glorieuse campagne. La foule était immense. Elle occupait à flots pressés les rues, les carrefours, les fenêtres et jusqu'aux toits des maisons. Lorsque les martyrs commencèrent leur marche, véritablement triomphale malgré les vues contraires du tyran, il partit, de ces flots de spectateurs, comme un vaste gémissement, dont l'émotion empreinte sur les physionomies, et les larmes coulant de tous les yeux indiquaient le sens. L'admiration redoubla quand on entendit l'admirable chef de ces héros, le bienheureux Pierre-Baptiste, d'une voix forte et chaleureuse, exhorter ses compagnons à la constance, inviter les païens à se convertir, et consoler avec bonté les chrétiens accourus de toutes parts. Mais ce qui porta l'émotion à son comble dans les rangs des païens comme dans ceux des chrétiens, ce fut le spectacle des trois enfants, Louis, Antoine et Thomas, qui, ayant eux aussi les mains liées derrière le dos, témoignaient par leur visage angélique

marche pour que le décret s'étendît aux trois membres de leur compagnie. La même circonstance vient de se renouveler pour la canonisation. Le bienheureux Paul Miki avait dit aux religieux franciscains, en les embrassant dans la prison de Méaco : « C'est *à votre ombre* que nous recevons, mes deux confrères et moi, un si grand bienfait. »

et radieux, avec quelle joie ils allaient à la mort. Louis n'était âgé que de onze ans, Antoine en avait treize et Thomas quatorze. On entendait leurs voix enfantines et pénétrantes dominer en chantant le *Pater* et l'*Ave Maria*. Ne se contenant plus à cette vue, un grand nombre de chrétiens voulurent monter sur les chars pour avoir part à l'ignominie que subissaient les martyrs, et ils conjuraient les soldats de leur accorder cette grâce. Malgré les coups de fouet et de bâton, les gardes eurent de la peine à les éloigner des chars, auxquels ils s'accrochaient, et l'un d'eux y resta cramponné. C'était le chrétien François Fahélenté, celui-là même qui, servant les martyrs pendant leur route vers Nangasaqui, eut le bonheur de leur être adjoint et fut couronné avec eux.

En avant des chars on portait la sentence écrite en gros caractères. En voici la teneur d'après la version latine que nous en a donnée le Père Froès (voir les Bollandistes, premier tome de février, page 753, n. 61) :

Attendu que ces hommes venus des Philippines en qualité d'ambassadeurs, sont néanmoins restés à Méaco pour y propager la religion chrétienne, contrairement à ce que j'avais sévèrement défendu quelques années auparavant, j'ordonne qu'ils soient mis à mort avec les Japonais qui se sont faits chrétiens. C'est pourquoi

ces vingt-quatre seront crucifiés à Nangasaqui. Et comme je prohibe pour l'avenir ladite loi chrétienne, que tous le sachent. Ainsi j'ordonne et veux qu'il soit exécuté. Si quelqu'un n'obéit pas à mon édit, il sera puni avec toute sa famille. La première année de Cheikio, le douze de la onzième lune.

La même sentence se trouve en latin avec quelques variantes dans le rapport fait à Urbain VIII sur l'ensemble des procédures qui avaient eu lieu pour la béatification. Les auteurs du rapport l'accompagnent de cette observation :

« Le texte original de cette sentence se conserve aujourd'hui à Manille dans le couvent des Franciscains. Elle a été traduite, en présence de l'archevêque de Manille et de ses assesseurs, par le Père Jean de Angeli, Dominicain, le Père Garcias Garzos, Jésuite, et deux chrétiens japonais, interprètes fort instruits; lesquels ont juré qu'ils traduisaient fidèlement » (voir ce rapport, inséré par Benoît XIV à la fin du troisième livre de son ouvrage *De beatificatione, etc..*, sous le titre d'*Appendix secunda*).

A cause des précautions prises pour rendre exacte cette traduction latine, elle semble devoir être préférée. La voici rendue en français :

Après que l'empereur a prohibé, il y a quelques années, la loi que les pères enseignent, quelques-uns

de ces pères, qu'on appelle les ambassadeurs de Luzon (Manille), et qui habitent à la cour (à Méaco), ont prêché ladite loi. C'est pour cela qu'eux et les Japonais convertis à leur loi, ensemble au nombre de vingt-quatre, sont condamnés à mort. Vous les attacherez à des croix à Nangasaqui. Et comme Sa Majesté prohibe cette loi de nouveau et avec plus de rigueur pour l'avenir, sachez cela, et ordonnez que son décret soit fidèlement observé : si quelqu'un vient à y contrevenir, que lui et toute sa famille soient punis de mort. Donné le vingtième jour de la lune onzième, la première année de la période appelée Eviocho (1).

Dès que les vingt-quatre bienheureux reconduits à leur prison furent descendus des chars, Paul Miki, l'un des trois Jésuites, embrassa les Pères franciscains et leur témoigna sa vive reconnaissance, de ce qu'*à leur ombre* (ce furent ses expressions) lui et ses deux confrères recevaient de Dieu un si grand bienfait. Les soldats et les conducteurs ne revenaient pas de leur étonnement, ils ne pouvaient comprendre qu'on se réjouît de la sorte au milieu des ignominies.

Le lendemain, 4 janvier (1597), on mit les bienheureux sur des bêtes de somme et on les fit partir

(1) Voir à la fin du volume les deux textes latins de la sentence. Quant à la formule de la même sentence donnée par Charlevoix (t. IV, p. 75. Édit. 1754), elle semble tronquée.

pour Ozaca ; ils furent aussi donnés en spectacle dans les rues de cette ville. L'émotion fut si grande que les païens eux-mêmes murmuraient tout haut contre l'empereur et disaient : *C'est une folie ; c'est une injustice criante.* Le bruit s'étant répandu que tous ces pères allaient être mis à mort, le gouverneur craignit un soulèvement, et envoya des émissaires, pour attester de sa part que le décret impérial n'atteignait qne les Franciscains.

D'Ozaca les bienheureux furent conduits à Sacaia, pour y subir les mêmes ignominies. De cette dernière ville à celle de Nangasaqui le trajet par mer eût été beaucoup plus court et plus facile. Mais le tyran Taïcosama se proposait d'inspirer de la terreur en promenant ainsi les martyrs dans un plus grand nombre de pays ; il espérait par ce terrible exemple arrêter les progrès de la religion chrétienne. C'est pourquoi il expédia l'ordre de les conduire par terre jusqu'à Nangoia, prescrivant aux habitants des lieux marqués pour les étapes, de fournir les satellites et toutes les choses nécessaires. A Nangoia ils étaient attendus par Fazamburo, chargé de les conduire à Nangasaqui et de les faire exécuter.

C'est le 9 janvier 1597 que la bienheureuse troupe partit de Sacaia. Elle était entourée de gardes armés, dont l'un précédait en portant la sentence

au haut d'une longue pique. On était au fort de l'hiver : le froid, la neige et les glaces n'ajoutèrent pas peu aux souffrances des bienheureux captifs. Toutefois les païens les traitaient avec humanité. Soit compassion, soit crainte d'encourir une terrible responsabilité si quelqu'un mourait ou restait en chemin, ils pourvoyaient à leurs besoins. A ceux qui ne pouvaient plus marcher, ils fournissaient des chevaux, ou de ces chaises, usitées au Japon, que deux hommes portent sur leurs épaules. Mais autant que possible les bienheureux, pour augmenter leurs mérites, refusaient ce soulagement et continuaient à pied leur glorieuse campagne.

Une grande consolation leur était réservée pendant ce trajet de Sacaia à Nangoia. Deux fervents chrétiens, Pierre Sukégiro et François Fahélenté, les avaient constamment suivis pour les servir et pourvoir à leurs besoins. La liberté avec laquelle ils communiquaient avec les bienheureux captifs et les entouraient de vénération et de soins, avait sans doute fatigué les satellites. Peut-être aussi la cupidité ne fut-elle pas étrangère à la détermination de ces malheureux. Ils arrêtèrent les deux chrétiens, s'emparèrent de l'argent dont ils étaient munis, et les joignirent aux vingt-quatre bienheureux, ajoutant leurs noms à la liste qui devait être transmise de station

en station. C'est ainsi que le nombre des martyrs fut porté à vingt-six. Les deux fortunés surnuméraires semblaient ne pouvoir assez exprimer à leur gré la joie dont leur âme était inondée. Ils étaient partis de Méaco avec un désir ardent de verser leur sang pour Jésus-Christ. L'un d'eux, François Fahélenté était celui-là même qui s'était cramponné à un char pour partager les ignominies des bienheureux, donnés en spectacle dans les rues de la capitale. Ils se voyaient enfin au comble de leurs vœux. Ils se mirent, tous les vingt-six ensemble, à remercier Dieu d'avoir ainsi augmenté le nombre des couronnes, et à chanter des cantiques d'actions de grâces.

Leur marche à travers tant de pays était un continuel triomphe pour l'Évangile. En voyant dans les bienheureux martyrs tant de joie, de patience et d'humilité, ces populations païennes demeuraient saisies d'admiration, et ces cœurs s'ouvraient à la grâce de la foi. Témoins de ces résultats, si contraires à ce qu'avait prétendu le tyran Taïcosama, les bonzes en étaient exaspérés et disaient, qu'on n'aurait pas pu choisir un meilleur moyen de fortifier et de disséminer la religion chrétienne.

Les bienheureux voyagèrent ainsi d'étape en étape tout le reste du mois de janvier. Le 1er février (1597)

ils partirent de Facata et arrivèrent à un endroit nommé Carazu, qui n'était qu'à trois lieues de Nangoia. Le sous-gouverneur de Nangasaqui, Fazamburo, s'y était rendu et les y attendait. Cet officier supérieur, chargé par Taïcosama de les conduire jusqu'au lieu du supplice et de présider à l'exécution, avait été lié d'amitié avec le religieux Jésuite Paul Miki. Dès qu'il l'eut aperçu, il l'aborda et lui témoigna combien il était affligé de son sort. Il aurait voulu délivrer son ancien ami, et dans ce but il essayait de lui faire abjurer la foi. Le bienheureux Paul Miki lui répondit: Quand on meurt pour la loi de Dieu et pour la religion sainte qu'il a révélée aux hommes, on n'est pas à plaindre. Je ne vous demande qu'une chose, et je vous la demande instamment : c'est qu'à Nangasaqui vous nous accordiez un peu de temps pour nous confesser et pour communier avant de mourir. Les Pères franciscains firent la même demande. Fazamburo promit tout; mais nous verrons bientôt qu'il ne tint qu'en partie sa promesse. C'est alors aussi que le petit Louis donna une admirable preuve de sa constance. Le voyant si jeune, Fazamburo fut touché de compassion, et lui dit: Mon enfant, votre vie dépend de moi: si vous voulez entrer à mon service, je vous délivrerai. L'enfant répondit : Je ne décide pas de

moi-même ; je ferai ce que dira le Père Pierre-Baptiste. — Il acceptera votre offre, dit le bienheureux Pierre, pourvu qu'il lui soit permis de rester chrétien. — Non, repartit Fazamburo, il faut qu'il renonce à la religion chrétienne. — L'enfant prit alors la parole et dit avec fermeté : A cette condition je ne désire pas de vivre ; car pour cette vie misérable d'un moment, je perdrais la vie bienheureuse de l'éternité.

Le jeudi 4 février, vers midi, nos bienheureux arrivèrent à Sononcho, où s'étaient rendus les deux Pères jésuites Pazio et Rodriguez, pour procurer aux martyrs la consolation de recevoir le sacrement de pénitence et la sainte communion. Mais Fazamburo avait donné ordre de presser le départ, en sorte que les deux Pères ne purent exécuter leur dessein. C'est même avec beaucoup de peine que le Père Rodiguez obtint de pouvoir saluer et embrasser les bienheureux captifs. En le voyant paraître ils éprouvèrent une grande joie et versèrent des larmes. Il leur dit à la hâte qu'il était venu, lui et le Père Pazio, pour entendre leurs confessions et leur donner la communion ; que l'ordre d'avancer leur départ s'y opposait ; mais qu'il ferait son possible pour leur procurer cette consolation à Nangasaqui. Lorsqu'il eut embrassé l'admirable chef de la glorieuse milice, le Père Pierre-

Baptiste, celui-ci lui raconta succinctement les principales circonstances de leur voyage; puis le prenant à l'écart, il lui dit à voix basse : Il peut se faire qu'on nous exécute si rapidement, que nous n'ayons le loisir de régler aucune affaire. C'est pourquoi dès ce moment, en mon nom et au nom de tous les religieux franciscains dont je suis le supérieur, je prie de tout mon cœur le Père vice-provincial et tous les religieux de votre compagnie, de nous pardonner les peines que nous leur avons causées. Touché jusqu'aux larmes de cette profonde humilité, le Père Rodriguez de son côté lui demanda, au nom de tous ses confrères, de leur pardonner ce qu'ils auraient à se reprocher à l'égard des enfants de Saint-François. Après quoi ils s'embrassèrent de nouveau en fondant en larmes.

Les moments accordés pour la trop courte entrevue étaient écoulés... Le Père Pazio n'avait pas assisté à l'entretien, afin d'être de retour le soir même à Nangasaqui : il voulait agir auprès de Fazamburo, et obtenir ce que souhaitaient tant les saints martyrs, le bonheur de communier avant leur dernier combat.

La nuit était proche, cette nuit du 4 au 5 février 1597, la dernière que les saints martyrs devaient passer sur cette terre ! Ils étaient à sept lieues

de Nangasaqui, et l'embarcation qui devait les y transporter les attendait. On les y fait descendre, et (comme à Jésus la veille de sa passion) on leur met une corde au cou. Les satellites leur lient aussi les mains derrière le dos ; mais (on ne sait pourquoi) ils exceptent de cette rigueur les six religieux franciscains. En peu de temps ils sont au port de Nangasaqui; mais on leur fait passer le reste de la nuit sur le vaisseau, où ils ont à souffrir un froid excessif.

Cependant le Père Pazio, de retour à Nangasaqui renouvelle ses instances auprès de Fazamburo, le conjurant de tenir sa promesse. Il demande que le supplice soit différé jusqu'à ce que les captifs aient fait leur confession et assisté à la messe où ils doivent communier. Il lui rappelle qu'il en a donné sa parole à son ancien ami Paul Miki. Fazamburo répond, qu'il aurait bien voulu donner toute satisfaction à Paul Miki et aux autres condamnés ; qu'il avait même retenu dans ce dessein une hôtellerie, où ils pussent voir en liberté tous ceux avec qui ils seraient bien aises de traiter. Mais que des multitudes de chrétiens sont accourus des pays d'alentour; que l'agitation est très-grande, et que s'il y avait des soulèvements il en serait responsable. Il ajoute que pour cette même raison il a fait changer le lieu du supplice; que lui et le Père Rodriguez peuvent se tenir à l'ermitage

Saint-Lazare (1), où doit passer le cortége, et que là on laissera les condamnés s'entretenir quelque temps avec eux, avant qu'on les mène au lieu du supplice.

Le jour d'un grand triomphe sur la terre, d'une grande fête dans le ciel, venait de se lever. Les vingt-six martyrs, en spectacle aux yeux de Dieu, des anges et des saints, étaient encore sur leur embarcation dans le port de Nangasaqui. On les dirige vers une baie située au nord de la ville. Non loin de cette baie s'élève une colline, dont la sommité présente un espace large et uni. C'est le lieu choisi pour recevoir le sang des soldats de Jésus-Christ, et ce lieu prendra bientôt, pour ne jamais le perdre, le nom de *Mont des Martyrs*. Les vingt-six croix y sont préparées, les soldats en gardent les avenues, un peuple immense va bientôt l'entourer. Dès le point du jour un message de Fazamburo était venu aux Pères Pazio et Rodriguez ; il les avertissait qu'un de ses officiers avait ordre de les accompagner à l'endroit convenu, voisin du lieu du supplice ; que là ils pouvaient entendre la confession des trois religieux de leur société, mais non d'aucun autre ; qu'il ne pouvait accorder davantage ; que quant à la communion, elle ne lui semblait pas nécessaire, attendu que, mourant pour

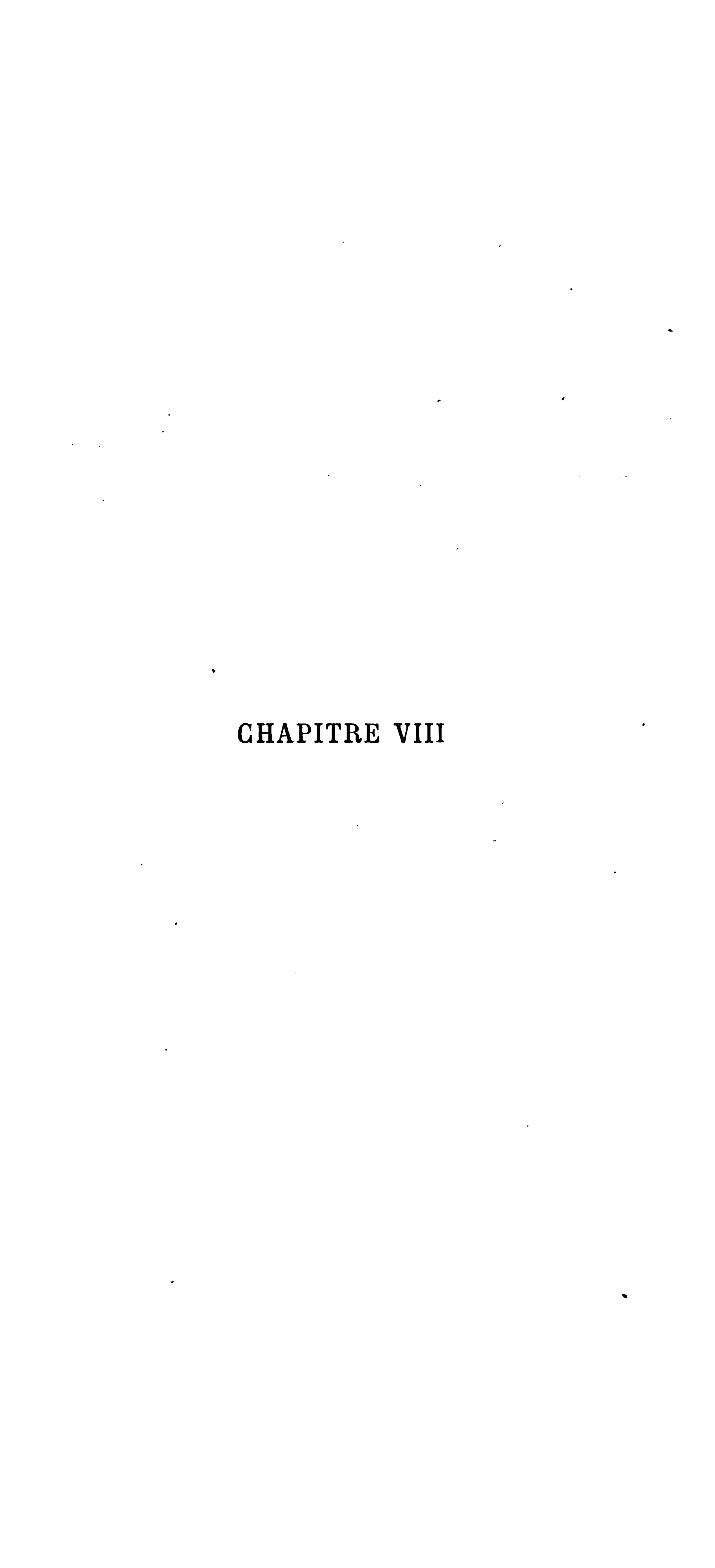
(1) C'était le nom de cette église, attenante à deux hospices, dont nous avons déjà parlé.

Jésus-Christ, ils n'avaient pas besoin d'autre viatique (1).

Les Pères Pazio et Rodiguez, accompagnés de l'officier, arrivent au lieu désigné. Le Père Rodriguez y laisse son confrère et s'avance vers la baie. On avait débarqué les martyrs. Ils cheminaient calmes et joyeux. Le bienheureux Pierre-Baptiste, leur intrépide chef, venait à cheval, récitant l'office divin. Le Père Rodriguez leur dit : *Chers frères, dans peu d'instants vous allez mourir*. A ces mots ils font tous éclater leur joie et rendent grâces à Dieu. On arrive à l'hospice Saint-Lazare. Là, l'officier député par Fazamburo fait arrêter le cortége. Les trois religieux jésuites se confessent. Les deux novices font leurs vœux, et Paul Miki renouvelle les siens. En même temps les religieux franciscains se confessent entre eux, et le Père Rodriguez donne l'absolution aux autres en les animant au combat. Fazamburo qui comptait les minutes donne le terrible signal, qui ordonnait la marche vers le lieu du supplice. Impossible d'exprimer, dit la relation de Froès, avec quelle promptitude et quelle joie les martyrs agenouillés se

(1) Relation du P. Froès, dans les *Bollandistes*, tome de février, p. 75, n° 98. Ce langage de Fazamburo ne doit pas étonner. Le malheureux avait été catéchumène. Mais après avoir demandé le baptême il avait regardé en arrière, préférant la faveur d'un roi mortel à celle de Jésus-Christ.

lèvent tous simultanément pour courir à leurs croix. Stupéfait de ce spectacle, Fazamburo demande au Père Pazio la cause de tant de joie dans une aussi affreuse situation. — C'est, lui répond le Père, qu'ils vont mourir pour Jésus-Christ. — Je conçois, reprit le païen, que ce soit une belle cause ; mais j'avoue qu'elle ne me ferait pas courir ainsi à une croix. Les vingt-six martyrs ont franchi d'un pas rapide le court espace qui les séparait de leur calvaire ; ils y trouvent leurs croix et leurs bourreaux. Le drame affreux, disons plutôt le drame sublime, va commencer.



CHAPITRE VIII

au haut d'une longue pique. On était au fort de l'hiver : le froid, la neige et les glaces n'ajoutèrent pas peu aux souffrances des bienheureux captifs. Toutefois les païens les traitaient avec humanité. Soit compassion, soit crainte d'encourir une terrible responsabilité si quelqu'un mourait ou restait en chemin, ils pourvoyaient à leurs besoins. A ceux qui ne pouvaient plus marcher, ils fournissaient des chevaux, ou de ces chaises, usitées au Japon, que deux hommes portent sur leurs épaules. Mais autant que possible les bienheureux, pour augmenter leurs mérites, refusaient ce soulagement et continuaient à pied leur glorieuse campagne.

Une grande consolation leur était réservée pendant ce trajet de Sacaia à Nangoia. Deux fervents chrétiens, Pierre Sukégiro et François Fahélenté, les avaient constamment suivis pour les servir et pourvoir à leurs besoins. La liberté avec laquelle ils communiquaient avec les bienheureux captifs et les entouraient de vénération et de soins, avait sans doute fatigué les satellites. Peut-être aussi la cupidité ne fut-elle pas étrangère à la détermination de ces malheureux. Ils arrêtèrent les deux chrétiens, s'emparèrent de l'argent dont ils étaient munis, et les joignirent aux vingt-quatre bienheureux, ajoutant leurs noms à la liste qui devait être transmise de station

en station. C'est ainsi que le nombre des martyrs fut porté à vingt-six. Les deux fortunés surnuméraires semblaient ne pouvoir assez exprimer à leur gré la joie dont leur âme était inondée. Ils étaient partis de Méaco avec un désir ardent de verser leur sang pour Jésus-Christ. L'un d'eux, François Fahélenté était celui-là même qui s'était cramponné à un char pour partager les ignominies des bienheureux, donnés en spectacle dans les rues de la capitale. Ils se voyaient enfin au comble de leurs vœux. Ils se mirent, tous les vingt-six ensemble, à remercier Dieu d'avoir ainsi augmenté le nombre des couronnes, et à chanter des cantiques d'actions de grâces.

Leur marche à travers tant de pays était un continuel triomphe pour l'Évangile. En voyant dans les bienheureux martyrs tant de joie, de patience et d'humilité, ces populations païennes demeuraient saisies d'admiration, et ces cœurs s'ouvraient à la grâce de la foi. Témoins de ces résultats, si contraires à ce qu'avait prétendu le tyran Taïcosama, les bonzes en étaient exaspérés et disaient, qu'on n'aurait pas pu choisir un meilleur moyen de fortifier et de disséminer la religion chrétienne.

Les bienheureux voyagèrent ainsi d'étape en étape tout le reste du mois de janvier. Le 1er février (1597)

ils partirent de Facata et arrivèrent à un endroit nommé Carazu, qui n'était qu'à trois lieues de Nangoia. Le sous-gouverneur de Nangasaqui, Fazamburo, s'y était rendu et les y attendait. Cet officier supérieur, chargé par Taïcosama de les conduire jusqu'au lieu du supplice et de présider à l'exécution, avait été lié d'amitié avec le religieux Jésuite Paul Miki. Dès qu'il l'eut aperçu, il l'aborda et lui témoigna combien il était affligé de son sort. Il aurait voulu délivrer son ancien ami, et dans ce but il essayait de lui faire abjurer la foi. Le bienheureux Paul Miki lui répondit: Quand on meurt pour la loi de Dieu et pour la religion sainte qu'il a révélée aux hommes, on n'est pas à plaindre. Je ne vous demande qu'une chose, et je vous la demande instamment : c'est qu'à Nangasaqui vous nous accordiez un peu de temps pour nous confesser et pour communier avant de mourir. Les Pères franciscains firent la même demande. Fazamburo promit tout; mais nous verrons bientôt qu'il ne tint qu'en partie sa promesse. C'est alors aussi que le petit Louis donna une admirable preuve de sa constance. Le voyant si jeune, Fazamburo fut touché de compassion, et lui dit: Mon enfant, votre vie dépend de moi: si vous voulez entrer à mon service, je vous délivrerai. L'enfant répondit : Je ne décide pas de

moi-même ; je ferai ce que dira le Père Pierre-Baptiste. — Il acceptera votre offre, dit le bienheureux Pierre, pourvu qu'il lui soit permis de rester chrétien. — Non, repartit Fazamburo, il faut qu'il renonce à la religion chrétienne. — L'enfant prit alors la parole et dit avec fermeté : A cette condition je ne désire pas de vivre ; car pour cette vie misérable d'un moment, je perdrais la vie bienheureuse de l'éternité.

Le jeudi 4 février, vers midi, nos bienheureux arrivèrent à Sononcho, où s'étaient rendus les deux Pères jésuites Pazio et Rodriguez, pour procurer aux martyrs la consolation de recevoir le sacrement de pénitence et la sainte communion. Mais Fazamburo avait donné ordre de presser le départ, en sorte que les deux Pères ne purent exécuter leur dessein. C'est même avec beaucoup de peine que le Père Rodiguez obtint de pouvoir saluer et embrasser les bienheureux captifs. En le voyant paraître ils éprouvèrent une grande joie et versèrent des larmes. Il leur dit à la hâte qu'il était venu, lui et le Père Pazio, pour entendre leurs confessions et leur donner la communion ; que l'ordre d'avancer leur départ s'y opposait ; mais qu'il ferait son possible pour leur procurer cette consolation à Nangasaqui. Lorsqu'il eut embrassé l'admirable chef de la glorieuse milice, le Père Pierre-

Jésus contemple et fortifie invisiblement pour la lutte suprême! Déjà Fazamburo a fait refermer sur eux les haies d'arquebusiers et de lanciers qui entourent la colline et contiennent les flots accumulés des spectateurs. Les croix sont à quatre pas de distance l'une de l'autre, couchées à terre sur une seule ligne d'orient en occident. Par privilége les deux Pères jésuites Pazio et Rodriguez sont admis dans l'enceinte réservée, auprès des martyrs. Disposition providentielle qui ménageait ainsi des témoins pour conserver dans les fastes de l'Église les circonstances de ce grand triomphe.

Au signal donné les vingt-six martyrssont attachés presque simultanément à leurs croix. Leur héroïque chef, le bienheureux Pierre-Baptiste demande au bourreau de lui attacher les mains et les pieds avec des clous, mais ne l'obtient pas. A peu près aussi au même moment toutes les croix se dressent et sont fixées. Les saints martyrs ont le visage tourné au midi, vers la ville.

A ce moment Dieu achève de faire éclater dans ses martyrs les merveilles de la force surnaturelle de sa grâce et de son amour. L'admirable chef de la sainte milice, le bienheureux Pierre-Baptiste, entonne le cantique de Zacharie *Benedictus*, que les autres continuent. Puis il est comme ravi en une extase, de la-

quelle il ne revient plus : ses yeux se fixent au ciel, son visage où rayonne une joie sereine reste immobile, et jusqu'au coup de lance il demeure ainsi absorbé (1). Le bienheureux Paul Miki dont les prédications pendant le voyage et dans les prisons avaient été continuelles, et si efficaces qu'on les croyait inspirées par le Saint-Esprit, n'est pas plutôt élevé sur sa croix, qu'il se met à demander silence et à prononcer l'admirable discours rapporté plus haut dans sa légende (2). Le petit Antoine, l'enfant de treize ans, prie le bienheureux Père Pierre-Baptiste d'entonner le *Laudate*, *pueri, Dominum;* et comme le Père, absorbé dans son extase ne lui répond pas, l'enfant entonne lui-même et continue à chanter le psaume, jusqu'à ce qu'il reçoive le coup de lance. Le bienheureux père Gonzalez répète les paroles du bon larron *Memento mei*, comme pour mourir dans l'acte de la plus profonde humilité. Tous prient, tous attendent le coup meurtrier avec une joie qui jette les païens dans la stupeur. Tout est prêt pour la consommation de l'holocauste : les vingt-six couronnes préparées au ciel ont reçu tous

(1) Le P. Froès dit : *Pater commissarius constitit quasi immotus, oculis in cœlum conjectis;* et il parle du moment où les saints martyrs étaient attachés à leurs croix. (Voir les *Bollandistes*, tome de février, p. 761, n° 109.)

(2) Chapitre VI, § 3, page 113.

leurs fleurons. Un ordre est donné ; le fer a lui aux mains des bourreaux. Un saisissement glacial passe dans toute la foule des chrétiens, qui se met à crier, *Jésus ! Marie !* La poitrine des saints martyrs venait d'être transpercée ; leur sang coulait et leurs âmes s'envolaient au ciel. Le premier frappé fut le bienheureux Philippe de Jésus. Le dernier fut l'héroïque chef de la glorieuse troupe, le bienheureux Pierre-Baptiste. Il convenait qu'il ne sortît du combat, qu'après avoir vu tous les siens hors de péril et assurés de leur victoire.

Voici dans quel ordre les saints martyrs furent crucifiés, en suivant d'orient en occident la ligne sur laquelle étaient rangées les croix :

1. — † — Le bienheureux François, l'un des deux surnuméraires.
2. — † — Le bienheureux Côme Tachégia.
3. — † — Le bienheureux Pierre Sukégiro, l'autre surnuméraire.
4. — † — Le bienheureux Michel Cozaki, qui eut le bonheur d'avoir pour compagnon de son martyre son fils Thomas Côzaki.
5. — † — Le bienheureux Jacques Kisaï, de la compagnie de Jésus, novice, âgé de 64 ans.
6. — † — Le bienheureux Paul Miki, de la compagnie de Jésus, scholastique, âgé de 33 ans.
7. — † — Le bienheureux Paul Ibarki.
8. — † — Le bienheureux Jean de Goto, de la compagnie de Jésus, novice, âgé de 19 ans.
9. — † — Le bienheureux Louis, enfant âgé de 11 ans.
10. — † — Le bienheureux Antoine, enfant âgé de 13 ans.

11. — † — Le bienheureux Pierre-Baptiste, prêtre, supérieur des religieux Franciscains, et le digne chef de la glorieuse troupe des martyrs, âgé de 48 à 50 ans.

12. — † — Le bienheureux Martin de l'Ascension, prêtre, religieux Franciscain, âgé de 30 ans.

13. — † — Le bienheureux Philippe de Jésus, religieux Franciscain, âgé de 23 ans, le premier qui reçut le coup de lance.

14. — † — Le bienheureux Gonzalve Garcia, religieux Franciscain, frère lai.

15. — † — Le bienheureux François Blanco, prêtre, religieux Franciscain, âgé de 30 ans.

16. — † — Le bienheureux François de Saint-Michel, religieux Franciscain, frère lai.

17. — † — Le bienheureux Mathias, substitué au chrétien de même nom, qui avait été porté sur la liste des condamnés, et qui ne se trouva pas présent lors de l'arrestation.

18. — † — Le bienheureux Léon Carasumaro, frère cadet du bienheureux Paul Ibarki et oncle du petit Louis.

19. — † — Le bienheureux Bonaventure.

20. — † — Le bienheureux Thomas Cosaki, âgé de 14 ans, dont le père mourait martyr en même temps que lui sur la quatrième croix.

21. — † — Le bienheureux Joachim Saccakibara, âgé de 40 ans.

22. — † — Le bienheureux François, médecin de Méaco, âgé de 46 ans.

23. — † — Le bienheureux Thomas Danki.

24. — † — Le bienheureux Jean Kimoia.

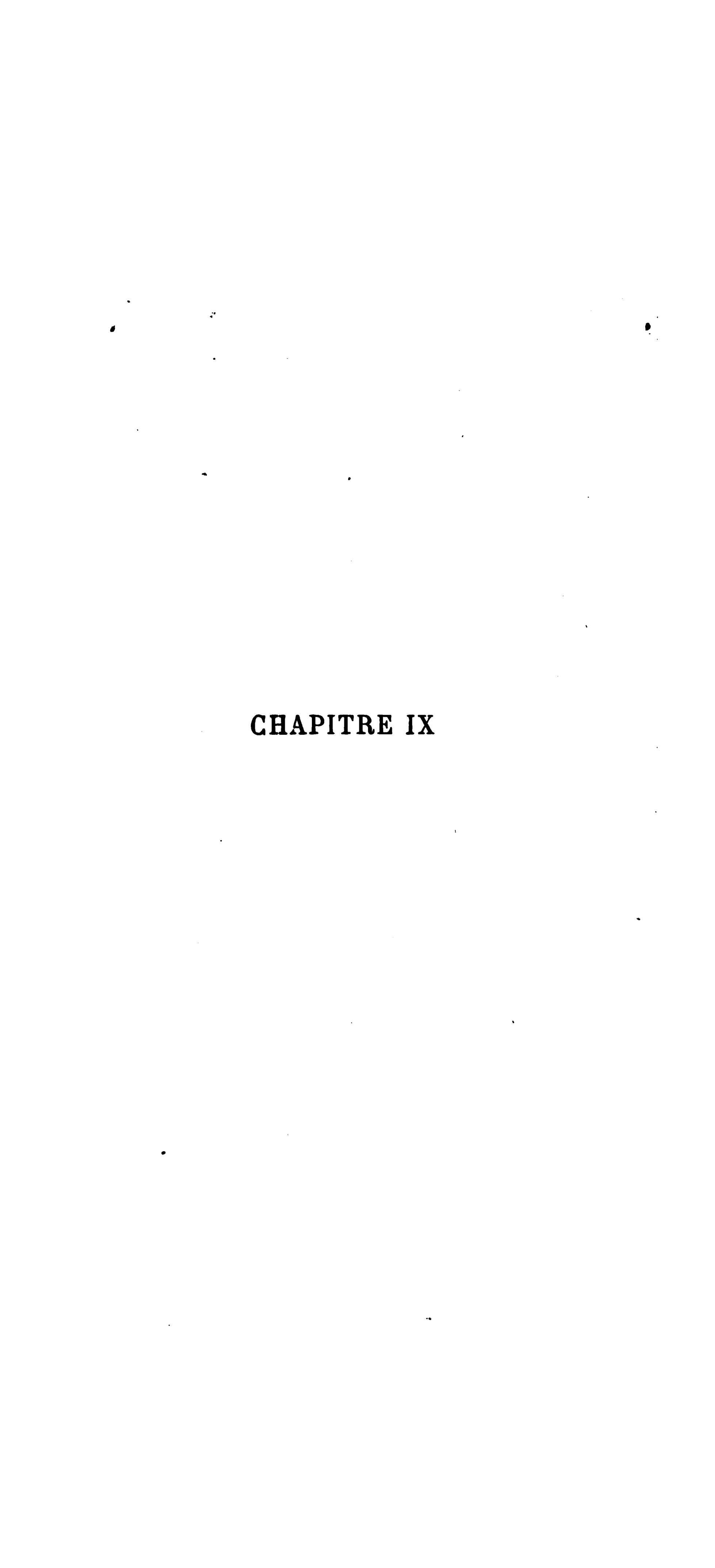
25. — † — Le bienheureux Gabriel, âgé de 19 ans.

26. — † — Le bienheureux Paul Suzuki.

Comme on le voit, le bienheureux chef de la troupe, le Père Pierre-Baptiste, n'était pas tout à fait au milieu. Il avait dix des bienheureux martyrs à sa gauche et quinze à sa droite. La Providence voulut que les deux plus jeunes enfants fussent près de lui du

côté de son cœur, comme pour ménager à ces mineurs l'appui de la paternité spirituelle qui les avait engendrés en Jésus-Christ.

On remarquera aussi que le groupe des six religieux Franciscains se trouvait exactement au milieu. — O illustres martyrs, salut, admiration, amour, prière, de la part de toute l'Église de la terre, au milieu de laquelle va retentir, par la voix de Pie IX, le décret définitif de votre glorification !



CHAPITRE IX

CHAPITRE IX

Ce qui arrive après le crucifiement des saints martyrs.

Sitôt que les lances eurent percé la poitrine des martyrs, les chrétiens se précipitèrent en foule pour recevoir leur sang et emporter de leurs reliques. Vainement les gardes essayèrent d'arrêter leur ardeur ; les haies des soldats furent enfoncées, et durent laisser envahir l'enceinte réservée. Fazamburo, l'exécuteur en chef de la sanglante tragédie, voyant qu'il venait de faire mourir si atrocement ceux qu'on vénérait à si juste titre comme des saints, se mit à pleurer. Le malheureux n'ignorait pas ce qu'était la religion chrétienne : quelques années auparavant, la lumière de l'Évangile avait pénétré dans son âme. Il alla même jusqu'à demander le baptême. Mais la crainte de perdre les faveurs d'un prince mortel l'emportant, il recula et resta païen. Ses larmes fu-

rent-elles un remords, une grâce que lui obtenait son ancien ami le bienheureux Paul Miki? Dieu le sut. Et Dieu seul sait aussi où est maintenant cet ex-catéchumène, appelé peut-être à partager la gloire des martyrs, et qui pour un peu de cette boue qu'on nomme les honneurs et les richesses, devint leur bourreau. Il mit un officier à sa place et se hâta de se retirer. Plus heureux que lui, un Japonais, chrétien apostat, et l'un des employés dans cette sanglante exécution, fut touché de voir avec quelle joie les saints martyrs recevaient la mort, comment ils pardonnaient à ceux qui les attachaient à la croix, et priaient pour l'Empereur et pour leurs ennemis. Bourrelé de remords, il alla fondant en larmes se jeter dans les bras d'un Portugais, qui avait été son parrain. Il eut le bonheur de rentrer dans le sein de l'Église. Plusieurs païens reçurent également la grâce de leur conversion en voyant expirer les saints martyrs. Ils allèrent sur-le-champ à Nangasaqui demander le baptême aux missionnaires.

Il importait à la gloire des martyrs que la vraie cause de leur mort fût authentiquement constatée; en sorte que les peuples du Japon ne pussent jamais les confondre avec des malfaiteurs, et qu'il devînt notoire que le fait de leur foi en Jésus-Christ avait seul motivé leur supplice. Fazamburo, ce triste type des

consciences vendues au pouvoir, exécutait, sans le soupçonner, les desseins de la Providence. Il fit dresser un poteau sur la colline, et la sentence où était formulée la cause de la condamnation y fut attachée.

L'Évêque du Japon, qui se trouvait à Nangasaqui, avait fait les plus vives instances pour qu'il lui fût permis d'assister à la mort des saints martyrs. Fazamburo, inflexible dans son refus, l'avait consigné dans sa maison. Toutefois le vénéré pasteur avait pu de sa fenêtre suivre des yeux le grand drame de la colline. Et ne pouvant aider les bienheureux de sa voix, il les aidait de ses prières et de ses larmes. Le soir, il lui fut permis de sortir ; et accompagné de tous les missionnaires, il alla se prosterner au pied des croix, et rendre aux corps des saints martyrs un culte public et solennel de vénération.

« Le concours des fidèles pour honorer ces précieuses reliques fut si grand, que les officiers de l'empereur en appréhendèrent les suites. Le commandant de Nangasaqui (Fazamburo) menaça de brûler toutes les maisons des chrétiens de cette ville, s'il continuait. Le bruit s'étant répandu que les Espagnols voulaient enlever les corps des religieux Franciscains pour les porter à Manille, et les Portugais ceux des Jésuites, pour les envoyer à Macao,

Fazamburo fit barricader le lieu du supplice, y mit une sentinelle, et fit dire aux chrétiens, que si l'on faisait la moindre violence à ses soldats, il en coûterait cher à toute la chrétienté. Cette menace obligea l'Évêque à défendre sous peine d'excommunication de passer les barricades, et cela eut son effet : les chrétiens de Nangasaqui se contentèrent d'aller en petites bandes, et non en foule comme auparavant, rendre leurs devoirs aux corps des martyrs. Il n'en fut pas de même de ceux des royaumes circonvoisins; ils remplissaient sans cesse la sainte montagne et les environs. Le roi d'Arima et le prince d'Omura y vinrent aussi. Le premier était accompagné de toute sa cour, et le second, qui était ami de Paul Miki, lequel lui avait écrit la veille de sa mort une fort belle lettre, pria l'Évêque de lui envoyer le corps du saint martyr, quand il pourrait l'avoir. La princesse son épouse, la princesse Marine, sa sœur aînée, et quantité d'autres personnes du premier rang firent aussi le même pèlerinage ; et l'on ne saurait croire la ferveur qu'excita dans tous les cœurs la vue de ces précieux restes de tant de saints... Il se fit alors des conversions dont on n'aurait osé se flatter dans le temps que l'empereur était le plus favorable au christianisme. » (Charlevoix, *Histoire du Japon*, tome IV, page 95, édition de Paris, 1754.)

C'était l'usage que les corps des suppliciés restassent attachés à leurs gibets. On les y abandonnait en pâture aux oiseaux de proie. Ce qui n'était pas dévoré par ces animaux tombait en lambeaux par la décomposition et achevait de pourrir à terre. Fazamburo déploya la plus grande rigueur pour que cette barbare coutume fût observée à l'égard des saints martyrs. Et comme l'immense et perpétuel concours des chrétiens lui faisait craindre un enlèvement, il décréta la peine de mort contre les soldats qui en avaient la garde, pour le cas où le corps de quelqu'un des bienheureux viendrait à disparaître.

Lorsque après la décomposition des saints corps quelques-uns de leurs ossements tombèrent à terre, les chrétiens les recueillirent avec un soin religieux. Ils en déposèrent une partie dans la maison des Jésuites de Nangasaqui, et en transportèrent une autre partie dans le royaume d'Arima. Il est probable qu'une portion considérable de ces ossements sacrés étaient encore attachés aux croix, lorsque des ambassadeurs envoyés par le gouverneur des Philippines, vinrent demander raison à Taïcosama du meurtre des religieux et de la confiscation du galion *le Saint-Philippe*. Le tyran répondit que les religieux avaient été mis à mort pour avoir prêché la religion

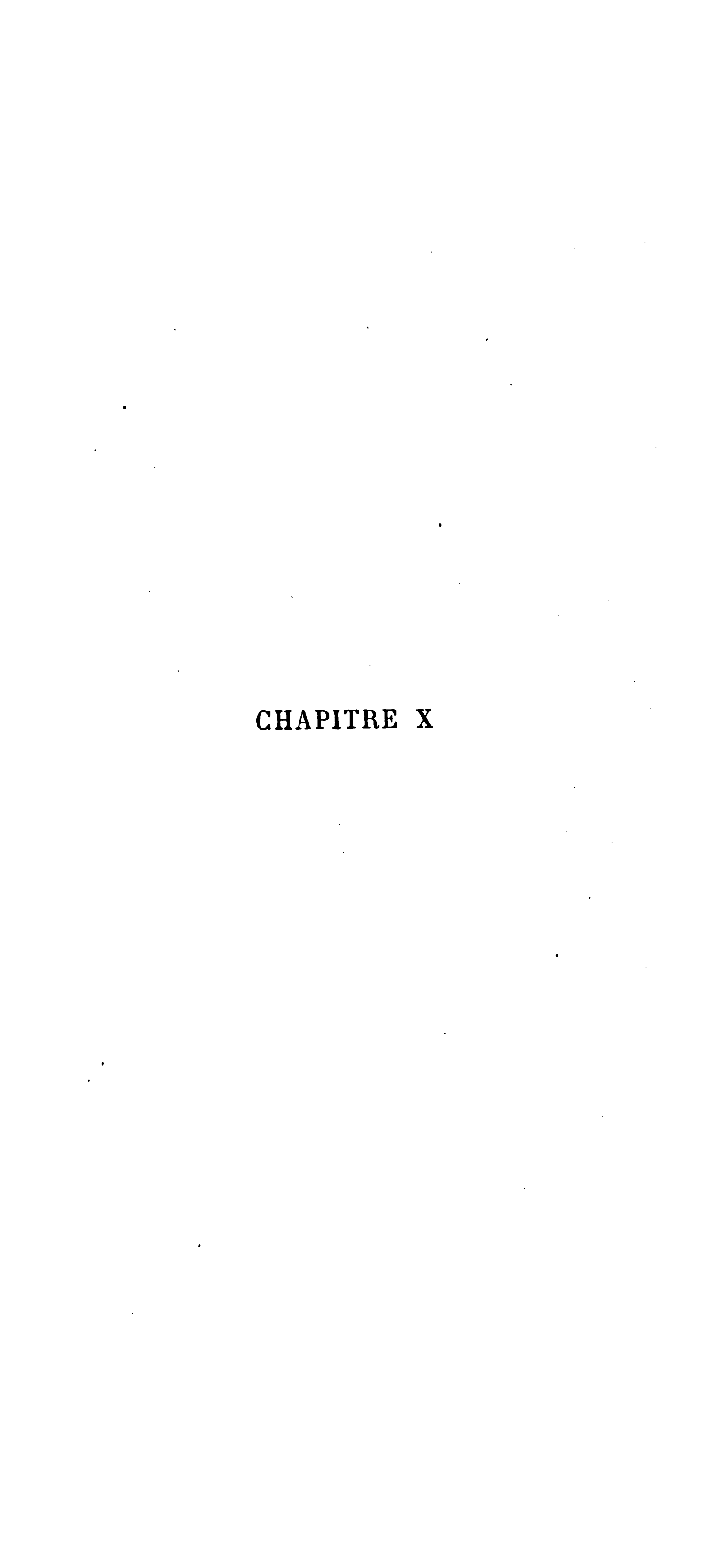
chrétienne, contrairement à la défense qu'il en avait faite. Qu'à l'égard du galion on n'avait fait que suivre la coutume immémoriale du pays, en vertu de laquelle les marchandises et les épaves des vaisseaux échoués sur les côtes du Japon lui appartiennent de plein droit. Les ambassadeurs demandèrent l'autorisation d'emporter les corps des martyrs. Taïcosama répondit que s'ils les trouvaient ils pouvaient les emporter. Louis Gusman qui relate ces faits, n'ajoute pas si les reliques furent réellement emportées par les ambassadeurs espagnols. Selon une autorité citée par les Bollandistes, on vénérait à Manille la robe du bienheureux Pierre-Baptiste, ainsi que sa main droite, conservant encore la position qu'elle avait, lorsqu'il donna sa bénédiction à ses compagnons attachés à leurs croix. Antoine Cardim, également cité par les Bollandistes, atteste que les corps des bienheureux Paul Miki, Jean de Goto et Jacques Kisaï, avaient été transportés à Macao, dans le collége des Jésuites.

Lorsque les saints martyrs eurent expiré sur leurs croix, il se fit un grand nombre de miracles. Avant de les rapporter, nous croyons devoir reproduire quelques réflexions, dont le Père de Charlevoix fait suivre la relation qu'il nous en a donnée. Quelle que soit l'autorité de cet auteur, on pourrait l'opposer à

quelques-uns des faits mentionnés dans le chapitre suivant; et dans une matière si délicate nous regretterions qu'on pût nous reprocher d'avoir passé sous silence les objections et les difficultés.

« Je crois, dit cet historien, devoir avertir que le bruit qui se répandit, que tous les corps des saints martyrs étaient demeurés quarante jours sans se corrompre, se trouva faux par les informations qui se firent sur les lieux à la réquisition des commissaires nommés pour vérifier ce fait. Il arriva à ces sacrés dépôts ce qui a coutume d'arriver aux cadavres ainsi exposés à toutes les injures de l'air. Ils se noircirent, au moins pour la plupart, et s'enflèrent d'abord. Il est vrai que le froid excessif qu'il faisait alors, les conserva pendant quelque temps en cet état; mais il en fut de même du corps d'un scélérat, qui avait été crucifié assez près du même endroit; et le dégel étant survenu, ils se corrompirent entièrement. Ce prétendu miracle se trouva néanmoins dans la relation de ce martyre envoyée de Macao à Rome par les Jésuites; mais il fut prouvé qu'un des Portugais, à qui ces religieux avaient confié la relation, l'y avait inséré de son chef. » (*Histoire du Japon*, tome IV, page 94, édition de Paris, 1754.) On va voir que le fait contraire est attesté, d'après les procédures juridiques, dans le rapport fait à Urbain VIII.

Le Père de Charlevoix ne dit pas sur quels documents il appuie ses assertions, et en particulier l'histoire un peu singulière de la relation falsifiée par les Portugais.



CHAPITRE X

CHAPITRE X

Divers miracles qui suivirent la mort des saints martyrs.

Qu'il se soit opéré plusieurs miracles après le crucifiement des saints martyrs, on ne saurait le révoquer en doute. Le bref de béatification l'atteste. « Les cardinaux de la Congrégation des Rites, dit Urbain VIII, ont jugé qu'*il conste du martyre et des miracles.* » Et c'est en conséquence de ce jugement adopté par lui, qu'il décerne aux vingt-six martyrs les honneurs du culte. Mais quels sont précisément ces faits surnaturels, reconnus par le Saint-Siége, comme pleinement constatés? On le saura par le bref de canonisation et par les documents authentiques dont il sera donné alors connaissance au public. Au moment où nous écrivons ces lignes, nous avons seulement la relation des miracles faite à Urbain VIII par le tribunal de la

Rote, et celle que firent plus tard les Bollandistes. A l'une et à l'autre, il manque le jugement définitif du Saint-Siége. Pour cette raison, nous avions d'abord résolu de n'ajouter ce chapitre qu'après la solennité de la canonisation. Ce qui nous portait encore à prendre ce parti, c'est l'avertissement que les Bollandistes reçurent de Rome à ce sujet, lorsqu'ils avaient déjà édité le paragraphe où ils rapportent ces miracles. « Ce paragraphe, disent-« ils, était déjà imprimé, lorsqu'un avis nous est ve-« nu de Rome, de la part d'un homme savant et « de grande autorité. Il nous avertissait de ne pas « reproduire imprudemment dans notre ouvrage, « ce qui a été publié par certains auteurs sur les « miracles de ces martyrs. Il ajoutait que des té-« moignages très-graves et en grand nombre avaient « infirmé plusieurs de ces miracles, notamment « celui des corps restés pendant plusieurs mois sans « se corrompre, celui des lumières aperçues pen-« dant la nuit au-dessus des croix, celui de la dis-« parition pendant un jour entier du corps du bien-« heureux Pierre-Baptiste, etc. Si nous avions reçu « cet avis plus tôt, nous aurions supprimé tout le « paragraphe. » (*Acta sanctorum*, premier tome de février, page 961.)

Ne pourrait-il pas se faire que ces mêmes mi-

racles, dont la vérité historique paraissait chanceler dans les débats au moment où ce savant écrivait de Rome, aient été à la fin reconnus comme certains? Quand le jugement définitif de la Congrégation des Rites sur ces faits miraculeux aura été connu, nous saurons à quoi nous en tenir.

En attendant, il nous a semblé qu'il n'y aurait aucune imprudence à reproduire ici, comme simple document, la partie du rapport adressé à Urbain VIII, dans laquelle se trouve l'énumération de ces miracles. Les fidèles, tout en réservant leur adhésion jusqu'à la notification du jugement du Saint-Siége, ne laisseront pas de la lire avec intérêt, et d'en être édifiés.

« Après l'arrestation des saints martyrs, il coula du « sang d'une image de saint François. Fait attesté par « sept témoins, dont les noms sont..., et dont les « dépositions se trouvent.... (1) »

« Pendant que les corps des martyrs étaient en« core attachés à leurs croix, on appliqua une parcelle « de la croix du Père Pierre-Baptiste, sur la bouche « d'une femme infidèle, qui était sans connaissance « et sur le point d'expirer. A l'instant elle recou-

(1) Le rapport indique, après chacun des faits, les noms des témoins qui l'attestent, et les dossiers des procès où leurs dépositions se trouvent consignées. Nous remplaçons par des points ces noms et ces indications.

« vra la parole, et demanda instamment le baptême.
« Le bienheureux Pierre-Baptiste, quoique restant at-
« taché à la croix, vint le lui administrer. Cette femme
« fut aussitôt entièrement guérie. Fait appuyé sur les
« dépositions de sept témoins, dont les noms, etc... »

« Il y avait trois jours que les corps étaient sus-
« pendus aux croix, lorsqu'on vit couler de celui du
« Père Pierre-Baptiste une telle quantité de sang
« qu'on en fut dans l'admiration. Fait attesté par
« les trois témoins... Trois mois après, le sang
« coula de nouveau de la blessure faite par la lance
« au côté du saint martyr. Fait attesté par les dix
« témoins.... »

« Six mois après le crucifiement des martyrs, leurs
« corps attachés aux croix étaient encore parfaitement
« conservés. Leurs visages étaient beaux et comme
« animés. Fait attesté par les quinze témoins... »

« Les oiseaux de proie, nommés dans ce pays
« les *Mascanguis*, qui déchirent et dévorent les corps
« des suppliciés (1), ne touchèrent pas à ceux des
« saints martyrs, quoiqu'ils voltigeassent en nombre
« dans le voisinage. Fait attesté par les quatorze
« témoins.... »

(1) Un historien dit, qu'au plus tard le quatrième jour ces animaux attaquent leur proie, commençant par les yeux et les chairs du visage.

« Après le crucifiement des saints martyrs, on vit « plusieurs fois le Père Pierre-Baptiste quitter la « croix et célébrer la messe au couvent de Nan-« gasaqui. Le petit Antoine, l'un des vingt-six « martyrs, le servait à l'autel. En même temps on « entendait un chant tout céleste, sans voir ceux « qui chantaient. C'est ce qu'ont déposé comme « témoins oculaires Jean Rodriguez Curriel et Jean-« Baptiste d'Aguirre, dans les procédures faites au « Mexique, feuilles 66 et 116. Jean-Baptiste d'A-« guirre dépose qu'il s'est aussitôt transporté au-« près des croix, et que regardant celle du Père « Pierre-Baptiste, il a constaté que son corps n'y « était pas. Il a demandé aux gardes où était le « corps de ce Père. Ils lui ont répondu que le « corps disparaissait fréquemment de la croix, et « qu'ils l'y revoyaient quelque temps après. Sur « quoi le même témoin est retourné en toute hâte « au lieu où il avait vu le Père Pierre-Baptiste cé-« lébrer la messe, et ne l'y a pas retrouvé. Il est « retourné aux croix, et il a vu le Père Pierre-Bap-« tiste attaché à la sienne dans l'attitude qu'il avait « au moment où il expira. Le témoin ajoute qu'il « est ainsi allé et venu en compagnie de plusieurs « chrétiens, dont il ne se rappelle pas les noms; et « que le fait a été de notoriété publique, tant parmi

« les infidèles que parmi les chrétiens. Onze témoins « attestent qu'ils ont entendu parler du même fait, « comme étant de notoriété publique, ce sont.... « Que les soldats préposés à la garde des corps des « martyrs aient vu plusieurs fois celui du Père Pierre-« Baptiste absent de la croix, et qu'ils l'y aient « ensuite revu attaché, c'est ce qu'attestent, comme « le tenant de la bouche même de ces soldats, « Pierre Montoya, Jean Rodriguez Curriel et plu-« sieurs autres nommés dans le *sommaire*.

« Une fois le fait ainsi prouvé, on ne peut s'em-« pêcher d'y reconnaître un grand miracle. Qu'un « homme mort quitte le lieu où il se trouve pour « aller à un autel, et y célèbre la messe, cela dé-« passe évidemment les forces de la nature hu-« maine. Il est vrai que Dieu a établi, comme mi-« nistres des sacrements, des hommes vivants et « non des cadavres, mais il faut ici considérer l'âme « du prêtre dans laquelle le caractère de l'ordre « reste toujours indélébile, selon la doctrine de « saint Thomas : *Quoique après cette vie,* dit ce doc-« teur, *le culte extérieur n'ait plus lieu, néanmoins* « *l'objet final de ce culte reste. C'est pour cela que le* « *caractère sacré demeure après cette vie, dans les bons* « *pour leur gloire, dans les méchants pour leur igno-* « *minie* (q. 63, ad 3). D'autre part, l'âme du prêtre,

« après cette vie, peut, relativement à son corps, rem-
« plir deux fonctions diverses : elle peut ou l'assister
« seulement et s'en servir comme d'instrument,
« ou bien l'informer et l'animer de nouveau. Si elle
« ne fait que l'assister, il faut, pour qu'elle con-
« sacre validement, un acte exceptionnel de la vo-
« lonté de Dieu. Si au contraire elle l'informe et
« l'anime, elle consacre validement en vertu de sa
« puissance ordinaire. C'est ce qu'enseigne Soto, en
« parlant de saint Pierre : *Si cet apôtre*, dit-il, *revenait*
« *vivant sur la terre, il pourrait administrer les sacre-*
« *ments, sans recevoir de Dieu aucune nouvelle puis-*
« *sance ; attendu qu'il n'aurait point perdu le carac-*
« *tère sacerdotal qui reste indélébile* (in 4. dist. I,
« q. 5, art. 7).

« Les témoins n'ont pas spécifié les parties de la
« messe qu'ils ont vu célébrer au Père Pierre-Bap-
« tiste. Ils n'ont pas dit qu'il ait fait la cérémonie
« de la consécration, et présenté à l'adoration des
« fidèles le corps de Jésus-Christ. En sorte qu'on
« pourrait peut-être regarder cette messe célébrée
« par le Père Pierre-Baptiste, non comme une
« messe réelle, mais comme une simple représen-
« tation. Dans cette hypothèse Dieu aurait permis
« que ce religieux apparût à l'autel avec les or-
« nements sacerdotaux, comme s'il célébrait le saint

« sacrifice, afin de manifester sa sainteté et de mon-« trer combien son martyre avait été agréable et « méritoire aux yeux de la divine Majesté... Mais « dans quelque sens qu'on l'entende, ce fait reste « toujours de l'ordre surnaturel; c'est un des plus « grands miracles. » (Voir le texte latin de ce document, dans l'ouvrage de Benoît XIV, *De beatificatione et canonizatione*, à la fin du livre III, sous le titre d'*Appendix secunda*.)

Le narré des Bollandistes renferme de plus les faits suivants :

1° Soixante-deux jours après le crucifiement on vit le corps du bienheureux Pierre-Baptiste s'agiter trois fois, et il en coula une grande quantité de sang.

2° Un soldat italien se trouva présent avec des Portugais au crucifiement des saints martyrs. Il reçut dans son casque du sang du Père Pierre-Baptiste, de Paul Miki, du Père Martin de l'Ascension, et d'un quatrième. Il renferma ce sang dans un flacon de porcelaine de Chine. Neuf mois après, en présence d'un grand nombre de témoins, parmi lesquels se trouvaient le grand vicaire de l'Évêque de Chine et du Japon, six religieux de Saint-François, un Dominicain et deux Jésuites, on ouvrit le vase et l'on trouva le sang entièrement liquide et comme

s'il venait de couler du corps des martyrs. Il n'exhalait aucune odeur désagréable.

3° Le premier vendredi après le crucifiement, on aperçut pendant la nuit trois grands rayons qui, partant du ciel, aboutissaient aux croix des saints martyrs. C'étaient comme trois colonnes de feu. L'obscurité de la nuit, qui était fort grande, disparut tout à coup, et l'on fut comme en plein jour. La colonne du milieu, après avoir brillé pendant deux heures, alla se poser sur l'église des Jésuites de Nangasaqui, puis se dissipa. Il apparut aussi d'autres lumières semblables à des étoiles et à des candélabres : elles paraissaient aller comme en procession de l'ermitage de *Saint-Lazare*, qui avait servi de couvent aux Franciscains, à l'ermitage dit de *Notre-Dame*. Une fois pendant quatre heures les Portugais et les Japonais furent témoins de ces météores extraordinaires ; et ils en furent si effrayés, qu'ils poussaient de grands cris, en implorant la miséricorde divine.

Ainsi que nous l'avons dit, nous relatons provisoirement ces faits comme une simple reproduction de documents déjà publiés. Nous connaîtrons bientôt les vrais miracles opérés par l'intervention des saints martyrs, c'est-à-dire ceux que le jugement

du Saint-Siége a reconnus comme tels. Nous nous empresserons d'en donner l'exposé dans quelques feuillets supplémentaires, pour que cette histoire ne reste pas incomplète sur ce point.

CHAPITRE XI

CHAPITRE XI

Commencement des procédures pour la béatification des saints martyrs. — Analyse du rapport fait à Urbain VIII.

En 1616, c'est-à-dire neuf ans après la glorieuse mort des saints martyrs, le Pape Paul V donna commission à trois auditeurs de Rote, de commencer les procédures pour la béatification et la canonisation. Ces trois commissaires furent Jean-Baptiste Coccini, doyen de la Rote; Alphonse Manzanedi, patriarche de Jérusalem, et Philippe Pirovani. Ce dernier étant décédé, le Souverain Pontife lui substitua l'auditeur de Rote Sacrati, qui devint depuis cardinal. Ces trois juges, délégués par le Saint-Siége, choisirent pour leur notaire Quirini Farina, et bientôt ils expédièrent en divers lieux ce qu'on nomme des *lettres rémissoriales*. Ces lettres ont pour objet de nommer des juges d'instruction, chargés de recueillir juridiquement les dépositions des témoins et toutes

les pièces qui peuvent jeter du jour sur la cause. Il fut ainsi établi cinq tribunaux, savoir : deux à la Nouvelle-Espagne, un au Japon, un à Manille et un à Goa. C'étaient les lieux où l'on pouvait avoir les informations les plus complètes sur les personnes et les actes des saints martyrs. Dans la Nouvelle-Espagne, les lettres rémissoriales établissaient juges l'archevêque de Mexico avec quelques assesseurs, et l'évêque d'une autre ville pareillement avec des assesseurs. Au Japon, les juges étaient : le vicaire provincial des Dominicains, avec les Pères Jean de Rueda et Hyacinthe Orphanel, du même ordre; et la lettre qui les déléguait fut adressée, pour plus de sûreté, au vice-provincial des Jésuites du Japon. Dans les îles Philippines, les juges furent l'archevêque de Manille avec trois dignitaires de sa cathédrale. Enfin, le cinquième tribunal fut composé de l'archevêque de Goa, de l'évêque de Macao ou de la Chine et de quelques dignités de leurs cathédrales. Tous ces juges délégués acceptèrent la commission et les pouvoirs que leur conférait le Saint-Siége, et procédèrent, chacun de son côté, à l'examen des témoins et des documents. Le dossier de ces diverses procédures fut ensuite envoyé à Rome, revêtu de toutes les formalités prescrites.

La commission des trois auditeurs de Rote nom-

mée par le Saint-Siége n'acheva l'examen de ces dossiers et ne donna ses conclusions que sous le pontificat d'Urbain VIII. C'est à ce Pape qu'elle adressa son rapport. Elle y déclare que les procédures ont force probante, ne renfermant aucun vice de nullité; puis elle conclut, *qu'il y a lieu à procéder à la canonisation des serviteurs de Dieu* (1).

Son rapport est divisé en trois articles. Dans le premier, elle rend compte des procédures qui ont eu lieu, et relate les noms des vingt-six martyrs; dans le second, elle raconte succinctement leur histoire, en indiquant les témoins et les endroits des dossiers qui attestent chacun des faits; dans le troisième, elle démontre que pour procéder à la canonisation des martyrs il n'est pas nécessaire de prouver qu'ils aient fait des miracles. Il suffit qu'ils aient été mis à mort à cause de la foi catholique, en refusant d'apostasier pour sauver leur vie. Néanmoins, la commission ajoute que nos martyrs ont opéré un grand nombre de miracles, et fait une relation des principaux, en indi-

(1) Ex quibus omnibus concludendum judicavimus, causam istam esse in tali statu, ut, juxta sanctæ Romanæ Ecclesiæ ritum et sacrorum canonum dispositionem (si Sanctitati vestræ placuerit), possit procedi ad istorum famulorum Dei canonizationem, et in numero sanctorum adscriptionem, in forma Ecclesiæ consueta. (Voir le texte entier de ce rapport dans l'ouvrage de Benoît XIV, *De beatificatione et canonizatione*, à la fin du livre III[e], sous le titre d'*Appendix secunda.*)

quant, d'après les dossiers, le nombre des témoins qui les attestent.

Après le jugement du tribunal de la Rote, la cause fut examinée et discutée à la Congrégation des Rites, avec ces précautions et ces formalités rigoureuses, dont on connaît l'admirable sagesse. Les cardinaux de cette Congrégation conclurent, de leur côté, que le fait du martyre et des miracles était entièrement prouvé, en sorte que rien n'empêchait de procéder à la canonisation. Alors parurent les deux brefs d'Urbain VIII, qui décernaient aux vingt-six martyrs les honneurs du culte.

CHAPITRE XII

CHAPITRE XII

Béatification des 26 martyrs, par Urbain VIII, en 1627.

« De même, disent les Bollandistes (1), que le bienheureux Paul Miki (2) remercia cordialement les Pères franciscains, de ce qu'*à leur ombre lui et ses deux confrères recevaient de la divine miséricorde la grâce du martyre*, de même nous remercions à notre tour les religieux de ce saint ordre, de ce que, par leurs soins et leurs instances les honneurs du culte ont été décernés à ces trois membres de notre compagnie. Nos supérieurs ne songeaient pas à faire des démarches dans ce but. Depuis longtemps ils étaient en instance pour la béatification de plusieurs

(1) On nomme ainsi les pères Jésuites Belges auteurs de l'ouvrage intitulé *Acta sanctorum*, commencé par le père Bollandus, et continué aujourd'hui encore par des religieux du même ordre.

(2) L'un des trois religieux Jésuites.

autres martyrs plus célèbres de notre ordre, tels que Rodolphe Aquaviva, Ignace Azevedo, etc. Mais les religieux de Saint-François ont agi auprès du Saint-Siége pour que les trois Jésuites japonais, martyrisés avec ceux de leur ordre, n'en fussent pas séparés dans les honneurs de la béatification. C'est ainsi que notre société s'est déterminée à présenter sa supplique et que le Souverain Pontife a donné le bref qui place aussi sur les autels nos trois martyrs japonais. » (Premier tome de février, page 741, n. 142.)

La béatification des vingt-six martyrs a eu lieu par deux brefs distincts : l'un du 14, l'autre du 15 septembre 1627. Le premier décerne les honneurs du culte aux six Franciscains et aux dix-sept Japonais non religieux; le second aux trois religieux jésuites. Voici la traduction de ces deux documents.

I

BREF DE BÉATIFICATION DES VINGT-TROIS MARTYRS JAPONAIS, APPARTENANT A L'ORDRE DES FRANCISCAINS.

« Le Pape Urbain VIII, pour perpétuelle mémoire. — C'est notre divin Sauveur Jésus-Christ qui donne au ciel la couronne de l'immortalité aux valeureux

athlètes, dont la mort a été précieuse à ses yeux. Tenant, quoique indigne, la place de ce souverain chef sur cette terre, nous aimons à seconder les pieux désirs des fidèles et surtout des princes catholiques, lorsqu'ils tendent à augmenter la vénération due aux saints qui ont ainsi généreusement combattu, et à faire louer le Dieu auteur de leur sainteté. Notre cher fils Pierre-Baptiste, procureur des Frères mineurs de l'observance ou déchaussés, de la province des Philippines et du Japon, nous a fait exposer l'état de la cause de la canonisation de vingt-trois martyrs, savoir de Pierre-Baptiste et de ses compagnons dudit ordre, dont six profès et les autres vivant avec eux et les aidant; lesquels, pour le nom de Jésus-Christ, ont tous été crucifiés et percés de lances près des murs de Nangasaqui, ville du Japon. Cette cause, discutée d'abord par le tribunal de la Rote, l'a été ensuite, d'après nos ordres, par la sainte congrégation des Rites; et nos vénérables frères les cardinaux de cette congrégation, sur le rapport de notre bien-aimé fils Muti, cardinal-prêtre du titre de sainte Prisca, ont jugé qu'il conste du martyre et des miracles, et qu'on peut désormais procéder à la canonisation actuelle de ces martyrs. Cette canonisation nous a été demandée, non-seulement par le susdit procureur Pierre-Baptiste et ceux de son ordre, mais en-

core par notre très-cher fils Philippe, roi catholique, et notre très-chère fille, en Jésus-Christ, Isabelle, reine catholique des Espagnes; par toute la ville de Manille, celle de Macao et d'autres, ainsi qu'il résulte des lettres qui nous ont été transmises. Et en attendant que la canonisation solennelle ait lieu, les supérieurs dudit ordre, à cause de leur grande dévotion pour ces martyrs, nous ont humblement demandé de pouvoir en faire l'office et en dire la messe. C'est pourquoi voulant, autant qu'il est en nous, donner satisfaction au pieux désir de ces supérieurs, et leur donner ce témoignage de notre bienveillance spéciale..., de l'avis des mêmes cardinaux, en vertu de notre autorité Apostolique, nous accordons, par les présentes, à tous les religieux dudit ordre de Saint-François, quelque part qu'ils soient, ainsi qu'à tous les ecclésiastiques séculiers du diocèse de Manille (vu que les principaux des martyrs ont grandement travaillé à la foi dans cette ville), la faculté de faire l'office et de célébrer la messe du commun de plusieurs martyrs, le jour de leur entrée au ciel, c'est-à-dire le 5 février. Nonobstant... Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du pêcheur, le 14 septembre de l'an 1627, de notre pontificat, le cinquième. »

II

BREF DE BÉATIFICATION DES TROIS AUTRES MARTYRS, QUI ÉTAIENT DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

« Le Pape Urbain VIII, pour perpétuelle mémoire. — C'est notre divin Sauveur Jésus-Christ qui donne dans le ciel la couronne de l'immortalité aux illustres athlètes, dont la mort a été précieuse devant ses yeux. Tenant, quoique indigne, la place de ce souverain Maître sur cette terre, nous accueillons volontiers les pieux désirs des fidèles et surtout des rois catholiques, lorsqu'ils tendent à augmenter la vénération pour les saints qui ont généreusement combattu, et à faire louer Dieu, l'auteur de leur sainteté. Le général et les prêtres de la compagnie de Jésus nous ont fait exposer l'état de la cause de canonisation de trois martyrs, savoir : Paul Miki, Jean de Goto, et Didacus Quizaï, de la même compagnie; qui, pour le nom de Jésus-Christ, ont été crucifiés et percés de lances près des murs de Nangasaqui, ville du Japon. Cette cause, discutée d'abord par le tribunal de la Rote, l'a été ensuite, d'après nos ordres, par la sacrée congrégation des Rites. Et nos vénérables

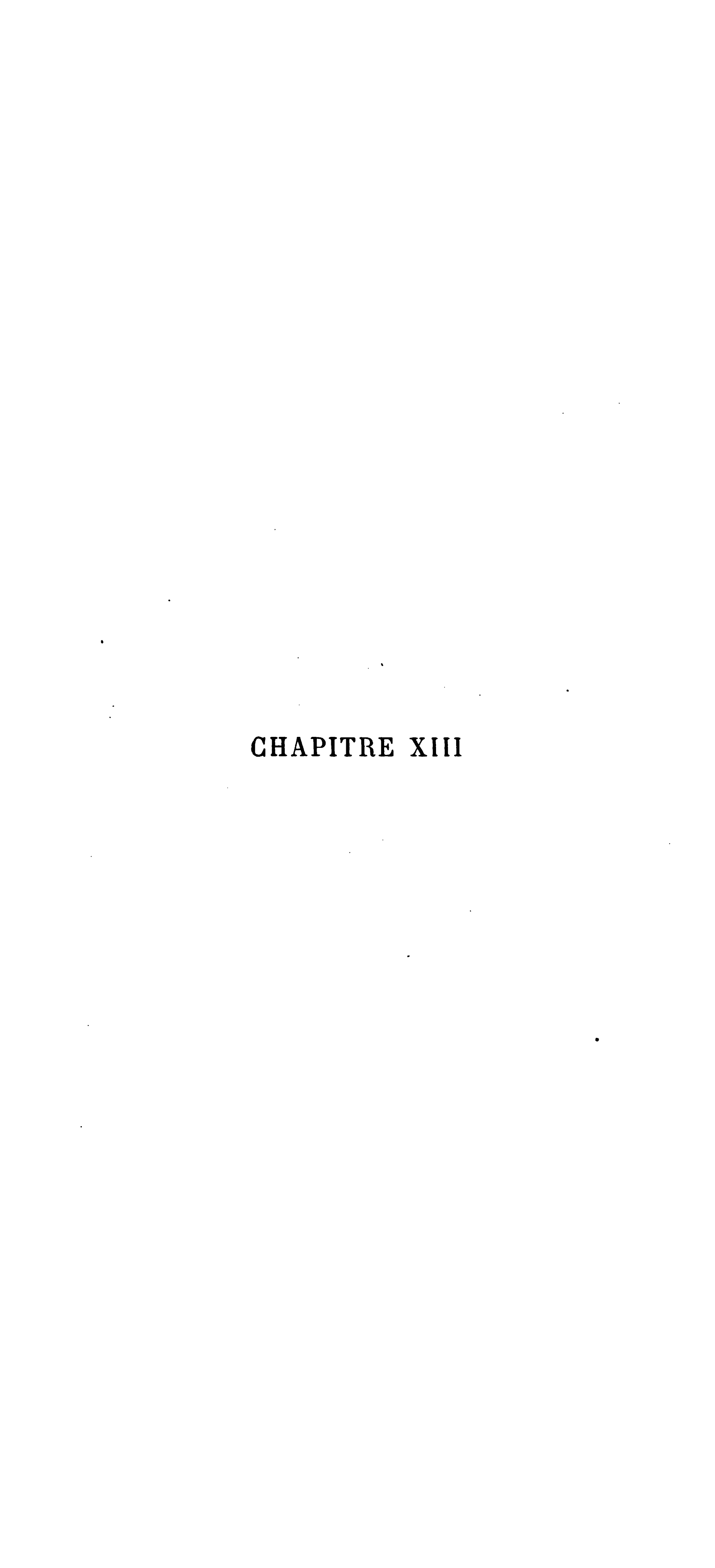
frères les cardinaux de cette congrégation, sur le rapport de notre bien-aimé fils Muti, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Prisca, ont jugé qu'il conste du martyre et des miracles, et qu'on peut désormais procéder à la canonisation actuelle de ces martyrs. Cette canonisation nous a été demandée, non-seulement par le général et les prêtres de ladite société, mais encore par notre très-cher fils en Jésus-Christ, Philippe, roi catholique, et notre très-chère fille en Jésus-Christ, Isabelle, reine catholique des Espagnes, par les villes de Manille et de Macao, et par d'autres, ainsi qu'il résulte des lettres qui nous ont été transmises. Et en attendant que la canonisation solennelle ait lieu, le général et les prêtres de ladite compagnie de Jésus, à cause de leur grande dévotion pour ces martyrs, nous ont humblement demandé de pouvoir en faire l'office et en dire la messe. C'est pourquoi, voulant, autant qu'il est en nous, donner satisfaction à leur pieux désir et leur donner ce témoignage de notre spéciale bienveillance... ; de l'avis des mêmes cardinaux, en vertu de notre autorité Apostolique, nous accordons, par les présentes, à tous les religieux de ladite société, en quelque lieu qu'ils se trouvent, la faculté de faire l'office et de dire la messe du commun de plusieurs martyrs, le jour de leur entrée au ciel, c'est-à-dire le 5 février. No-

nobstant... Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du pêcheur, le 15 septembre de l'année 1627, de notre pontificat, le cinquième. »

Ce qui était arrivé pour les trois martyrs Jésuites lors de la béatification, vient de se reproduire par rapport à la canonisation. Sur les instances des Pères franciscains, les procédures pour la solennelle canonisation des vingt-trois martyrs de leur ordre sont terminées ; il ne manque plus que la publication du bref avec les solennités accoutumées, qui doivent avoir lieu au mois de mai ou de juin prochain. La compagnie de Jésus n'avait pas l'intention d'agir pour que la cause arrivât au même point relativement aux trois martyrs de leur ordre ; en sorte que ces bienheureux allaient rester en arrière. Mais une correspondance de Rome nous apprend que les pères de cette compagnie ont changé d'avis, et qu'ils viennent d'adresser leur supplique à Pie IX. Le saint Père a donné ordre à la congrégation des Rites de s'occuper sans retard de cette cause; et l'on ne doute pas maintenant que la canonisation n'ait lieu pour tous les vingt-six martyrs à la fois (1). Les enfants de Saint-François n'ont pas été, dit-on, étrangers à

(1) Depuis que nous avons écrit ces lignes, la sacrée Congrégation a donné son sentiment, et le Saint-Père a publié le décret, *quod tuto procedi possit*. Il est certain maintenant que les trois martyrs jésuites seront compris dans la bulle de canonisation.

ce résultat. Comme ils avaient agi autrefois pour qu
tous les vingt-six martyrs, crucifiés ensemble, re
çussent aussi ensemble le titre de bienheureux, i
ont pareillement obtenu qu'ils ne soient pas sépar
dans les honneurs de la canonisation. En sorte qu
la réflexion des Pères bollandistes trouve une fois c
plus son application : c'est à *l'ombre des Pères fran
ciscains* que les trois Jésuites japonais auront reç
la grâce du martyre, l'honneur de la béatificatio
et celui de la canonisation.



CHAPITRE XIII

CHAPITRE XIII

Conduite admirable de quelques chrétiens japonais pendant la persécution de Taïcosama.

Il est juste que la gloire des vingt-six martyrs de Nangasaqui se reflète sur les généreux chrétiens, qui ne montrèrent pas moins d'ardeur pour sceller de leur sang la foi qu'ils avaient embrassée. On vit alors que le grand privilége du martyre n'est pas pour ceux qui courent et soupirent après cette faveur, mais pour ceux à qui Dieu l'a réservée dans sa miséricorde : *non volentis, neque currentis, sed miserentis est Dei* (Rom., IX, 16). A peine eut-on répandu le bruit que l'empereur allait mettre à mort tous les chrétiens, que dans tout le Japon des milliers de familles, préparant des habits de fête, firent éclater leur joie, dans la pensée de donner leur vie pour Jésus-Christ. On vit les chrétiens accourir en foule à Méaco, pour y confesser hautement leur foi devant

les magistrats, et avoir ainsi une plus grande assurance d'être arrêtés et de mourir avec les missionnaires. Parmi ce grand nombre de héros, jettons en passant un regard d'admiration sur quelques-uns, dont les documents historiques nous ont transmis les noms et les actions mémorables.

LE PRINCE JUSTE UCONDONO

Tacayama, l'un des seigneurs les plus distingués du Japon, était, dit un historien, « grand homme de guerre, d'une probité peu commune, fort instruit des mystères de toutes les sectes du Japon, et très-attaché au culte de ses dieux. » Un jour, à Méaco, ayant voulu entrer en discussion avec le père Vilela, il eut le bonheur de reconnaître la vérité de la religion chrétienne, et n'hésita pas à l'embrasser. Il pria le père Vilela de le suivre dans ses terres pour instruire sa famille et la préparer au baptême. Il fut baptisé, en 1563, avec sa femme et ses enfants, qui étaient au nombre de six. L'aîné reçut le nom de *Juste*. « C'est ce fameux *juste Ucondono*, si célèbre dans les relations portugaises et espagnoles de ce

temps-là, illustre par ses grandes actions, qui lui ont donné une place distinguée parmi les héros du Japon, plus illustre encore par ses vertus et par ses souffrances pour la cause de Dieu (1). »

En 1580 Nobunanga, qui n'était pas encore empereur du Japon, mais seulement roi de Voary, voulut se faire livrer la forteresse de Tacaçuqui. Elle appartenait à Tacayama sous la suzeraineté du roi Araqui, vassal lui-même de Nobunanga, mais qui était alors en guerre avec son suzerain. La défense de la forteresse fut confiée à Juste Ucondono. Nobunanga se mit en marche pour en faire le siége. Mais la résistance d'Ucondono fut telle, que désespérant de réussir par la force, l'habile Nobunanga eut recours à un satanique expédient. Il savait que le valeureux prince Ucondono était chrétien. Il lui fit dire que s'il ne lui livrait sans retard la citadelle, il allait faire périr tous les chrétiens de son royaume de Voary, ainsi que les missionnaires, et renverser toutes les églises. Ce qui rendit la position d'Ucondono plus affreuse, c'est la décision des missionnaires relativement aux droits de Nobunanga sur la forteresse. Ils pensèrent que ces droits étaient réels, attendu que le roi Araqui était vassal de Nobunanga.

(1) Charlevoix, *Histoire du Japon*, t. II, p. 228, édition de Paris, 1754.

L'infortuné Ucondono se voyait en face de la plus atroce alternative. S'il ne livrait pas la forteresse, il offensait Dieu en refusant injustement de reconnaître le droit de Nobunanga, et en devenant la cause du meurtre des chrétiens et des missionnaires : s'il la livrait, il exposait son père à la vengeance du roi Araqui ; et de plus ayant donné en otage à ce roi son fils et sa sœur, il les livrait à une mort presque certaine. Il avait avec lui dans la forteresse sa femme et sa mère. Parler de livrer la forteresse, c'était dire à ces deux princesses de consentir à laisser égorger par Araqui, l'une son enfant, l'autre sa fille. Jamais peut-être, depuis Abraham, aucun ami de Dieu n'avait été mis à une si cruelle épreuve. Ucondono passa toute une nuit en prière au pied des autels, joignant à ses larmes les plus grandes macérations, pour obtenir la lumière et le secours d'en haut. Étouffant enfin la voix de la chair et du sang, pour suivre celle de sa conscience, et se confiant en Dieu pour sauver son fils et sa sœur, il se rendit auprès de Nobunanga et lui déclara les motifs qui le déterminaient à se rendre. Nobunanga comprit ce qu'il y avait de grand dans cette conduite d'Ucondono. Il lui promit de lui restituer toutes ses places quand la guerre serait finie et doubla dès ce moment ses revenus. Mais son fils et sa sœur!... Ils ne périrent point.

Araqui voulut d'abord les faire égorger. Mais Tacayama, s'étant jeté à ses pieds, obtint leur vie. Puis il alla prendre la défense de la forteresse, de laquelle venait de sortir son fils Ucondono, mais où Nobunanga n'était pas encore entré. Après quelque temps de siége, Nobunanga s'en rendit maître et voulut faire trancher la tête à Tacayama; mais à la prière d'Ucondono il lui fit grâce. Cette forteresse fut rendue à Ucondono par Nobunanga, qui avait conçu à cette occasion la plus haute estime pour ce prince et pour la religion chrétienne.

En 1582 Nobunanga, maître de Méaco, était devenu empereur, et la plupart des autres rois lui obéissaient. Néanmoins le puissant roi du Naugato lui résistait encore, et pour le réduire il venait de mettre en campagne une forte armée sous les ordres du général Faxiba, celui-là même qui allait bientôt lui succéder sous le nom de Taïcosama. Pendant cette expédition, le traître Aqueki forma une conspiration à Méaco et l'empereur Nobunanga tomba sous les coups des révoltés. Indigné de cet assassinat, Juste Ucondono prit les armes contre le traître, et avec mille hommes seulement il le mit en fuite. En même temps il fit avertir Faxiba de revenir promptement à la capitale. C'est alors que Faxiba prit le souverain pouvoir, du consentement des chefs de

l'armée qui lui étaient attachés, établit sa puissance sur tout le Japon, et devint, sous le nom de Taïcosama, l'un des plus célèbres empereurs dont fasse mention l'histoire de ce pays. Au commencement il se montra favorable aux chrétiens. Il avait de l'attachement et la plus haute estime pour le prince Ucondono; il avouait même qu'il lui devait l'empire. Mais après cinq ans de règne, ces dispositions firent place à la défiance et à l'aversion qui allèrent toujours croissant et finirent par l'horrible meurtre des vingt-six martyrs de Nangasaqui. En 1587, Ucondono, alors à la tête de l'armée impériale, fut rendu suspect au tyran, qui lui fit dire de choisir entre l'exil et l'abjuration de la religion chrétienne. Selon les lois japonaises, l'exil entraînait la confiscation des biens et la ruine entière de la famille de l'exilé. Ucondono avait encore son vieux père et des enfants en bas âge. Il était chéri de toute l'armée, et il n'eût tenu qu'à lui de faire expier au tyran son iniquité. Taïcosama, qui connaissait sa délicatesse de conscience, savait bien qu'il n'avait à craindre aucune révolte de sa part. Aussi ne prit-il aucune précaution pour s'assurer de sa personne. Ucondono n'hésita pas : il choisit l'exil, et se retira dans une île avec son vieux père et toute sa famille, qui le félicitèrent d'avoir ainsi à souffrir pour le nom de Jésus-Christ.

Au moment de son départ, les officiers, presque tous chrétiens, témoignèrent la plus vive douleur, et il eut même à calmer des mouvements qui se faisaient dans l'armée en sa faveur. L'île qu'habitaient les illustres bannis devint le centre d'un immense concours. Les chrétiens des plus hauts rangs, charmés de la paix et de la ferveur d'Ucondono et des siens, abandonnaient les charges pour se retirer près de lui. Taïcosama le sut et en prit ombrage. Il réunit cette île à son domaine, et Ucondono fut forcé de chercher une autre retraite dans le Ximo, où il resta jusqu'en 1589.

Un jour le tyran demanda de ses nouvelles. Ses courtisans lui répondirent, qu'on n'en entendait plus parler, et que probablement il s'était retiré en pays étranger. *Pourquoi*, reprit l'empereur, *serait-il sorti du Japon? Ce n'a jamais été mon intention*. Et il ajouta qu'il pouvait reparaître à la cour. Les amis d'Ucondono lui en donnèrent avis, et il vint se présenter à Taïcosama, qui lui fit le plus bienveillant accueil. Mais quelques jours après l'artificieux tyran lui dit : Je désire que vous alliez avec votre famille dans le royaume de Canga, où j'ai besoin de vous pour des affaires importantes. En même temps il fit donner des instructions secrètes au roi de Canga, pour qu'il traitât Ucondono en exilé. Les perfides

instructions furent d'abord exécutées avec rigueur, et Ucondono eut beaucoup à souffrir. Mais ses vertus gagnèrent le cœur du roi de Canga et lui en firent un ami.

En 1591 cet admirable chrétien fit une démarche, qui prouve les progrès de son âme dans la perfection, et l'abondance de grâces dont Dieu récompensait sa généreuse fidélité. Il déclara au père Valegnagni, qu'il était résolu de quitter entièrement le monde, pour se consacrer à la vie religieuse. Le missionnaire le détourna de ce dessein. Il lui objecta les devoirs qui devaient le retenir auprès de sa femme et de sa nombreuse famille. Il ajouta qu'il était plus jeune que Taïcosama, et qu'après la mort de cet empereur, l'Église du Japon aurait besoin de son appui; que, dans les intérêts de la gloire de Dieu, il devait conserver sa position dans le monde.

Lorsqu'au mois de décembre 1596 le bruit se répandit qu'on allait faire main basse sur tous les chrétiens, Ucondono se rendit auprès du père Gnecchi pour mourir avec ce religieux. Il avertit de son dessein le roi de Canga et lui fit ses adieux, en lui donnant quelques bijoux comme témoignage de sa reconnaissance. Le roi de Canga l'assura que l'empereur ne voulait pas faire mourir tous les chrétiens, mais seulement les religieux de Saint-François.

Ucondono, retiré dans le royaume de Canga, ne s'occupait depuis bien des années que des choses du ciel, lorsqu'en 1614, un successeur de Taïco-sama publia contre lui et contre un grand nombre de seigneurs chrétiens, un décret qui les bannissait du Japon. La troupe de ces généreux confesseurs fût dirigée vers Méaco, où toutefois on ne les fit pas entrer, par crainte d'un soulèvement. Puis on expédia l'ordre de les faire partir pour Nangasaqui, en laissant la liberté aux femmes de rester dans la capitale. Mais ces admirables chrétiennes rejetèrent l'offre avec horreur, voulant partager le sort de leurs maris, de leurs pères, de leurs enfants. A Nangasaqui, les fidèles, sans être arrêtés par aucune crainte, reçurent les captifs avec les plus grands honneurs et comme en triomphe. On les embarqua sur trois jonques chinoises. Sur l'une de ces embarcations se trouvèrent avec Ucondono, le roi et le prince de Tamba avec leurs familles, tous les religieux de Saint-Augustin, de Saint-Dominique, de Saint-François et vingt-trois Jésuites. Elle fit voile vers les Philippines. Averti de la prochaine arrivée de ces illustres bannis, le gouverneur de Manille détacha une galère magnifiquement ornée. Au moment où ils y montèrent, les canons de tous les navires du port et ceux de la place firent une décharge géné-

rale, et en même temps toutes les cloches de la ville étaient mises en branle. Une fois débarqués, ils furent conduits par la population entière à une église, où l'on chanta le *Te Deum*. Ce fut une fête de plusieurs jours. Le gouverneur voulut dédommager les seigneurs japonais de la perte de leurs biens. Mais ils répondirent, qu'ils ne voulaient pas recouvrer sur la terre ce qu'ils avaient sacrifié pour le ciel.

Ucondono était alors âgé de soixante ans. Sa couronne était préparée au ciel. Ce n'était point celle du martyre, qu'il avait tant désirée; mais on peut bien croire qu'elle ne fut pas inférieure, si l'on considère les travaux, les périls perpétuels et les douloureux sacrifices, au milieu desquels ce grand homme passa presque toute sa vie, par amour pour Jésus-Christ et pour la cause de notre sainte foi. Voici comment un historien raconte sa maladie et sa mort :

« Il n'y avait guère qu'un mois que ces illustres exilés étaient à Manille, lorsque la joie publique, qui durait encore, fut tout à coup troublée par la maladie d'Ucondono. Ce grand homme fut d'abord attaqué d'une fièvre continue qui en peu de jours fit désespérer de sa vie. Dès qu'il sut le danger où il était, il fit appeler son confesseur, et après lui avoir témoigné le plaisir qu'il ressentait de mourir exilé pour Jésus-Christ, il ajouta : *Je ne recommande ma famille*

à personne. Ils ont l'honneur, aussi bien que moi, d'être proscrits pour la religion, cela doit leur tenir lieu de tout. Puis s'adressant à sa femme et à ses enfants : Quelle comparaison, leur dit-il, du service des hommes au service de Dieu ! J'ai dès l'enfance et jusqu'à mon premier exil fait la guerre pour mes seigneurs et pour les empereurs. Pendant tout ce temps-là j'ai plus souvent endossé la cuirasse, que je n'ai vêtu la robe de soie. J'ai blanchi sous le casque, et mon épée n'est pas demeurée dans le fourreau, tant que j'ai eu les ennemis de l'État à combattre. J'ai cent fois risqué ma vie pour mes souverains. Quels fruits en ai-je retirés ? Vous le voyez. Mais au défaut des hommes, Dieu ne m'a point manqué. Dans le temps de ma plus brillante fortune, me suis-je vu plus honoré et dans une plus grande abondance de tout, que je le suis ici? Et qu'est-ce encore que cette prospérité passagère, au prix de la récompense que j'attends dans le ciel ! Que je ne voie donc point couler de larmes, si ce n'est de joie. Vous avez bien plus de raison de me féliciter que de me plaindre. Et quant à ce qui vous touche, je ne saurais vous croire malheureux, puisque je vous laisse à la garde d'un Dieu dont la bonté et la puissance n'ont point de bornes. Continuez à lui être fidèles, et soyez assurés qu'il ne vous abandonnera point.

« Le malade fit ensuite son testament, qui est assez semblable à celui du saint homme Tobie. Aussi n'avait-il, comme cet autre chef d'une famille exilée, que des vertus et de grands exemples à laisser à ses héritiers. Il conclut tout ce qu'il avait à leur dire, par déclarer qu'il désavouait pour son sang quiconque d'entre eux se démentirait dans la suite, de ce qu'ils avaient fait paraître jusques alors de piété et de religion. Il mourut dans ces sentiments le cinquième de février 1615, après avoir reçu les sacrements de l'Église avec une dévotion et des transports de ferveur dignes d'un héros chrétien et d'un confesseur de Jésus-Christ. Sa mort, qui fut annoncée par le son des clocles de toute la ville, mit également en deuil les Japonais et les Espagnols. Il semblait que chaque particulier eût perdu son père, et l'on n'entendait de tous côtés que des gens qui se disaient les uns aux autres en gémissant : *Le saint est donc mort ! Ah ! nous n'étions pas dignes de le posséder*. Le gouverneur, don Juan de Sylva, surtout était inconsolable ; et pour adoucir sa douleur autant que pour honorer la religion dans un homme qui avait fait la gloire de la plus belle chrétienté de l'univers, il s'appliqua à lui faire de magnifiques obsèques. On l'exposa d'abord dans une grande salle sur un lit de parade, où le commissaire du saint office, suivi d'un

grand nombre de religieux de tous les ordres, vint aussitôt lui baiser les mains. Tous les corps, sans en excepter aucun, en firent autant. Le peuple y accourut en foule, et il n'y eut personne qui ne voulût lui baiser les pieds. Le jour marqué pour l'enterrement, le gouverneur général et les auditeurs royaux levèrent le corps et le portèrent jusqu'à la rue, où ils le remirent aux confrères *de la miséricorde*, parce que le défunt avait été au Japon de cette société. Dès qu'il fut arrivé à l'église des Jésuites, où il avait choisi sa sépulture, et qui était toute tendue de soie et ornée d'emblèmes et de devises, en castillan, en japonais, en chinois et en latin, il fut reçu par le commissaire du saint office et par les supérieurs des religieux, qui le portèrent sur leurs épaules jusqu'au grand autel, devant lequel il fut placé... Le recteur du collége des Jésuites prononça l'oraison funèbre, qui fut cent fois interrompue par les sanglots et par les soupirs des assistants... » (Charlevoix, *Histoire du Japon*, tome IV, page 390, édition de Paris, 1754.)

II

LES DEUX FILS DE GENIFOIN, PREMIER MINISTRE DE TAÏCOSAMA

Ces deux jeunes seigneurs avaient reçu le baptême à l'insu de leurs parents, et Taïcosama, qui les favorisait d'une bienveillance toute particulière, n'avait pas le moindre soupçon qu'ils fussent chrétiens. L'aîné, Paul Sacondono, âgé de vingt ans, et déjà reçu en survivance des charges de son père, se trouvait à deux cents lieues de la capitale, commandant une forteresse, lorsqu'il apprit l'emprisonnement des religieux d'Ozaca et de Méaco. Les premières informations qui lui parvinrent annonçaient que l'ordre du tyran atteignait tous les chrétiens; qu'ils allaient être arrêtés et mis à mort. La pensée qu'il pouvait, lui aussi, avoir à confesser sa foi par l'effusion de son sang, loin de le troubler, le remplit de joie. Il résolut de partir sur-le-champ pour la capitale, afin de s'y déclarer hautement chrétien, et de mourir avec les missionnaires. Il fit part de sa résolution aux chrétiens attachés à son service, ne doutant pas qu'ils ne suivissent son exemple. En effet, ils déclarèrent tous qu'ils voulaient le suivre et partager

son sort. Il y en avait un qui avait reçu le baptême depuis vingt-deux jours. Sacondono, craignant que ce néophyte ne fût pas assez raffermi dans la foi, lui dit : Vous ne comprenez peut-être pas encore assez ce que c'est que de mourir pour Jésus-Christ : vous pouvez retourner chez vos parents. — Que dites-vous, seigneur ? lui répondit ce chrétien. Il y a bien peu de jours, je l'avoue, que j'ai reçu le baptême des mains de l'évêque. Mais, par la grâce de Dieu, je comprends le prix du salut éternel de l'âme. Puisque le martyr est le plus court chemin pour arriver au ciel, je le préfère, et ne fais pas plus de cas de cette vie que d'une poignée de cendre. — Sacondono fit réflexion qu'on hésiterait peut-être à l'arrêter s'il gardait son costume, et pour s'assurer davantage la grâce du martyre, il résolut de se couper les cheveux et de prendre l'habit des Pères. Il se rendit à Méaco et y fit une confession au Père Organtin. Mais, sur ces entrefaites, on acquit la certitude que le décret du tyran se restreignait aux Pères franciscains. Le jeune Sacondono témoigna une vive douleur de ce que la palme du martyre lui échappait.

Son frère cadet ne fut pas moins admirable. Il se nommait Constantin. Se rendant, avec son cousin Michel, à la forteresse de Tamba, il voulut saluer en passant les Pères jésuites de Méaco ; et ils venaient

d'entrer dans leur maison, lorsqu'on y reçut la nouvelle du sanguinaire décret. — Nous sommes venus bien à propos, dirent-ils, et nous allons bien prendre nos mesures pour que notre nom soit mis sur la liste des martyrs. — Ils se tinrent tout près, dans une maison voisine de celle des Pères, où s'étaient réunis, dans le même but, quelques autres seigneurs chrétiens, et, tous ensemble, ils s'animaient au martyre, attendant le moment favorable pour se présenter aux exécuteurs et confesser publiquement leur foi. Entre autres bruits qui circulaient ce jour-là, on disait que le père de Constantin, Génifoin, premier ministre de l'empereur, et vice-roi de la Tensa, allait être gravement compromis à cause de ses deux fils; attendu que Taïcosama ne pouvait tarder d'apprendre, s'il ne l'avait appris déjà, que ces deux jeunes seigneurs avaient embrassé le christianisme. Constantin résolut d'aller trouver son père, et de lui annoncer lui-même qu'il était chrétien, et qu'il mourrait plutôt que d'abandonner sa foi. Il part dès le lendemain matin pour Fucimo, et, en y arrivant, il rencontre son père au moment où il sortait de chez lui, pour se rendre auprès de l'empereur. En peu de mots, il lui fait son ouverture et lui déclare son inébranlable résolution. A cette nouvelle, Génifoin, qui aimait tendrement ce fils, reste un moment stupéfait. Puis, il

rentre chez lui avec Constantin et lui dit : Si l'empereur m'ordonne de mettre à mort tous les chrétiens, il ne voudra pas que j'épargne mon fils. — C'est précisément ce que je désire, répond Constantin. Car, si je vous ai fait savoir que je suis chrétien, ce n'est pas pour que vous m'épargniez, mais afin de vous décharger de toute responsabilité en ce qui me concerne. — Attendez-moi, lui dit Génifoin, nous aurons bientôt un plus long entretien. Et il se rend au palais impérial pour prendre des informations sur les intentions définitives de Taïcosama. De retour chez lui, il prend à part sa femme, qui ne savait encore rien, et lui communique ce que Constantin lui a déclaré. Puis, il ajoute : *Si l'empereur ordonne de mettre tous les chrétiens à mort, j'égorgerai moi-même mon fils de ma propre main. De votre côté, élevez-vous au-dessus des faiblesses de votre sexe.* — Mais à peine a-t-il prononcé ces paroles, que, vaincu lui-même par l'amour paternel, il se met à sangloter, à pousser des cris, et à traiter son fils d'inhumain, de monstre, de cruel.

Cependant, Michel attendait avec impatience, à Méaco, le retour de son cousin, et ne le voyant pas venir, il alla, lui aussi, chez Génifoin. La mère de Constantin, qui était sa tante, se mit à lui exprimer l'excès de sa douleur en apprenant que son fils avait reçu le baptême. Elle lui rapporta comment Génifoin

avait déclaré qu'il le tuerait de sa propre main. Et alors cette pauvre mère tomba évanouie. Michel, bouleversé à ce spectacle, ne put retenir ses larmes; et l'on peut penser de quelles grâces eut besoin Constantin pour n'en être pas ébranlé. Ils sortirent tous deux, se rendirent chez les Pères et y reçurent l'absolution et la sainte Eucharistie. On apprit bientôt après, que le tyran restreignait la sentence de mort aux religieux de Saint-François.

III

ANDRÉ ONGAZAVARA

C'était un gentilhomme qui, après avoir perdu tous ses biens par suite de calamités survenues dans sa patrie, s'était retiré à Ozaca, où il subvenait aux besoins de son vieux père et de sa famille, en enseignant à tirer de l'arc et à monter à cheval. Chrétien modèle, il ne contribuait pas peu par son zèle et son exemple à propager la foi. Dès qu'il eut avis qu'on dressait, par l'ordre de l'empereur, des listes de chrétiens, il en témoigna une grande joie, et dit même publiquement, *qu'on ne pouvait pas lui disputer l'honneur d'y être inscrit des premiers*. Ce propos et

ces démonstrations attirèrent, sans doute, l'attention sur lui : il fut réellement inscrit, et, aussitôt, il se mit en devoir de procurer à toute sa famille le bonheur qu'il croyait s'être assuré à lui-même. Son père, âgé de quatre-vingts ans, n'était baptisé que depuis six mois. Il avait passé toute sa vie pour un des plus braves guerriers du Japon, et malgré son grand âge, il conservait encore toute la verdeur de la jeunesse. Son fils André craignait que ce vieillard n'eût pas encore bien connu le prix et la véritable grandeur de la douceur et de l'humilité chrétiennes, et qu'il ne voulût se défendre lorsqu'on viendrait l'arrêter. Il crut devoir l'engager à se retirer à la campagne, dans quelque maison qui pût le mettre à l'abri des recherches. — Mon père, lui dit-il, vous êtes, sans doute, bien persuadé qu'il ne peut rien arriver de plus glorieux à un chrétien que de mourir pour son Dieu. — Oui, mon fils, répondit-il, je le sais : s'il est beau de mourir pour son prince, à plus forte raison l'est-il de mourir pour son Dieu, et pour un Dieu qui, le premier, a donné tout son sang pour nous. — Mais, mon père, il y a ici une différence que vous ne savez peut-être pas encore : c'est que quand on meurt pour Dieu, il faut recevoir la mort sans se mettre en défense. — Sans se mettre en défense! reprend le vieillard, plein d'animation, et se

laisser massacrer comme un lâche! Ce n'est pas à moi, mon fils, qu'il faut tenir un tel propos. Je prétends bien me défendre et défendre les Pères qui nous ont instruits. — Aussitôt, il tire son sabre, et le tenant nu à la main, — allons, dit-il, chez nos maîtres. Si les soldats approchent pour leur faire la moindre insulte, j'en abattrai sept ou huit à mes pieds, et si je péris en combattant pour une si belle cause, à la bonne heure, je serai martyr. — Mon père, répliqua Ongazavara, ce n'est point là l'esprit du christianisme : croyez-moi, il n'est point nécessaire de se présenter à la mort; il est même, quelquefois, de la prudence de s'y soustraire, et le Sauveur des hommes l'a recommandé à ses disciples. J'ai un fils fort jeune : retirez-vous avec cet enfant, l'unique espérance de notre race. On n'ira point vous chercher à la campagne. Pour moi, je resterai avec les Pères, et je mourrai en leur compagnie. — A ces mots, le vieux guerrier ne se contint plus d'indignation. — Comment, dit-il à son fils, as-tu la hardiesse de me faire une pareille proposition? Il serait beau de me voir craindre la mort à mon âge, après l'avoir si souvent affrontée dans les combats. Non, non, je ne fuirai point. On me trouvera partout faisant bonne contenance; je casserai la tête aux premiers qui oseront faire violence aux Pères ou à moi; et si je

meurs les armes à la main, en faisant mon devoir d'homme d'honneur et de chrétien, je le répète, je serai volontiers martyr, mais comme il me convient de l'être. — Il entre ainsi plein d'émotion dans l'appartement de sa belle-fille, et la trouve occupée à se faire de beaux habits. Il voit en même temps les domestiques, et jusqu'aux enfants, qui s'empressent à préparer, l'un son reliquaire, l'autre son chapelet, d'autres leur crucifix. Il demande la cause de tout ce mouvement. On lui répond que l'on se dispose au combat. — Quelles armes et quelle espèce de combat, s'écrie-t-il, et que voulez-vous dire? Puis s'approchant de la jeune femme, il lui dit : Que faites-vous là, ma fille? — J'ajuste ma robe pour être plus décemment lorsqu'on me mettra en croix; car on assure qu'on va y mettre tous les chrétiens. — Elle dit ces paroles d'un ton si doux, si tranquille, si joyeux, qu'elle déconcerta son beau-père. Il demeura quelque temps à la regarder en silence. Puis, comme s'il fût revenu d'une profonde léthargie, il quitta ses armes, tira son chapelet, et le tenant entre les mains : C'en est fait, dit-il, je veux aussi me laisser crucifier avec vous (1).

(1) Voir Charlevoix, *Histoire du Japon*, t. IV, p. 64, édition de Paris, 1754. — Et la relation du Père Froès, dans les Bollandistes, premier tome de février, p. 754, n. 66.

Une note des Bollandistes nous apprend la cause qui avait obligé André Ongazavara de quitter le royaume de Bugen, sa patrie. Constantin, qui régnait dans ce pays, après avoir reçu le baptême, devint apostat et persécuteur. Le 27 septembre 1589, il fit mourir en croix, en haine du christianisme, un vénérable vieillard chrétien, nommé Joram, et il avait fait suspendre au cou du martyr le reliquaire en forme de croix qu'il avait coutume de porter sur lui. Ongazavara enleva ce reliquaire. Le roi, qui en fut informé, donna ordre de rechercher Ongazavara pour le mettre à mort. Mais on ne put le découvrir. Deux ans après Ongazavara enleva aussi le corps du martyr Joram, et le mit en sûreté dans la ville d'Arima. Puis avec sa famille, il alla se fixer à Ozaca. Cette héroïque famille d'Ongazavara, qui désira tant le martyre, qu'elle doit être grande au ciel!

IV

MARIE ET GRATIA, SA FILLE ADOPTIVE AGÉE DE DIX ANS

Le 11 décembre 1596, lorsque Taïcosama dit au gouverneur Gibonoskio : *Mettez à mort tous les Pères*, un jeune Japonais, qui était présent, entendit les

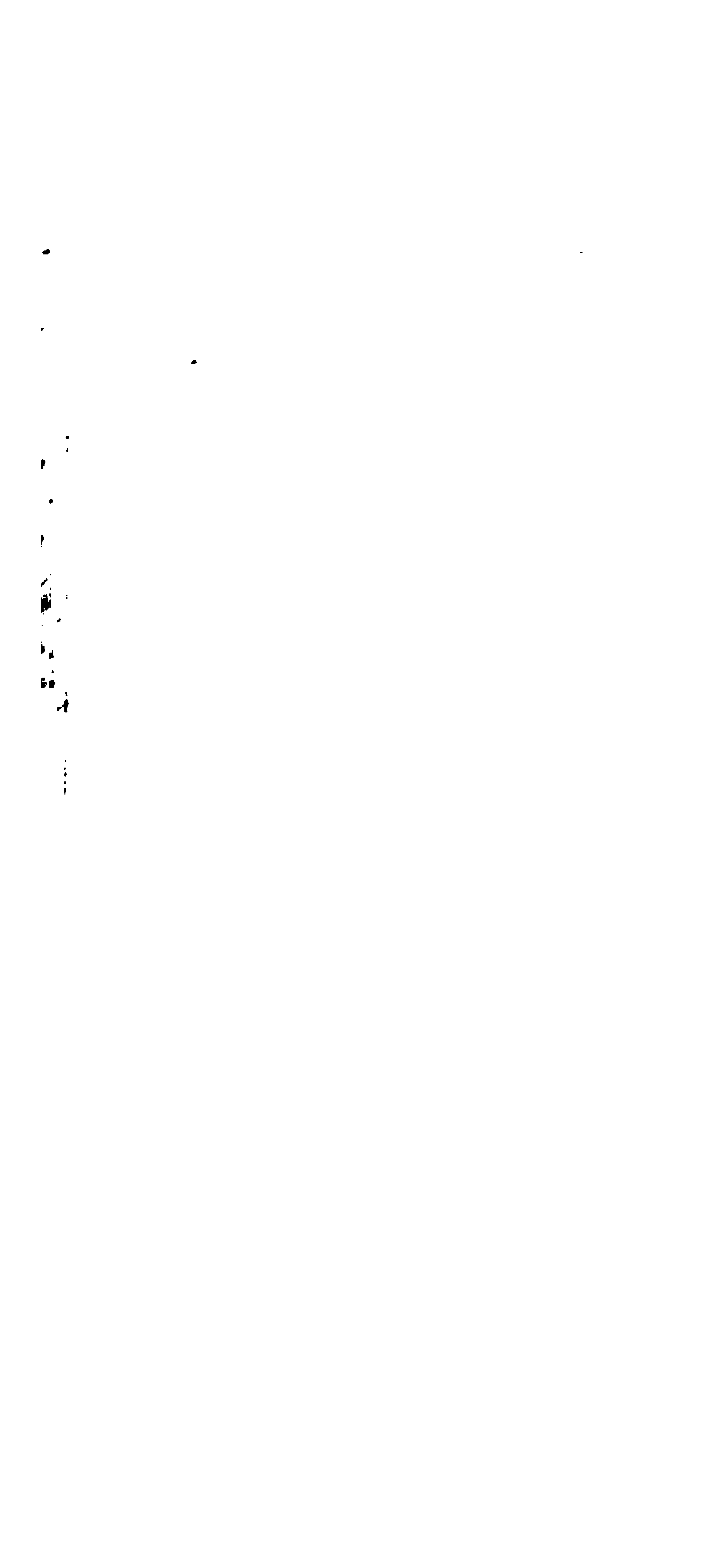
sanguinaires paroles. Sa grand'mère, nommée Marie, était chrétienne, et se trouvait à Méaco. Le jeune homme se hâta de lui transmettre ce qu'il avait entendu; il lui écrivit en ces termes : « Aujourd'hui, « l'empereur, pendant qu'il examinait les construc« tions de son palais de Fucimo, a donné l'ordre « de mettre à mort tous les Pères, sans exception. « Je suis fort inquiet par rapport à vous, sachant « que vous êtes chrétienne, et j'ai voulu vous préve« nir de cet ordre terrible, que l'empereur a donné « avec l'accent de la fureur. » Ce nom de *Père*, dont s'était servi Taïcosama, était souvent employé pour désigner tous les chrétiens. C'est ce qui fit croire qu'ils allaient tous périr ; et Marie, en lisant la lettre, l'entendit aussi dans ce sens. Mais, loin de se troubler, cette femme forte se mit à rendre grâces à Dieu, et à faire ses préparatifs pour le martyre. Elle avait avec elle une enfant de dix ans, nommée *Gratia*. Elle l'avait adoptée et l'élevait avec soin dans la piété et la crainte de Dieu. — Mon enfant, lui dit-elle, on va mettre à mort tous les chrétiens qui ne renonceront pas à leur foi. Je vais donc avoir le bonheur de donner ma vie pour Jésus-Christ. — Et moi aussi, dit l'enfant sans hésiter, je veux partager le même sort. — Non, vous êtes trop jeune pour qu'on puisse compter sur votre constance au

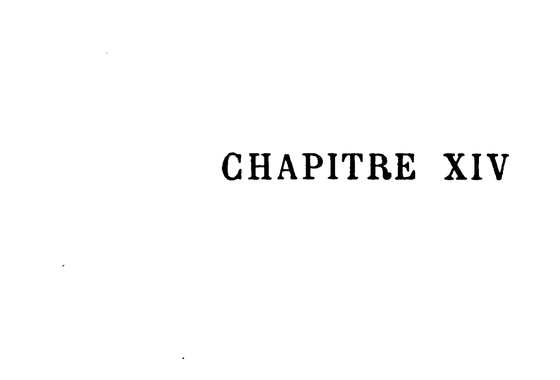
milieu des tourments : je vais vous renvoyer chez votre père, où vous serez à l'abri de tout péril. — Elle lui parlait ainsi pour la mettre à l'épreuve, et voir si Dieu, qui peut tout, n'inspirerait pas à cette enfant, malgré son âge si tendre, le courage d'affronter le martyre. La petite Gratia se mit à pleurer amèrement et à se lamenter. — Quoi donc, disait-elle, est-ce que je ne suis pas baptisée? Si tous les chrétiens sont mis à mort, moi je voudrais conserver la vie? Non, non. Marie fut extrêmement consolée de voir sa fille adoptive si ferme et si résolue. Et l'on vit peu après à quel point la grâce céleste avait fortifié cette enfant. Son père, informé du péril, vint la chercher et voulut l'emmener avec lui. Mais il eut beau faire, jamais la petite Gratia ne put être arrachée d'auprès de celle qui lui servait de mère et qu'elle voulait suivre au martyre.

Alors, Marie prépara pour elle et pour sa chère petite Gratia l'habillement qu'elles devaient porter le jour où on les attacherait à la croix. Puis un certain nombre de chrétiens se trouvant réunis dans sa maison, elle leur adressa ces mémorables paroles : « Grâce à Dieu, je suis bien déterminée à mourir pour notre sainte foi. Mais je suis femme, et mon sexe est naturellement timide. Je ne sais si à l'aspect de la croix je ne faiblirai point. Au cas que cela

m'arrive, je vous conjure de n'y avoir point égard, et de m'emmener malgré moi aux bourreaux, afin que je donne ma vie avec les autres martyrs. » Marie et Gratia ne furent point martyrisées. Comment s'écoula sur la terre le reste de leur vie? L'histoire ne nous l'a point transmis. Si elles sont au ciel (et qui voudrait en douter?), le martyre, ainsi accepté, ainsi désiré, doit être un beau fleuron de leur couronne (1).

(1) Voir la relation du Père Froès, dans les Bollandistes, t. I, de février, p. 749, n. 36.





CHAPITRE XIV

CHAPITRE XIV

Coup d'œil sur l'Église du Japon, depuis le crucifiement des martyrs de Nangasaqui jusqu'à nos jours.

Ces belles chrétientés du Japon, que sont-elles devenues? O profondeur des jugements de Dieu! A force de persécutions et de massacres, elles ont succombé, il a été donné aux tyrans et à l'enfer de les anéantir. Depuis le sang des vingt-six héros versé à Nangasaqui jusqu'à notre époque, c'est la lugubre page de la destruction ; c'est une moisson continue de martyrs ; c'est l'extinction du sacerdoce indigène avec la barrière infranchissable devant le sacerdoce étranger ; c'est la diminution progressive des chrétientés, aboutissant au doute, déjà plus que séculaire, s'il est resté un seul chrétien au Japon. Mais de nos jours enfin a commencé une autre période, celle de la consolation et de l'espérance. La satanique barrière

est tombée ; déjà cinq missionnaires catholiques célèbrent les saints mystères sur le sol japonais ; la bénédiction d'une église, la première qui se relève au Japon, vient de se célébrer avec pompe à Yakoama. Tout annonce le soleil de la foi prêt à se lever de nouveau sur cette terre, de laquelle montait depuis si longtemps au ciel le cri du sang des martyrs, dont elle a été détrempée.

Un mot sur la longue nuit de destruction, et sur la consolante aurore, qui coïncide si providentiellement avec la canonisation des saints de Nangasaqui.

---

§ 1

Mort de Taïcosama. — Séries de persécutions. — Martyre du Père Spinola et de ses compagnons. — Barbarie raffinée des tortures. — Trente-sept mille chrétiens prennent les armes. — Les Hollandais prêtent le concours de leur artillerie pour les mitrailler. — Tribunal d'inquisition pour découvrir les chrétiens, établi partout dans les villes et dans les villages. La loi du *Jésumi*, obligeant à fouler aux pieds le crucifix et l'image de la sainte Vierge. — 1692, date où finissent les renseignements sur les chrétiens du Japon.

Jetons un regard d'horreur et de pitié sur le dernier soupir du tyran Taïcosama. Cet ex-valet devenu empereur, ce philosophe matérialiste et athée que possédait l'ambition d'être adoré comme un dieu, ce politique aux yeux duquel le christianisme était un meilleur système, mais qui l'ayant redouté un jour comme dangereux pour sa couronne, le proscrivait au nom de la légalité de son pays, ce modèle de la fine prudence et de la courtoise modération, que des accès de fureur agitaient parfois comme un possédé,

ce type de l'impie mentionné dans les saintes Écritures, qui est arrivé au fond de l'abîme, c'est-à-dire au calme parfait de la conscience dans l'iniquité, ce monstre grand homme portait au front depuis dix-huit mois la lugubre tache du sang versé à Nangasaqui, lorsqu'il tomba malade dans son palais de Fucimo et comprit qu'il allait mourir : il était âgé de soixante-quatre ans. Sa constitution robuste se dissolvait prématurément, épuisée par la débauche, autant que par les travaux de la guerre et l'application aux affaires. Ses deux grandes préoccupations furent d'assurer le trône à son fils de six ans, et de s'assurer à lui-même après sa mort les honneurs de la divinité. De son lit de mort il organisa savamment et avec une majestueuse placidité, un conseil de régence, et fit même, pendant que son corps se décomposait, célébrer des fêtes dans son palais en l'honneur des régents.

Puis il prit ses mesures pour se classer lui-même avantageusement parmi les dieux *Cama*. Dans cette vue il avait déjà construit à Méaco un superbe temple, où il voulait être adoré sous le titre de *Xin Fachiman*, c'est-à-dire de nouveau *Fachiman*, nom d'un Cama célèbre par ses conquêtes, et regardé comme le dieu de la guerre. Il n'était entré dans les ferrements de ce temple que des lames de

sabre. En outre le futur Dieu avait fondé en plusieurs endroits, des monastères de bonzes avec annexe de temples, qui devaient pareillement lui être consacrés. Il ordonna donc son apothéose, qui eut lieu en effet l'année suivante avec une grande solennité. Le malheureux touchait à sa fin. Il ne lui restait plus, pour être toujours digne de lui-même, qu'à repousser avec une savante politesse la dernière grâce que Dieu dans son ineffable miséricorde lui avait ménagée pour sa conversion. Le Père Rodriguez, religieux de la compagnie de Jésus, demanda et obtint d'être admis auprès du malade. Il le trouva couché sur une courte-pointe, entre des coussins de velours, mais si défait et si défiguré qu'il ne le reconnaissait plus. Taïcosama le fit approcher et lui parla de la manière la plus gracieuse. Le religieux, profitant de ces témoignages de bonté, voulut traiter l'affaire du salut. Ce fut en vain. Aucun rayon de lumière céleste ne pénétra dans cette conscience, infernalement scellée et pacifiée. Le missionnaire navré de douleur, et avec lui la miséricorde divine, dut prendre congé. Au moment du dernier adieu, Taïcosama fit remettre au Père de beaux présents pour lui et pour un officier portugais. Quelques jours après, le 16 septembre 1598, l'âme du tyran était allée *en son lieu.*

Le mot de Tertullien se vérifia pour les martyrs de

Nangasaqui : leur sang fut une semence de chrétiens. Il y eut comme une nouvelle expansion du christianisme dans tout le Japon. Malgré le peu de liberté des missionnaires, on baptisa pendant l'année 1599, soixante et dix mille infidèles ; et le chiffre ne fut pas moindre l'année suivante. Peu à peu on rebâtissait les églises, les séminaires, les colléges. En 1601, des religieux de Saint-Augustin, de Saint-Dominique, de Saint-François vinrent apporter au Japon le concours de leur apostolat. Et cette même année, pour la première fois, ce pays posséda des prêtres séculiers indigènes.

La persécution n'avait pas cessé ; ce n'était qu'un demi-calme. Le chef de la régence, Dayfu-Sama, qui s'était emparé du pouvoir et gouvernait seul sous le nom de *Cubo-Sama,* haïssait les chrétiens ; mais il les ménageait pour le moment, tout occupé d'affermir sa puissance.

C'est en 1614 seulement qu'il publia son édit de proscription générale, qui devait se renouveler constamment après sa mort avec de nouvelles rigueurs, jusqu'à l'entière extermination des missionnaires et des chrétientés. Avant cet édit, la persécution avait éclaté dans le royaume de Fingo, en 1602 et en 1607 ; dans le royaume de Firando en 1609 ; et dans celui d'Arima en 1613. Des flots de sang chrétien

coulèrent dans ces persécutions diverses. Néanmoins, comme elles n'avaient pas lieu simultanément dans toutes les provinces, pendant qu'une partie des missionnaires cueillaient la palme du martyre dans un pays, les autres continuaient ailleurs l'œuvre apostolique.

Mais en 1614, tous les missionnaires et toutes les chrétientés à la fois furent atteintes par le terrible décret du Cubo-Sama. Il prescrivait de rechercher soigneusement les missionnaires dans toute l'étendue de l'empire, et de les embarquer tous sans exception. Il ordonnait à tous les chrétiens japonais d'abandonner leur religion, et l'on devait employer les moyens nécessaires pour les y contraindre. Quelques missionnaires échappèrent aux perquisitions et restèrent cachés. Les autres furent embarqués, mais la plupart rentrèrent dans la suite en se déguisant.

Cette même année 1614, le Cubo-Sama eut à combattre son pupille, le fils de Taïcosama, Fide-Jory, qui voulut recouvrer le souverain pouvoir, dont s'était emparé son tuteur. Cent mille hommes restèrent sur le champ de bataille. Fide-Jory vaincu, disparut pour toujours, s'étant, comme on croit, réfugié en Chine.

En 1616, le Cubo-Sama tombe malade et meurt. Son fils Xogun-Sama lui succède, et renouvelle l'édit de proscription générale avec de nouvelles rigueurs.

Dès lors ce fut une série presque continue de massacres, où les chrétiens qui ne voulaient pas apostasier, périssaient par centaines au milieu des plus affreuses tortures. On parvenait à découvrir successivement les missionnaires, et aucun n'était épargné.

L'histoire de tant de martyrs remplirait des volumes. Pour nous faire une idée de ces admirables phalanges qui s'en allaient ainsi triomphantes au ciel, arrêtons un instant nos regards sur celle dont le célèbre Père Spinola fut le chef.

Charles Spinola que sa naissance et son savoir appelaient à tous les honneurs de l'État et de l'Église, s'était arraché aux sollicitations de sa famille pour entrer dans la compagnie de Jésus et se vouer à l'apostolat du Japon. Pris en route par un corsaire anglais, jeté dans les prisons de la Grande-Bretagne, arrêté par des maladies et des traverses qui eussent ébranlé les plus fermes résolutions, il arrivait en 1602 à la terre si désirée du Japon. Après seize ans d'un apostolat signalé par les plus héroïques vertus et par des travaux inouïs, il fut découvert et arrêté à Nangasaqui, en 1618, dans la maison du Portugais Georges Fernandez, dont la femme, nommée Isabelle, venait de mettre au monde un enfant, auquel le Père Spinola conféra le baptême la veille même de son arrestation. Il lui avait donné le nom d'Ignace, parce qu'il était

né le jour où se célèbre la fête du fondateur de la compagnie de Jésus. Plusieurs autres religieux de différents ordres avaient été pareillement arrêtés. Ils furent envoyés dans une prison voisine de la ville d'Arima et s'y trouvèrent avec un grand nombre de chrétiens, qui les y avaient précédés ou qui vinrent les y joindre dans la suite. La captivité dura quatre ans. La prison se trouvant bientôt insuffisante, on en construisit une plus grande, qui consistait en quatre murailles fort épaisses, sans toit ni rien autre qui défendît les prisonniers des injures de l'air. Elle était environnée d'une double palissade, où les confesseurs de Jésus-Christ eurent quelque temps la liberté de se promener. Mais la dureté des gardes les priva bientôt de ce soulagement. Ils étaient à la fin en si grand nombre, qu'ils manquaient de l'espace nécessaire pour se coucher. A tant de souffrances les généreux captifs ajoutaient des jeûnes et des macérations. Le Père Spinola ne quitta point le cilice, même pendant les grandes maladies qui vinrent s'ajouter à ses souffrances de la prison. Dès le commencement ils s'étaient prescrit une forme de vie qu'ils gardèrent constamment jusqu'au bout. Chaque jour les prêtres disaient la messe, et tour à tour étaient supérieurs pendant une semaine. L'office se récitait à deux chœurs ; et Dieu récompensait tant

de vertu d'une si grande affluence de délices spirituelles, que le temps ne leur durait pas. Néanmoins quelques-uns succombèrent; entre autres un religieux de Saint-Dominique, et un frère de la compagnie de Jésus.

Enfin un officier du gouverneur de Nangasaqui vint signifier aux prisonniers qu'ils étaient condamnés à mourir. Les religieux qui étaient au nombre de vingt-deux, devaient être brûlés vifs, à l'exception de deux frères Dominicains. Une femme, nommée Lucie Fraïtez, et trois séculiers étaient condamnés à la même peine. Tous les autres, parmi lesquels se trouvaient un grand nombre de femmes avec leurs petits enfants, devaient être décapités. Un jeune Jésuite fut joint à ces derniers, parce qu'il se trouva un poteau de moins. Ils partirent pour Nangasaqui. Le lieu du supplice était une petite colline située près de cette ville, sur le bord de la mer, éloignée de cinq cents pas de celle où, vingt-cinq ans auparavant, avaient été crucifiés les vingt-six martyrs dont nous avons raconté l'histoire. Ils étaient venus par mer jusqu'à la ville de Nangoia. De là jusqu'au lieu du supplice, leur marche ressemblait à un triomphe. Une multitude infinie de chrétiens se pressaient à leur passage, se mettant à genoux et demandant la bénédiction.

A Nangasaqui se trouvait une autre troupe de trente chrétiens, qui devait leur être adjointe pour périr en même temps. Le gouverneur les avait choisis dans les diverses prisons de la ville et se les était fait amener. Ne pouvant ébranler leur constance dans la foi, il avait ordonné qu'on leur tranchât la tête. Lorsqu'on les ramena du palais du gouverneur à la prison, les femmes, dont plusieurs portaient des enfants au-dessous de quatre ans, formèrent une troupe à part. Une d'entre elles, prenant un crucifix à la main, se mit à la tête et entonna un cantique, ses compagnes y répondirent et formèrent un concert qui ravit d'admiration tous les assistants. Lorsque les confesseurs venus d'Arima furent arrivés à la colline désignée pour le lieu du supplice, on y conduisit les trente de Nangasaqui; et les deux glorieuses troupes n'en formèrent plus qu'une.

Dans le nombre de ceux qui allaient être décapités se trouvait Isabelle Fernandez, avec son petit Ignace, baptisé par le Père Spinola lors de son arrestation, et âgé alors de quatre ans. Elle était veuve; car son mari Georges Fernandez était déjà mort martyr, n'ayant pas tardé à payer de sa tête l'hospitalité qu'il avait donnée au Père Spinola. On rapporte qu'à la nouvelle de la mort de son père, le petit Ignace se mit à crier en bégayant qu'il serait aussi martyr.

Dès lors ce fut une série presque continue de massacres, où les chrétiens qui ne voulaient pas apostasier, périssaient par centaines au milieu des plus affreuses tortures. On parvenait à découvrir successivement les missionnaires, et aucun n'était épargné.

L'histoire de tant de martyrs remplirait des volumes. Pour nous faire une idée de ces admirables phalanges qui s'en allaient ainsi triomphantes au ciel, arrêtons un instant nos regards sur celle dont le célèbre Père Spinola fut le chef.

Charles Spinola que sa naissance et son savoir appelaient à tous les honneurs de l'État et de l'Église, s'était arraché aux sollicitations de sa famille pour entrer dans la compagnie de Jésus et se vouer à l'apostolat du Japon. Pris en route par un corsaire anglais, jeté dans les prisons de la Grande-Bretagne, arrêté par des maladies et des traverses qui eussent ébranlé les plus fermes résolutions, il arrivait en 1602 à la terre si désirée du Japon. Après seize ans d'un apostolat signalé par les plus héroïques vertus et par des travaux inouïs, il fut découvert et arrêté à Nangasaqui, en 1618, dans la maison du Portugais Georges Fernandez, dont la femme, nommée Isabelle, venait de mettre au monde un enfant, auquel le Père Spinola conféra le baptême la veille même de son arrestation. Il lui avait donné le nom d'Ignace, parce qu'il était

voir cesser la persécution; qu'elle ne ferait que croître de jour en jour. En achevant ces mots il aperçoit Isabelle Fernandez. Le petit Ignace était derrière sa mère, et le saint homme ne le voyait pas. *Où est mon petit Ignace*, s'écrie-t-il, en s'adressant à Isabelle, *qu'en avez-vous fait?* — *Le voici*, répond la mère en le prenant entre ses bras; *je n'ai eu garde de le priver du seul bonheur que je sois en état de lui procurer*. Puis elle dit à l'enfant : *Regarde celui qui t'a fait enfant de Dieu, demande-lui la bénédiction*. Aussitôt ce petit innocent se met à genoux, joint ses mains, et demande la bénédiction au saint missionnaire. A ce spectacle qui avait attiré les regards des spectateurs, il s'élève un bruit confus de cris et de gémissements, dont les exécuteurs appréhendent les suites. Ils hâtent la première exécution, et font voler deux ou trois têtes, qui vont tomber aux pieds du petit Ignace; il n'en paraît point effrayé. On vient à sa mère; il en voit aussi tomber la tête sans donner aucun signe d'émotion. Lui-même, avec une intrépidité que cet âge ne saurait feindre, et dont il n'est pas capable naturellement, il reçoit le coup de la mort; beau joyau du ciel, qui dans les joies de la patrie, s'appellera éternellement le martyr au berceau!

Dès que la première troupe eut consommé son sacrifice, on plaça les têtes vis-à-vis de ceux qui

devaient être brûlés, et on alluma le feu. Il était éloigné de vingt-cinq pieds des poteaux, et disposé de manière à gagner lentement. On eut même soin de l'éteindre lorsqu'il devenait trop fort. Les liens qui attachaient les martyrs aux poteaux étaient faibles, afin que si quelqu'un, vaincu par la souffrance, voulait apostasier, il pût s'en débarrasser facilement et sortir du bûcher. Le poteau de Lucie Fraïtez se trouvait à côté de celui du Père Spinola, comme elle l'avait désiré ; et il lui donna la dernière absolution. Puis ce Père se tournant vers l'officier qui présidait à l'exécution, lui dit d'une voix forte : « Vous voyez ce que les religieux d'Europe viennent chercher au Japon. Leur joie au milieu de cet affreux supplice, vous montre l'injustice de vos soupçons, et de vos préventions contre eux. » Adressant ensuite une dernière exhortation à l'assemblée : « Ce feu qui va nous brûler, dit-il, n'est que l'ombre de celui, dont le vrai Dieu punira éternellement ceux qui auront refusé de le reconnaître, ou qui après l'avoir reconnu et adoré, n'auront pas vécu conformément à la sainteté de sa loi. » Comme il achevait ces mots, le feu devint plus intense, surtout du côté du Père Spinola où le vent soufflait davantage. On voyait les saints martyrs, les yeux levés vers le ciel, et comme abîmés en Dieu. On eût dit qu'il ne leur

restait aucun sentiment. Bientôt le feu ayant consumé les habits de Lucie Fraïtez, elle se trouva nue, et son courage en parut ébranlé. A demi rôtie, elle comptait pour rien en comparaison la douleur du feu. Le Père Spinola lui reprocha sa faiblesse, l'exhortant à souffrir cette confusion pour l'amour de celui à qui elle avait offert ses douleurs et sa mort.

Cependant parmi les confesseurs, deux jeunes gens commençaient à faiblir, et leur agitation contrastait avec le calme de tous les autres. Paul Mangaxi dont le poteau se trouvait près du leur, et dont la femme et le fils venaient d'être décapités sous ses yeux, les exhortait à persévérer. Quelques chrétiens de la foule s'avancèrent et s'efforcèrent aussi de ranimer leur courage. Tout fut inutile : l'impression du feu devenant plus vive, ils rompirent leurs liens et coururent à l'officier qui présidait à l'exécution. Mangaxi courut après eux pour les ramener. Mais n'en pouvant venir à bout, il revint à son poteau. Arrivés devant l'officier, les deux jeunes gens le conjurèrent de leur couper la tête, et de mettre fin à un supplice qu'ils ne pouvaient plus soutenir. Mais ils refusèrent d'apostasier. L'officier les fit rejeter dans le brasier, où ils consommèrent leur sacrifice.

Quant au Père Spinola, au bout d'une heure il parut tout en feu, et ses liens furent consumés. Un

Nangasaqui : leur sang fut une semence de chrétiens. Il y eut comme une nouvelle expansion du christianisme dans tout le Japon. Malgré le peu de liberté des missionnaires, on baptisa pendant l'année 1599, soixante et dix mille infidèles ; et le chiffre ne fut pas moindre l'année suivante. Peu à peu on rebâtissait les églises, les séminaires, les colléges. En 1601, des religieux de Saint-Augustin, de Saint-Dominique, de Saint-François vinrent apporter au Japon le concours de leur apostolat. Et cette même année, pour la première fois, ce pays posséda des prêtres séculiers indigènes.

La persécution n'avait pas cessé ; ce n'était qu'un demi-calme. Le chef de la régence, Dayfu-Sama, qui s'était emparé du pouvoir et gouvernait seul sous le nom de *Cubo-Sama,* haïssait les chrétiens ; mais il les ménageait pour le moment, tout occupé d'affermir sa puissance.

C'est en 1614 seulement qu'il publia son édit de proscription générale, qui devait se renouveler constamment après sa mort avec de nouvelles rigueurs, jusqu'à l'entière extermination des missionnaires et des chrétientés. Avant cet édit, la persécution avait éclaté dans le royaume de Fingo, en 1602 et en 1607 ; dans le royaume de Firando en 1609 ; et dans celui d'Arima en 1613. Des flots de sang chrétien

coulèrent dans ces persécutions diverses. Néanmoins, comme elles n'avaient pas lieu simultanément dans toutes les provinces, pendant qu'une partie des missionnaires cueillaient la palme du martyre dans un pays, les autres continuaient ailleurs l'œuvre apostolique.

Mais en 1614, tous les missionnaires et toutes les chrétientés à la fois furent atteintes par le terrible décret du Cubo-Sama. Il prescrivait de rechercher soigneusement les missionnaires dans toute l'étendue de l'empire, et de les embarquer tous sans exception. Il ordonnait à tous les chrétiens japonais d'abandonner leur religion, et l'on devait employer les moyens nécessaires pour les y contraindre. Quelques missionnaires échappèrent aux perquisitions et restèrent cachés. Les autres furent embarqués, mais la plupart rentrèrent dans la suite en se déguisant.

Cette même année 1614, le Cubo-Sama eut à combattre son pupille, le fils de Taïcosama, Fide-Jory, qui voulut recouvrer le souverain pouvoir, dont s'était emparé son tuteur. Cent mille hommes restèrent sur le champ de bataille. Fide-Jory vaincu, disparut pour toujours, s'étant, comme on croit, réfugié en Chine.

En 1616, le Cubo-Sama tombe malade et meurt. Son fils Xogun-Sama lui succède, et renouvelle l'édit de proscription générale avec de nouvelles rigueurs.

Dès lors ce fut une série presque continue de massacres, où les chrétiens qui ne voulaient pas apostasier, périssaient par centaines au milieu des plus affreuses tortures. On parvenait à découvrir successivement les missionnaires, et aucun n'était épargné.

L'histoire de tant de martyrs remplirait des volumes. Pour nous faire une idée de ces admirables phalanges qui s'en allaient ainsi triomphantes au ciel, arrêtons un instant nos regards sur celle dont le célèbre Père Spinola fut le chef.

Charles Spinola que sa naissance et son savoir appelaient à tous les honneurs de l'État et de l'Église, s'était arraché aux sollicitations de sa famille pour entrer dans la compagnie de Jésus et se vouer à l'apostolat du Japon. Pris en route par un corsaire anglais, jeté dans les prisons de la Grande-Bretagne, arrêté par des maladies et des traverses qui eussent ébranlé les plus fermes résolutions, il arrivait en 1602 à la terre si désirée du Japon. Après seize ans d'un apostolat signalé par les plus héroïques vertus et par des travaux inouïs, il fut découvert et arrêté à Nangasaqui, en 1618, dans la maison du Portugais Georges Fernandez, dont la femme, nommée Isabelle, venait de mettre au monde un enfant, auquel le Père Spinola conféra le baptême la veille même de son arrestation. Il lui avait donné le nom d'Ignace, parce qu'il était

né le jour où se célèbre la fête du fondateur de la compagnie de Jésus. Plusieurs autres religieux de différents ordres avaient été pareillement arrêtés. Ils furent envoyés dans une prison voisine de la ville d'Arima et s'y trouvèrent avec un grand nombre de chrétiens, qui les y avaient précédés ou qui vinrent les y joindre dans la suite. La captivité dura quatre ans. La prison se trouvant bientôt insuffisante, on en construisit une plus grande, qui consistait en quatre murailles fort épaisses, sans toit ni rien autre qui défendît les prisonniers des injures de l'air. Elle était environnée d'une double palissade, où les confesseurs de Jésus-Christ eurent quelque temps la liberté de se promener. Mais la dureté des gardes les priva bientôt de ce soulagement. Ils étaient à la fin en si grand nombre, qu'ils manquaient de l'espace nécessaire pour se coucher. A tant de souffrances les généreux captifs ajoutaient des jeûnes et des macérations. Le Père Spinola ne quitta point le cilice, même pendant les grandes maladies qui vinrent s'ajouter à ses souffrances de la prison. Dès le commencement ils s'étaient prescrit une forme de vie qu'ils gardèrent constamment jusqu'au bout. Chaque jour les prêtres disaient la messe, et tour à tour étaient supérieurs pendant une semaine. L'office se récitait à deux chœurs ; et Dieu récompensait tant

de vertu d'une si grande affluence de délices spirituelles, que le temps ne leur durait pas. Néanmoins quelques-uns succombèrent; entre autres un religieux de Saint-Dominique, et un frère de la compagnie de Jésus.

Enfin un officier du gouverneur de Nangasaqui vint signifier aux prisonniers qu'ils étaient condamnés à mourir. Les religieux qui étaient au nombre de vingt-deux, devaient être brûlés vifs, à l'exception de deux frères Dominicains. Une femme, nommée Lucie Fraïtez, et trois séculiers étaient condamnés à la même peine. Tous les autres, parmi lesquels se trouvaient un grand nombre de femmes avec leurs petits enfants, devaient être décapités. Un jeune Jésuite fut joint à ces derniers, parce qu'il se trouva un poteau de moins. Ils partirent pour Nangasaqui. Le lieu du supplice était une petite colline située près de cette ville, sur le bord de la mer, éloignée de cinq cents pas de celle où, vingt-cinq ans auparavant, avaient été crucifiés les vingt-six martyrs dont nous avons raconté l'histoire. Ils étaient venus par mer jusqu'à la ville de Nangoia. De là jusqu'au lieu du supplice, leur marche ressemblait à un triomphe. Une multitude infinie de chrétiens se pressaient à leur passage, se mettant à genoux et demandant la bénédiction.

A Nangasaqui se trouvait une autre troupe de trente chrétiens, qui devait leur être adjointe pour périr en même temps. Le gouverneur les avait choisis dans les diverses prisons de la ville et se les était fait amener. Ne pouvant ébranler leur constance dans la foi, il avait ordonné qu'on leur tranchât la tête. Lorsqu'on les ramena du palais du gouverneur à la prison, les femmes, dont plusieurs portaient des enfants au-dessous de quatre ans, formèrent une troupe à part. Une d'entre elles, prenant un crucifix à la main, se mit à la tête et entonna un cantique, ses compagnes y répondirent et formèrent un concert qui ravit d'admiration tous les assistants. Lorsque les confesseurs venus d'Arima furent arrivés à la colline désignée pour le lieu du supplice, on y conduisit les trente de Nangasaqui; et les deux glorieuses troupes n'en formèrent plus qu'une.

Dans le nombre de ceux qui allaient être décapités se trouvait Isabelle Fernandez, avec son petit Ignace, baptisé par le Père Spinola lors de son arrestation, et âgé alors de quatre ans. Elle était veuve; car son mari Georges Fernandez était déjà mort martyr, n'ayant pas tardé à payer de sa tête l'hospitalité qu'il avait donnée au Père Spinola. On rapporte qu'à la nouvelle de la mort de son père, le petit Ignace se mit à crier en bégayant qu'il serait aussi martyr.

Puis se tournant vers sa mère, il dit d'un air assuré: *Oui, je serai martyr, et vous aussi, ma chère mère ; mais ma sœur ne le sera point*. Prédiction que l'événement vérifia dans toutes ses parties. Il ne pouvait voir un sabre sans tressaillir de joie, dans la pensée du bonheur qui l'attendait. Et quand il faisait un présent à quelqu'un, il ne manquait pas d'ajouter : *Gardez-le bien, car je serai martyr*. Sa mère avait eu les mêmes pressentiments dans son enfance, et toute sa vie n'avait été qu'une préparation au martyre. Elle entra au lieu du combat tenant un crucifix d'une main et de l'autre un chapelet, et chantant le psaume *Laudate Dominum, omnes gentes*.

Les deux troupes étant réunies, un officier parut sur une espèce de tribunal couvert de beaux tapis de la Chine, et donna un signal. C'était l'ordre de commencer l'exécution.

Aussitôt les martyrs qui devaient être brûlés vifs furent liés à leurs poteaux. Mais on attendit pour mettre le feu au bois, que les bourreaux eussent commencé l'exécution de ceux qui devaient être décapités. Alors le Père Spinola, qui se trouvait placé le premier du côté de cette troupe, presque toute composée de femmes et d'enfants, adressa la parole à quelques Européens qui étaient près de lui, et leur dit qu'ils ne devaient point s'attendre à

voir cesser la persécution ; qu'elle ne ferait que croître de jour en jour. En achevant ces mots il aperçoit Isabelle Fernandez. Le petit Ignace était derrière sa mère, et le saint homme ne le voyait pas. *Où est mon petit Ignace*, s'écrie-t-il, en s'adressant à Isabelle, *qu'en avez-vous fait ? — Le voici*, répond la mère en le prenant entre ses bras ; *je n'ai eu garde de le priver du seul bonheur que je sois en état de lui procurer*. Puis elle dit à l'enfant : *Regarde celui qui t'a fait enfant de Dieu, demande-lui la bénédiction*. Aussitôt ce petit innocent se met à genoux, joint ses mains, et demande la bénédiction au saint missionnaire. A ce spectacle qui avait attiré les regards des spectateurs, il s'élève un bruit confus de cris et de gémissements, dont les exécuteurs appréhendent les suites. Ils hâtent la première exécution, et font voler deux ou trois têtes, qui vont tomber aux pieds du petit Ignace ; il n'en paraît point effrayé. On vient à sa mère ; il en voit aussi tomber la tête sans donner aucun signe d'émotion. Lui-même, avec une intrépidité que cet âge ne saurait feindre, et dont il n'est pas capable naturellement, il reçoit le coup de la mort ; beau joyau du ciel, qui dans les joies de la patrie, s'appellera éternellement le martyr au berceau !

Dès que la première troupe eut consommé son sacrifice, on plaça les têtes vis-à-vis de ceux qui

devaient être brûlés, et on alluma le feu. Il était éloigné de vingt-cinq pieds des poteaux, et disposé de manière à gagner lentement. On eut même soin de l'éteindre lorsqu'il devenait trop fort. Les liens qui attachaient les martyrs aux poteaux étaient faibles, afin que si quelqu'un, vaincu par la souffrance, voulait apostasier, il pût s'en débarrasser facilement et sortir du bûcher. Le poteau de Lucie Fraïtez se trouvait à côté de celui du Père Spinola, comme elle l'avait désiré ; et il lui donna la dernière absolution. Puis ce Père se tournant vers l'officier qui présidait à l'exécution, lui dit d'une voix forte : « Vous voyez ce que les religieux d'Europe viennent chercher au Japon. Leur joie au milieu de cet affreux supplice, vous montre l'injustice de vos soupçons, et de vos préventions contre eux. » Adressant ensuite une dernière exhortation à l'assemblée : « Ce feu qui va nous brûler, dit-il, n'est que l'ombre de celui, dont le vrai Dieu punira éternellement ceux qui auront refusé de le reconnaître, ou qui après l'avoir reconnu et adoré, n'auront pas vécu conformément à la sainteté de sa loi. » Comme il achevait ces mots, le feu devint plus intense, surtout du côté du Père Spinola où le vent soufflait davantage. On voyait les saints martyrs, les yeux levés vers le ciel, et comme abîmés en Dieu. On eût dit qu'il ne leur

restait aucun sentiment. Bientôt le feu ayant consumé les habits de Lucie Fraïtez, elle se trouva nue, et son courage en parut ébranlé. A demi rôtie, elle comptait pour rien en comparaison la douleur du feu. Le Père Spinola lui reprocha sa faiblesse, l'exhortant à souffrir cette confusion pour l'amour de celui à qui elle avait offert ses douleurs et sa mort.

Cependant parmi les confesseurs, deux jeunes gens commençaient à faiblir, et leur agitation contrastait avec le calme de tous les autres. Paul Mangaxi dont le poteau se trouvait près du leur, et dont la femme et le fils venaient d'être décapités sous ses yeux, les exhortait à persévérer. Quelques chrétiens de la foule s'avancèrent et s'efforcèrent aussi de ranimer leur courage. Tout fut inutile : l'impression du feu devenant plus vive, ils rompirent leurs liens et coururent à l'officier qui présidait à l'exécution. Mangaxi courut après eux pour les ramener. Mais n'en pouvant venir à bout, il revint à son poteau. Arrivés devant l'officier, les deux jeunes gens le conjurèrent de leur couper la tête, et de mettre fin à un supplice qu'ils ne pouvaient plus soutenir. Mais ils refusèrent d'apostasier. L'officier les fit rejeter dans le brasier, où ils consommèrent leur sacrifice.

Quant au Père Spinola, au bout d'une heure il parut tout en feu, et ses liens furent consumés. Un

témoin oculaire dont la déposition se trouve dans les actes du procès de canonisation, assure qu'après sa mort on le trouva tout entier avec sa soutane, durcie et collée sur son corps par le feu et par l'eau qu'on y avait jetée, afin sans doute de prolonger ses souffrances. Cette exécution fut appelée le *grand martyre*. Il eut lieu au mois de septembre 1622.

Depuis cette époque ces massacres des chrétiens en masse se succédèrent sans relâche, et avec des raffinements de cruauté qu'une relation des Hollandais mentionne en ces termes : « Aux uns on arrachait les ongles. On perçait aux autres les bras et les jambes avec des vilebrequins. On leur enfonçait des alênes sous les ongles ; et l'on ne se contentait pas d'avoir fait tout cela une fois, on y revenait plusieurs jours de suite. On en jetait dans des fosses pleines de vipères. On remplissait de soufre et d'autres matières infectes de gros tuyaux, et on y mettait le feu ; puis on les appliquait au nez des patients... Quelques-uns étaient piqués par tout le corps avec des roseaux pointus. D'autres étaient brûlés avec des torches ardentes. Ceux-ci étaient fouettés en l'air jusqu'à ce que les os fussent tout décharnés. Ceux-là étaient attachés les bras en croix à de grosses poutres, qu'on les contraignait de traîner jusqu'à ce qu'ils tombassent en défaillance. Pour

faire souffrir doublement les mères, les bourreaux leur frappaient la tête avec celle de leurs enfants, et leur fureur redoublait à mesure que ces petites créatures criaient plus haut. La plupart du temps, tous, hommes et femmes, étaient nus, même les personnes les plus qualifiées, et pendant la plus rude saison. Tantôt on les promenait dans cet état de ville en ville et de bourgade en bourgade. Tantôt on les attachait à des poteaux et on les contraignait de se tenir dans les postures les plus humiliantes et les plus gênantes. Pour l'ordinaire on ne les laissait pas un moment en repos, les bourreaux étant sans cesse occupés à imaginer de nouvelles tortures. Ils leur tordaient les bras jusqu'à ce qu'ils les eussent tout à fait disloqués. Ils leur coupaient les doigts, y appliquaient le feu, en tiraient les nerfs. Enfin ils les brûlaient lentement, passant des tisons ardents sur leurs membres... Il y en eut sept, sur lesquels celui qui présidait à l'exécution s'acharna avec une rage de forcené. Il fit planter sept croix, sur lesquelles on étendit les patients ; et après qu'on leur eut pris la tête entre deux ais échancrés, on commença à leur scier avec des cannes dentelées, aux uns le cou, aux autres les bras. On jetait de temps en temps du sel dans leurs plaies ; et ce cruel supplice dura cinq jours sans relâche, les bourreaux se relevant tour à

tour. En même temps des médecins leur donnaient des cordiaux, de peur qu'une mort trop prompte ne les dérobât à la brutalité de leurs tyrans, ou que la défaillance ne leur ôtât le sentiment de la douleur. »

« Voilà, dit le Père de Charlevoix (1), une partie de ce que les Hollandais nous ont laissé par écrit de la manière dont ils avaient vu traiter les chrétiens; et ils conviennent que depuis la naissance du christianisme on n'a point ouï parler, ni d'une plus longue persécution, ni de plus horribles supplices, ni d'une chrétienté plus féconde en martyrs. »

En 1630 l'empereur Xogun-Sama mourut, et eut pour successeur son fils Jemitsko, qui prit le nom de Toxogun-Sama (2). La persécution redoubla.

« En 1638 les chrétiens étaient encore si nombreux dans le royaume d'Arima, que poussés à bout par l'excès des cruautés, trente-sept mille d'entre eux prirent les armes et s'emparèrent de la place forte de Ximabara. Bientôt cette ville fut investie par toute l'armée impériale, qui eût été peut-être tenue en échec jusqu'à la conclusion d'un traité favorable aux chrétiens, si un navire Hollandais ne fût venu prêter secours aux infidèles, en

(1) *Histoire du Japon*, t. V, p. 181, édition de Paris, 1754.

(2) A cette époque Jeddo était devenue la capitale, à la place de Méaco.

foudroyant de son artillerie les malheureux assiégés. Ainsi périrent les faibles restes d'un peuple catholique, au milieu de l'indifférence des princes européens. Peu de temps après, la marine portugaise, découragée par la capture des derniers missionnaires qu'elle avait portés au Japon, refusa de s'exposer désormais à des dangers inutiles. Un petit nombre de prêtres japonais entretenaient encore les dernières étincelles de la foi dans l'ombre et le silence. Mais ce clergé indigène n'avait pas d'évêque qui pût en assurer la perpétuité par des ordinations nouvelles. Les vétérans du sacerdoce mouraient sans successeurs (1). »

En 1650, le monstre Toxogun-Sama mourut laissant le trône à un enfant. Pendant cette régence, il y eut un moment de trêve à la persécution. Mais elle se raviva bientôt plus terrible que jamais. En 1666, fut établie dans tout le Japon la fameuse commission d'enquête, qui ne cessa plus de fonctionner, et qui devait détruire les derniers restes des chrétientés. On érigea dans toutes les villes et dans tous les villages un tribunal permanent, chargé de constater chaque année la secte dont chaque famille faisait profession.

A l'établissement de ce tribunal d'inquisition,

(1) *Annales de la propagation de la foi*, t. XXI, p. 232.

vint se joindre plus tard l'horrible invention du *Jésumi*, qui consiste à fouler aux pieds l'image de Jésus-Christ et de la sainte Vierge ; opprobre séculaire de toutes les nations chrétiennes, que les récents traités de la France et de quelques autres puissances, viennent enfin de faire cesser, au moins en ce qui touche leurs nationaux respectifs, pendant leur séjour au Japon.

Décrivons-la cette longue honte des gouvernements et des peuples qui reconnaissent Jésus-Christ pour leur Rédempteur et leur Dieu, et qui, d'un œil insouciant et de sang-froid, ont contemplé si longtemps ces gémonies de ce qu'ils croient et adorent. « Vers la fin de l'année, on fait une liste exacte de tous les habitants, de tout sexe et de tout âge ; et le second jour du premier mois de l'année suivante, les Ottonas, accompagnés de leurs lieutenants, du greffier et des trésoriers de chaque rue, vont de maison en maison, faisant porter par deux hommes du guet deux images, l'une de Notre-Seigneur attaché à la croix et l'autre de sa sainte Mère ou de quelque autre saint. On les reçoit dans une salle ; et dès qu'ils ont pris chacun leur place, le chef de la famille, sa femme, ses enfants, les domestiques de l'un et de l'autre sexe, les locataires, et ceux des voisins dont les maisons sont trop petites

pour recevoir tant de monde, sont appelés les uns après les autres par le greffier, à qui on a donné tous les noms. A mesure qu'on les nomme on leur fait mettre le pied sur les images qu'on a posées sur le plancher. On n'en excepte pas les petits enfants, que leurs mères ou leurs nourrices soutiennent par les bras. Ensuite le chef de famille met son sceau sur la liste, qui est portée aux gouverneurs. Quand on a ainsi parcouru tous les quartiers, les officiers eux-mêmes font le *Jésumi*, se servant mutuellement de témoins, puis apposent leur sceau au procès-verbal (1).

Pour compléter ces infernales mesures, défense fut faite aux Japonais, sous peine de mort (2), de quitter leur pays ; et pour en empêcher sûrement l'accès à tout chrétien étranger, on fit peindre des croix sur le débarcadère de tous les ports, en sorte que nul ne put pénétrer dans le Japon sans fouler le signe du salut, c'est-à-dire sans faire acte public d'apostasie.

1692 est la date lugubre qui clôt l'histoire connue de l'Église du Japon. Le protestant Kœmpfer, qui se trouvait à cette époque à Nangasaqui, atteste qu'il y avait encore alors dans les prisons de cette ville une

(1) Charlevoix, *Histoire du Japon*, t. VI, p. 51, édition de Paris, 1754.

(2) On mettait aussi à mort les parents du malheureux qui avait tenté de s'expatrier.

cinquantaine de chrétiens. De son côté, Charl
nous dit : *On n'a rien appris des chrétiens du J
depuis l'année* 1692. On a su néanmoins qu'en 1
un prêtre italien, M. de Sidoti, se fit jeter pa
navire de Manille sur la côte japonaise. Arrêté
sitôt après son débarquement, il fut conduit à Ye
où il resta plusieurs années emprisonné. Après
fait un grand nombre de prosélytes, il alla augme
dans le ciel le nombre des missionnaires martyr

En 1849 on écrivait dans les *Annales de la pr
gation de la foi* : « Jusqu'ici rien n'est changé da
condition religieuse du Japon. Les lois qui en ferr
l'accès aux étrangers ne se sont point relâchée
leur rigueur. La compagnie hollandaise des I
occupe à Nangasaqui un comptoir resserré dan
îlot, sous le feu des batteries du port, et sous la
veillance d'une police ombrageuse. Chaque an
quand le vaisseau expédié de Batavia arrive ch
de marchandises européennes, l'équipage est désa
et traité en prisonnier de guerre, pendant que
ventes et les échanges se font par le ministère c
terprètes, qui prêtent serment de n'accorder
étrangers aucune sorte d'amitié ni de confiance.
S'il en fallait croire les dernières relations, les J
nais commenceraient à revenir de leur mépris
l'Europe. Plusieurs de leurs princes apprenn

dit-on, le hollandais et cherchent à s'instruire dans nos sciences et nos arts... En 1820, des Japonais vinrent acheter à Batavia des livres de théologie et de liturgie catholique. Le christianisme paraît s'être maintenu, au moins à l'état de doctrine secrète, au fond de quelques provinces, s'il faut en croire les récits de Coréens qui fréquentent les mers du Japon... D'un autre côté, l'Évangile vient de rentrer dans les îles Liou-Kiou, depuis longtemps soumises à l'empire japonais, auquel une chaîne d'îlots les rattache. »

---

§ 2

Rétablissement de la mission du Japon.

Cinq missionnaires catholiques y résident en ce moment. Quoiqu'ils n'aient pu encore évangéliser les indigènes, il y a lieu d'espérer une nouvelle ère chrétienne pour ce pays.

Les premières tentatives pour le rétablissement de la mission du Japon remontent à 1844. Le 6 mai de cette année le navire français *l'Alcmène* laissait à terre, à Nafa (1), dans les îles Lou-Tchou (2), M. l'abbé Forcade, aujourd'hui Évêque de Nevers, avec le catéchiste Augustin, Chinois de nation. Les autorités françaises avaient allégué le besoin d'interprètes pour nos vaisseaux, qui devaient venir pro-

(1) Les missionnaires ont adopté cette orthographe. D'autres écrivent *Napa* et *Napa-Kiang*. C'est la capitale du royaume formé par les îles Lou-Tchou. Il est reconnu maintenant que ce petit royaume ne relève pas de l'empire chinois, malgré certains droits conservés par celui-ci, mais bien de celui du Japon. On y parle la langue japonaise et un dialecte local.

(2) On les trouve désignées dans certaines cartes sous le nom de Liou-Kiou.

chainement traiter avec le Japon. Le gouvernement Lou-Tchouan, après bien des difficultés, avait enfin consenti à recevoir les deux étrangers, et s'était engagé à les traiter avec toutes sortes d'égards, et à leur fournir les moyens d'apprendre le japonais. M. Forcade fut joint à Nafa par un de ses confrères de la société des Missions étrangères. L'espérance de pouvoir pénétrer bientôt dans le Japon proprement dit, paraissait assez fondée, en sorte que le Saint-Siége crut opportun de nommer un vicaire apostolique pour cette contrée. Il confia cette charge à M. l'abbé Forcade, qui reçut la consécration épiscopale, avec le titre d'évêque de Samos. Plus tard, monseigneur Forcade se démit du vicariat apostolique du Japon, et il n'a pas encore eu de successeur (1). En attendant, les pouvoirs de supérieur de la mission furent confiés à M. l'abbé Colin, alors missionnaire de la Mandchourie.

La série des faits à partir de cette époque, se trouvant résumée dans les *lettres annuelles*, que MM. les directeurs du séminaire des Missions étrangères ont coutume d'adresser à leurs confrères, nous allons citer ce précieux document.

(1) Nous savons qu'il est question en ce moment à Rome d'une nomination pour ce vicariat apostolique. Et peut-être qu'elle est déjà faite au moment où nous écrivons ces lignes.

Lettre annuelle de 1854. — « M. Colin vient de nous écrire que son intention est de se rendre, avec un confrère à Lou-Tchou, qui est comme un avant-poste pour le Japon. Ils pourront apprendre le japonais qu'on parle dans ces îles, où les Américains ont actuellement une résidence ; et se tiendront prêts à tout événement qui leur fournirait l'occasion d'aller en avant. Nous espérons, vu les efforts persévérants de plusieurs nations puissantes, que cette occasion ne tardera pas à se présenter. L'ouverture du Japon n'est plus désormais qu'une question de temps. »

Lettre annuelle de 1855. — « M. Colin se disposait à obéir à la voix du souverain Pontife qui l'appelait à la direction de la mission du Japon, quand la mort est venue le frapper presque subitement entre les bras de monseigneur Vérolles, le 23 mai 1854. Sa Grandeur à qui ce cher confrère avait remis ses pouvoirs sur le Japon, les a communiqués à M. Libois, qui se trouve ainsi provisoirement chargé de pourvoir à l'organisation de cette mission. Ce cher confrère s'est mis promptement à l'œuvre. Et dans une lettre du 14 avril dernier il nous dit : MM. Girard, Furet et Mermet sont débarqués heureusement à Nafa (îles Lou-Tchou). Le gouverneur a fait mille objections pour ne pas les recevoir ; et les débats ont duré huit heures. A la fin il a consenti à

ce qu'ils restassent trois mois, jusqu'à ce que l'amiral français vînt les chercher. Il leur a donné pour habitation la bonzerie où monseigneur Forcade et MM. Leturdu et Adnet avaient demeuré pendant leur séjour dans ces îles. — L'amiral Laguerre, informé de ce qui s'était passé, a transmis des ordres aux commandants de la *Constantine* et de la *Sybille*, non pour aller chercher nos confrères à Nafa, mais pour voir comment ils y sont traités. La bienveillance que ces officiers témoignent à tous les missionnaires a une cause particulière pour ce qui regarde nos confrères : ils espèrent qu'ils leur serviront d'interprètes dans leurs prochains rapports avec les Japonais. »

Lettre annuelle de 1856. — « La mission du Japon se compose de quatre missionnaires, savoir : de MM. Girard et Mermet, qui sont depuis le commencement de l'année dernière aux îles Liou-Tchou, dépendantes du Japon, et partie intégrante de la mission ; et de MM. Mounicou et Furet, dont M. Libois nous donne les nouvelles suivantes dans sa lettre du 15 avril dernier : *MM. Mounicou et Furet sont partis le* 6 *de ce mois pour le nord ; le premier sur la* Virginie, *et le second sur la* Sibylle, *corvettes de guerre françaises. M. l'amiral Guérin s'est montré dans cette circonstance on ne peut plus bienveillant.*

Cependant il n'a pas dissimulé qu'il ne croyait pas pouvoir, à moins de circonstances imprévues, les établir encore cette fois au Japon. Les Japonais n'y consentiraient pas, et nos autorités françaises ne voudraient pas les indisposer maintenant, dans la crainte de nuire au traité qu'elles se proposent de faire prochainement. Mais comme le but actuel de nos confrères est d'apprendre la langue, ils espèrent avoir des relations avec les Japonais, et peut-être même passer quelques mois à terre, si l'on établit, comme l'an dernier, un hôpital à Hakodaté. Or, avec ce qu'ils savent déjà, ils pourront profiter beaucoup dans ce peu de temps; puis ils pourraient peut-être avoir quelques renseignements sur les anciens chrétiens. S'ils sont obligés de revenir avec la division, M. Guérin les portera à Nafa, lieu de la résidence de MM. Girard et Mermet, où il a promis d'aller lui-même pour voir si l'on exécute fidèlement son traité. Les autorités locales s'étaient engagées envers lui à user de tous les égards possibles pour nos chers confrères, à leur fournir tous les moyens nécessaires pour apprendre la langue, et à leur assigner un terrain pour bâtir une maison. Jusque-là ils étaient restés dans la bonzerie qui avait servi de demeure à monseigneur Forcade et à MM. Leturdu et Adnet, toujours sous l'œil de la police et sans aucun moyen de communication avec les indigènes, qui

fuyaient à leur approche, pour ne pas encourir la peine de mort prononcée contre ceux qui s'aboucheraient avec nos chers confrères. Cet isolement ne les a pas empêchés de faire beaucoup de progrès dans l'étude de la langue, qu'ils parlent maintenant avec beaucoup de facilité. M. Mermet travaille à la composition d'un dictionnaire et d'une grammaire, qui sont déjà fort avancés. »

Lettre annuelle de 1857. — « M. Libois est encore supérieur provisoire de cette mission (du Japon), qui compte quatre missionnaires, savoir : MM. Girard, Mermet, Mounicou et Furet. Ces deux derniers confrères s'étant embarqués sur deux corvettes françaises, se rendant sur les côtes du Japon, ne trouvèrent pas un seul Européen à Hakodaté, où l'une de ces frégates avait fait un assez long séjour l'année précédente; et l'autorité japonaise s'y montra plus hostile qu'alors. Cependant nos chers confrères purent faire quelques petites excursions à terre, accompagnés de la police qui les suivait partout, pour empêcher toute relation des habitants avec eux. Malgré cela, ils purent parler à quelques Japonais. Les gardiens subalternes eux-mêmes épiaient le moment où ils n'étaient pas vus par leurs supérieurs, pour échanger quelques paroles avec ces étrangers qui entendaient et parlaient leur langue. En général le peuple

paraît fort bien disposé ; mais il est dominé par la crainte des mandarins.

« Les moments marqués par la Providence n'étant pas encore venus, MM. Furet et Mounicou durent s'éloigner de nouveau, avec un regret inexprimable, d'une mission qu'il leur tarde tant d'évangéliser, et revenir à Lou-Tchou près de MM. Girard et Mermet, se préparer par l'étude du japonais à une nouvelle tentative, aussitôt que l'occasion s'en présentera.

« Voici quelle a été la position de ces deux derniers confrères à Lou-Tchou : ils ont quitté la bonzerie d'Amicou, où ils étaient isolés et sous la surveillance continuelle de la police, pour se rendre dans une maison du centre de la ville de Nafa, dont le gouvernement leur avait permis de faire l'acquisition, et où ils espéraient trouver plus de liberté. Vain espoir ! *Nous y vivons comme dans un désert,* dit *M. Mermet. C'était autrefois un lieu de promenade très-fréquenté ; aujourd'hui les herbes et les épines obstruent le chemin. Les maisons qui regardent la nôtre nous ont tourné le dos et s'ouvrent du côté opposé. Défense de nous approcher sous les peines les plus graves. Tous les deux ou trois jours seulement, deux mandarins, choisis parmi les plus rusés et les plus fourbes du pays, viennent pour un court espace de temps déterminé, nous traduire tant bien que mal quelque livre de la Chine et*

du Japon. Pendant longtemps ils ont eu mission de nous amuser, de nous tromper, et par là de nous faire renoncer à l'étude de leur langue. Cependant, après avoir mis à nu leurs fourberies, après bien des combats, nous sommes parvenus à obtenir des livres japonais; et ainsi, à leur grand regret, nous leur arrachons et le dialecte de Lou-Tchou et la langue parlée et écrite du Japon. Quant à nos domestiques, ils sont changés aujourd'hui tous les mois et ne peuvent nous parler que pour le service. Malgré cette rigoureuse surveillance, l'un de ces domestiques parvint à se faire instruire de la religion chrétienne et reçut le baptême à l'insu de ses parents. Son père s'étant aperçu qu'il était chrétien, menaça de le dénoncer lui-même au mandarin s'il n'apostasiait. Et comme depuis lors nos chers confrères n'ont plus eu de ses nouvelles, ils pensent qu'il a cueilli la palme du martyre. *Nonobstant le triple cordon de satellites qui nous entourent, nous sommes en rapport avec un père de famille,* dit encore M. Mermet. *S'il persévère dans ses bonnes dispositions, sa conversion amènera celle de toute sa famille. Mais après le baptême, il faudra les préparer au martyre; car ici aucun chrétien, à moins de transiger avec sa conscience, ne peut vivre ignoré. Il doit opter entre l'apostasie et le martyre.* M. Mermet, dont la santé était altérée par l'excès du travail dans l'étude

du lou-tchouanais et du japonais, est revenu répare ses forces à Hong-Kong. Il s'y occupe à mettre la dernière main à deux ouvrages, à une grammaire et à un dictionnaire japonais, qu'il a composés lui-même. »

Lettre annuelle de 1858. — « Dans une lettre du 12 avril (1858), M. Libois nous dit : *M. Mermet, qui doit aller au Japon avec M. le baron Gros, ne sait encore quand il partira d'ici. Nous attendons pour voir quelle tournure prendront les affaires de Chine.* En attendant, ce cher confrère continue ses travaux sur la langue japonaise. Il met la dernière main à un dictionnaire japonais-français, qui aura environ quinze mille mots : il compose aussi une grammaire et plusieurs autres ouvrages. De leur côté, MM. Girard, Mounicou et Furet, qui sont à Lou-Tchou, se préparent par l'étude du japonais à profiter des occasions qui leur ouvriront les portes de leur chère mission. L'amiral Rigault, en partant pour le nord-est de la Chine, a promis à M. Libois de faire passer par Lou-Tchou au retour un des navires qui doivent aller au Japon, après que l'affaire de la Chine sera terminée, pour prendre celui ou ceux de nos chers confrères qui auront été désignés pour aller au Japon, et il a bon espoir qu'ils y seront reçus. Voici ce que M. Libois nous écrivait à ce sujet le 8 janvier dernier : *La nouvelle rapportée par un navire hollandais, que le Japon*

vient d'ouvrir ses ports de lui-même aux Européens, et le traité fort avantageux conclu dernièrement par l'amiral russe avec cet empire, nous font espérer que cette mission ne tardera pas à s'ouvrir, surtout lorsque les Français et les Anglais s'y présenteront avec les forces qu'ils ont ici. Lou-Tchou suivra évidemment la même ligne de conduite que le Japon.

« Mais ce ne serait pas assez pour nos chers confrères de pouvoir résider au Japon et d'y être traités avec toute espèce d'égards. Il faut encore qu'ils puissent y prêcher la religion et remplir toutes les fonctions de leur ministère. Si on ne stipule rien à ce sujet dans le traité de commerce que la France veut conclure avec le Japon, nos chers confrères pourraient bien ne pas y être dans de meilleures conditions que les trois qui sont actuellement à Lou-Tchou. On leur prodigue des marques de bienveillance; on leur donne de bons maîtres pour apprendre la langue; ils reçoivent des présents des ministres et des invitations à dîner ; mais ils sont tellement surveillés par la police, qu'ils ne peuvent avoir le moindre rapport avec les indigènes, qui fuient à leur approche pour ne pas encourir les peines sévères dont ils sont menacés. »

Lettre annuelle de 1859. — « M. Girard, supérieur actuel de la mission du Japon, a quitté Lou-

Tchou pour venir à Hong-Kong, afin de pouvoir suivre la marche des événements, et prendre des dispositions analogues aux circonstances. Là se trouve aussi M. Mermet, qui a accompagné le baron Gros au Japon, et lui a servi d'interprète dans le traité que la France a fait avec cet empire. Vous en connaissez les principales dispositions : sept ports seront ouverts aux étrangers, qui n'y seront point inquiétés dans l'exercice de leur religion. Mais ce que nous désirons avant tout, la liberté de prêcher l'Évangile aux indigènes, a été obstinément refusé. Les Japonaissont encore aujourd'hui dans la fausse persuasion qui amena jadis la ruine du christianisme parmi eux, savoir, que les étrangers n'ont d'autre but, en les exhortant à embrasser leur religion, que de s'emparer de leur pays quand ils se seront faits chrétiens. Peut-être parviendra-t-on à faire tomber ce préjugé et à leur persuader que leur obstination à refuser la liberté qu'on leur demande les expose bien davantage au danger qu'ils veulent éviter par ce refus. Mais tant qu'ils persisteront dans leur système de défiance et d'interdiction, il n'y aura que très-peu de bien à faire parmi eux. »

Lettre annuelle de 1860. — « M. Girard, supérieur de cette mission (du Japon), a accompagné à Yédo M. Duchêne de Belcourt, consul général de

France au Japon. Il a été présenté par lui aux autorités locales, en qualité d'interprète et de prêtre catholique.

M. Mermet, entré plus tard au Japon, est allé établir sa résidence à Hakodaté, autre port du Japon ouvert aux Européens. Accueilli favorablement par les autorités locales, il a obtenu d'elles un bel emplacement, que d'autres avaient sollicité en vain avant lui. Ce cher confrère exercera, ainsi que M. Girard, son ministère auprès des Européens et autres étrangers, et s'efforcera, par de saintes industries, d'avoir quelques rapports avec les indigènes sur la question religieuse, qu'il n'a pas encore osé aborder. Il jouit déjà d'une grande popularité et reçoit de fréquentes visites, même des classes élevées de la société. Les bonzes, qui ne sont pas des moins assidus, paraissent fort effrayés de sa présence au Japon.

La position de MM. Mounicou et Furet à Lou-Tchou, est la même que précédemment. Ces chers confrères ne peuvent avoir de rapports qu'avec les maîtres de langue, que leur envoie le gouvernement, et qu'il surveille pour les soustraire au danger d'une influence redoutée par-dessus tout. *Nous avons perdu le Japonais de Saxuma, sur lequel nous comptions un peu,* nous dit M. Furet, dans sa lettre du 8 décembre 1859..... *On vient de nous annoncer*

ces contrées lointaines un véritable symbole de la puissance. »

Ainsi deux points importants sont acquis : les Européens en entrant au Japon ne sont plus soumis à l'infâme *Jesumi*, à la profanation du signe adorable de notre rédemption, qui a duré si longtemps à la honte des nations chrétiennes. De plus, le libre exercice de la véritable religion leur est assuré. Voilà le côté favorable de la situation.

Mais à l'égard des indigènes, qui voudraient embrasser le christianisme, il s'en faut que l'atrocité des lois japonaises ait été abolie, ou soit tombée en désuétude. La lettre de M. l'abbé Mermet, du 26 octobre 1856 (1), ne permet pas de se faire illusion : l'obstacle séculaire s'oppose encore aujourd'hui comme un mur de fer à la prédication de l'Évangile. Après avoir décrit le luxe de précautions déployé par la police, afin d'empêcher toute communication entre les habitants du pays et les missionnaires, M. Mermet continue ainsi : « Quant à nos domestiques, ils sont changés tous les mois et ne peuvent nous parler que pour le service. Cependant, malgré la surveillance à laquelle ils sont soumis, Dieu a permis que l'un d'eux, jeune homme âgé de vingt-deux ans,

(1) Elle a été publiée dans les *Annales de la propagation de la foi*, t. XXIX, p. 296.

gents et très-instruits. Mon école augmente de jour en jour.

« Sur la demande de deux princes de l'île de Yesso, et avec le concours du premier médecin de l'empereur du Japon, M. Mermet se dispose à établir un hôpital européen-japonais. Il espère un grand bien de la réalisation de ce projet. Le médecin français qui sera mis à la tête de cet établissement, fait déjà les préparatifs de son départ.

« La position des missionnaires des îles Lou-Tchou est toujours la même. Ils font des travaux sur la langue du pays et sur la langue japonaise, et ils attendent le moment où ils pourront prêcher librement l'Évangile aux Lou-Tchouans. Les mandarins sont remplis d'égards et de prévenances pour eux extérieurement ; mais ils empêchent toujours le peuple d'avoir des relations avec les missionnaires. »

Voici la lettre écrite à M. Mermet par les deux princes japonais, chargés du gouvernement de l'île de Yesso (1) :

« *Très-noble maître français.* — Depuis un an que nous avons l'honneur de vous connaître, nous n'avons qu'à nous féliciter de nos rapports avec vous. Tous les renseignements exacts et certains sur le

(1) *Nous donnons la traduction faite par M. Mermet lui-même.*

monde et l'Europe en particulier nous ont été four
par votre savoir. D'heureuses innovations ont
faites ici sous votre inspiration. Votre infatigal
activité a stimulé et éveillé plusieurs bonnes id
parmi nos premiers officiers. Le projet, si lon
temps mûri entre vous et le premier médecin
la cour de l'empereur, à savoir l'établissement d'
hopital européen et japonais, nous a plu extrêm
ment. Le plan tracé par vous avec les conditio
d'existence de l'établissement nous ont été soum
Nous promettons notre concours en tout. Votre i
tention, qui s'accorde si bien avec la nôtre, d'y fond
en même temps une école, qui serait surtout méd
cale, dirigée par un docteur européen et par vot
très-haut ami le docteur Kourimato Kuikhen (1
nous a paru si bonne, que nous vous prions de
mettre à exécution le plus tôt possible. Vous dit
modestement que vous n'êtes pas médecin et q
votre intention est de demander un docteur
France. Quoique nous ayons toujours cru que
médecine ne vous était pas plus inconnue que l
autres sciences, nous nous en rapportons à vous
toutes choses, et nous espérons pouvoir vous entr
tenir chez vous et dans notre palais plus longueme
sur ce sujet. — Dit avec respect au noble sava

(1) Le premier médecin de l'empereur du Japon.

français, — neuvième mois, cinquième jour. » Suivent les signatures.

M. Mermet a répondu en ces termes :

« *Excellence.* — J'ai reçu avec respect votre très-honorable lettre du..... L'année dernière, à peu près à cette époque, j'eus l'honneur de vous offrir mes petits services. Vous m'avez honoré jusqu'ici d'une très-grande confiance, qui m'impose l'heureuse obligation de vous renouveler avec plus d'insistance et mes remerciements, et l'offre de mon humble dévouement. Fort de votre approbation, je vais m'occuper immédiatement du docteur européen, et prêter tout mon concours à l'illustre Kourimato. Pour ce projet et pour d'autres que je désire soumettre à Vos Excellences, je prends la liberté de vous demander une audience dans votre palais privé le 15 courant, ou le jour qu'il vous plaira de fixer. — Offert et dit avec respect... »

Comme on le voit, l'espérance de reconquérir à l'Évangile cette terre arrosée du sang de tant de martyrs a maintenant un fondement solide. Des traités de commerce avec la France, l'Angleterre, la Russie, les États-Unis et la Prusse ont enfin été consentis et signés par le gouvernement du Japon. En vertu de ces traités sept ports japonais sont ouverts

aux Européens. Il est formellement stipulé que tous les étrangers appartenant aux puissances contractantes, jouiront, pendant leur séjour sur le sol japonais, du libre exercice de leur religion. Ainsi désormais les missionnaires peuvent entrer au Japon et s'y établir sans avoir à craindre les persécutions et la mort.

Le traité avec la France, a été signé à Yédo, par le baron Gros, le 9 octobre 1858; et l'échange des ratifications a eu lieu le 22 septembre 1859. L'article 4 de ce traité est ainsi conçu :

Les sujets français au Japon auront le droit d'exercer librement leur religion; et à cet effet ils pourront y élever, dans le terrain destiné à leur résidence, les édifices convenables à leur culte, comme églises, chapelles, cimetières, etc., etc. Le gouvernement japonais a déjà aboli dans l'empire l'usage des pratiques injurieuses au christianisme (1).

Ces lignes, monument de gloire pure pour la France, et pour le règne duquel elles datent, le Saint-Siége et les catholiques du monde entier les ont bénies comme l'inauguration d'une nouvelle ère chrétienne au Japon. Et si tout n'est pas fait, tout désormais est à espérer. Aussi nous associons-nous

(1) Voir le texte entier du traité dans le *Moniteur*, numéro du 14 avril 1860, *partie officielle*; et dans le journal le *Monde*, numéro du 15 avril 1860.

volontiers aux réflexions exprimées dans la correspondance suivante, insérée au *Moniteur* (numéro du 15 décembre 1859) :

« On nous écrit de Yeddo, le 22 septembre 1859 : L'échange des ratifications du traité conclu entre la France et le Japon, le 9 octobre 1858, a eu lieu aujourd'hui, avec une grande solennité... M. l'abbé Girard, supérieur et provicaire apostolique de la mission du Japon, qui remplit provisoirement au consulat général français les fonctions d'interprète pour la langue japonaise, qu'il a longtemps étudiée, a confronté les textes japonais de ces traités..... A cette occasion M. l'abbé Girard portait les insignes de son caractère de ministre de la religion, la soutane ecclésiastique. Ainsi la Providence réservait au glorieux règne de l'empereur Napoléon III, et à une action toute française, la *réinstallation solennelle sur le sol japonais de cette religion*, dont naguère les lois du pays punissaient impitoyablement de mort et les apôtres et les adhérents. Ce n'est plus d'une manière occulte et timide que le catholicisme rentre sur cette terre qui a fourni tant de martyrs : c'est au sein même du gouvernement qu'elle se présente ouvertement, quoique dans certaines limites encore, en vertu d'un droit consacré par la diplomatie d'un souverain, dont le nom est aussi dans

ces contrées lointaines un véritable symbole de la puissance. »

Ainsi deux points importants sont acquis : les Européens en entrant au Japon ne sont plus soumis à l'infâme *Jesumi*, à la profanation du signe adorable de notre rédemption, qui a duré si longtemps à la honte des nations chrétiennes. De plus, le libre exercice de la véritable religion leur est assuré. Voilà le côté favorable de la situation.

Mais à l'égard des indigènes, qui voudraient embrasser le christianisme, il s'en faut que l'atrocité des lois japonaises ait été abolie, ou soit tombée en désuétude. La lettre de M. l'abbé Mermet, du 26 octobre 1856 (1), ne permet pas de se faire illusion : l'obstacle séculaire s'oppose encore aujourd'hui comme un mur de fer à la prédication de l'Évangile. Après avoir décrit le luxe de précautions déployé par la police, afin d'empêcher toute communication entre les habitants du pays et les missionnaires, M. Mermet continue ainsi : « Quant à nos domestiques, ils sont changés tous les mois et ne peuvent nous parler que pour le service. Cependant, malgré la surveillance à laquelle ils sont soumis, Dieu a permis que l'un d'eux, jeune homme âgé de vingt-deux ans,

(1) Elle a été publiée dans les *Annales de la propagation de la foi*, t. XXIX, p. 296.

comprît et goûtât si bien la céleste doctrine, qu'il demanda instamment le baptême. Après avoir été instruit et préparé, à la faveur des ténèbres et au milieu du plus grand silence, après un mois d'épreuves multipliées, il fut baptisé la nuit de Noël (1855) et consacré à l'enfant Jésus, qu'il adorait pour la première fois avec un cœur purifié. Bien que ce jeune homme appartînt à la plus humble classe, il était cependant doué d'une force de caractère et d'une pénétration au-dessus du commun. Il pouvait devenir notre catéchiste; c'était notre espérance. Nous lui recommandâmes bien le secret. Personne d'ailleurs n'y était plus intéressé que lui. Lorsque arriva le jour de l'adoration des ancêtres, le jeune François Xavier (c'était son nom de baptême) profita d'une légère indisposition pour se dispenser de cette cérémonie injurieuse à son Dieu, à qui il demandait avec ardeur la conversion de ses parents. Son zèle était en effet si impatient, et le changement que la grâce avait opéré en lui si sensible, qu'il ne put échapper à l'œil scrutateur et défiant de son père. Notre néophyte avait d'ailleurs une conscience trop délicate pour dissimuler sa foi. Alors commença la persécution la plus barbare. Mais François tint ferme, se contentant d'opposer aux coups et à la fureur de son père cette simple prière : *Permettez-moi de demeurer l'en-*

fant du vrai Dieu, et vous n'aurez pas de meilleur fils que moi. Exaspéré par la persévérance et l'angélique résignation du chrétien, le père jura que dès le lendemain il le livrerait avec toute sa famille à la justice des tribunaux. Le jeune François effrayé, non pour lui, mais pour les siens, accourut chez nous au milieu de la nuit pour demander conseil. Le supplice de sa famille lui paraissait si horrible, qu'il doutait encore si Dieu exigeait de lui un pareil sacrifice. *S'il ne s'agissait que de ma vie*, disait-il, *ce serait bientôt fait.* Ce fut alors seulement qu'il nous révéla un affreux secret, que jusque-là il ne nous avait laissé qu'entrevoir : *Tout individu professant le christianisme doit mourir, avec tous ses parents au premier degré d'affinité et de consanguinité.* Notre réponse ne pouvait être douteuse. Si le sang devait couler, il retomberait sur le barbare fanatisme du père. Quant au fils, victime innocente d'une loi sauvage, il mourrait pour sa foi, pour son Dieu! Il ne restait plus qu'à demander la force des martyrs. Nous demeurâmes longtemps agenouillés ensemble. Notre prière n'était qu'un sanglot. François se releva, les larmes aux yeux, mais calme et rassuré; il nous quitta le courage au cœur... Quel a été le sort de cette famille? Qu'est devenu notre néophyte? Est-il mort? Point de nouvelles positives. Cependant nous croyons pos-

séder un martyr. Lorsque nous avons demandé au mandarin des nouvelles de François, il nous a répondu, avec un embarras et un trouble marqués, qu'il n'était plus à la capitale (1). Tous ceux qui nous approchent ont ordre de feindre la plus complète ignorance sur son compte. C'est là un sujet de conversation à l'index. Or, si notre disciple avait failli, non-seulement on en parlerait volontiers, mais le gouvernement publierait son apostasie comme un triomphe. »

Il est donc à présumer que la tolérance de la religion chrétienne, et peut-être même l'abolition du *Jésumi*, n'ont été acordées par le gouvernement japonais qu'à l'égard des étrangers appartenant aux puissances contractantes. Pour les indigènes, ce gouvernement continuera longtemps encore peut-être, si l'on n'y met obstacle, à exécuter dans toute sa rigueur les lois qui condamnent le Japonais devenu chrétien à périr avec tous ses parents au premier degré de consanguinité et d'affinité. Et probablement aussi les familles japonaises soupçonnées d'avoir embrassé le christianisme seront encore obligées de fouler aux pieds le crucifix, pour échapper aux supplices. Les colonnes de pierre où sont inscrites les sentences de mort contre les chrétiens, sont encore debout et

(1) Il s'agit de Nafa, capitale du royaume des îles Lou-Tchou.

se rencontrent de distance en distance sur le territoire japonais. Promulgation muette, mais terrible, qui continue sans doute d'avoir force de loi.

Espérons que les gouvernements, auxquels les récents traités ont ouvert les ports du Japon, ne tarderont pas à se concerter pour exiger l'abolition de cette trop longue barbarie. Au point de vue de la civilisation et de l'humanité, la question ne saurait être un objet de divergences. L'honneur de tous ces gouvernements y est intéressé. Avec les forces dont ils disposent, quelle tache ne serait-ce pas, s'ils demeuraient tranquilles spectateurs de ces atrocités! Qu'on se figure les malheureux Japonais égorgés pour crime de religion chrétienne, devant les églises et sous les yeux des chrétiens d'Europe, pendant qu'ils solennisent cette même religion sous le pavillon protecteur de leurs gouvernements respectifs ! En dehors même du devoir et du sentiment chrétiens, il y aurait là une position fausse et déshonorante. Tout semble d'ailleurs indiquer que des moyens de persuasion, appuyés par les puissances contractantes, seront aujourd'hui efficaces.

Oui, nous l'espérons : le gouvernement japonais sera bientôt amené à faire disparaître de sa législation toute pénalité contre les indigènes devenus chrétiens. Et dès lors le retour de ce pays au Christia-

nisme se fera spontanément et avec rapidité. C'est la conviction des missionnaires.

Une relation récente de M. l'abbé Mermet nous a paru le document le plus propre à donner une idée juste de la situation actuelle du Japon. Habitant depuis quelques années ce pays, dont il connaît parfaitement la langue, ce missionnaire a déjà pu l'étudier à loisir. Nous ne pouvons mieux compléter notre travail qu'en reproduisant ici ses renseignements et ses appréciations :

« Entre tous les pays de l'extrême Orient, un des plus intéressants, sans contredit, est le Japon. Dans ces grandes îles situées à l'orient de la Chine et qui portent le nom de Nippon (les Européens ont dit Japon) habite un peuple intelligent, poli, courageux, ne ressemblant nullement aux autres peuples de l'Asie. Jamais étranger n'a mis le pied sur le sol du Japon sans être frappé d'étonnement à la vue de cette nation singulière, si différente des autres nations orientales. « Les Japonais sont les délices de mon cœur, » disait saint François-Xavier, leur premier apôtre. Encore aujourd'hui nos officiers de marine qui ont jeté l'ancre dans un port du Japon avouent que, après les nations européennes ou d'origine européenne, ils n'ont pas trouvé dans tous leurs voyages de peuple comparable au peuple ja-

ponais. Mais c'est surtout aux cœurs catholiques que le Japon est cher; car le Japon est la terre des martyrs. Au commencement du dix-septième siècle, il y avait dans cet empire deux millions de chrétiens. Pour détruire cette belle Église japonaise, il a fallu la plus cruelle persécution dont l'histoire fasse mention, continuée pendant un demi-siècle, peut-être davantage. Les chrétiens japonais n'ont pas été vaincus; ils sont morts. Aussi ceux qui savent que le sang des martyrs est une semence de chrétiens, espèrent-ils toujours que l'Église japonaise renaîtra un jour de ses cendres. Déjà plusieurs ports du Japon, jusqu'ici interdits aux étrangers sous peine de mort, se sont ouverts, et des missionnaires catholiques ont pu prendre de nouveau possession de cette terre qui a donné au ciel tant de saints. La prédication de l'Évangile n'est pas encore libre; la peine de mort est décrétée contre les Japonais qui embrasseront la religion chrétienne; mais malgré ces obstacles, tout fait espérer qu'il y aura bientôt des chrétiens japonais.

« Je vous envoie des extraits d'une lettre très-intéressante écrite du Japon par une personne bien informée. Les journaux ont annoncé l'année dernière que le régent ou premier ministre du Japon avait été assassiné dans les rues de Yédo : cette année, plu-

sieurs Européens, entre autres M. Henskin, interprète du consulat américain, ont été tués par des mains inconnues. On verra quelle est la cause de ces attentats.

« Pour bien comprendre l'ensemble de la lettre, il faut savoir qu'au Japon il y a deux empereurs : le Daïri ou Mikado, appelé par les Européens l'empereur spirituel, résidant à Miako, et le Chiogon ou Taïkong, désigné sous le nom d'empereur temporel, résidant à Yédo. Le Taïkong n'est à proprement parler que le lieutenant du Mikado; mais en réalité toute l'autorité est entre ses mains. Cependant le Mikado approuve encore les lois et confirme la succession du Taïkong et des Daïmios. Ces Daïmios sont les princes héréditaires de l'empire : ils ont sous leur autorité une portion du territoire, qu'ils gouvernent avec une certaine indépendance. Ce sont comme autant de membres d'une confédération, dont le Taïkong, qui, lui aussi, a son domaine particulier, est le chef. Cela expliqué, je transcris la lettre de mon correspondant japonais :

. . . .

. . . .

. . . .

« Lorsque le baron Gros arriva à Yédo pour faire un traité avec le Japon, la capitale, en apparence si

aux Européens. Il est formellement stipulé que tous les étrangers appartenant aux puissances contractantes, jouiront, pendant leur séjour sur le sol japonais, du libre exercice de leur religion. Ainsi désormais les missionnaires peuvent entrer au Japon et s'y établir sans avoir à craindre les persécutions et la mort.

Le traité avec la France, a été signé à Yédo, par le baron Gros, le 9 octobre 1858; et l'échange des ratifications a eu lieu le 22 septembre 1859. L'article 4 de ce traité est ainsi conçu :

Les sujets français au Japon auront le droit d'exercer librement leur religion; et à cet effet ils pourront y élever, dans le terrain destiné à leur résidence, les édifices convenables à leur culte, comme églises, chapelles, cimetières, etc., etc. Le gouvernement japonais a déjà aboli dans l'empire l'usage des pratiques injurieuses au christianisme (1).

Ces lignes, monument de gloire pure pour la France, et pour le règne duquel elles datent, le Saint-Siége et les catholiques du monde entier les ont bénies comme l'inauguration d'une nouvelle ère chrétienne au Japon. Et si tout n'est pas fait, tout désormais est à espérer. Aussi nous associons-nous

(1) Voir le texte entier du traité dans le *Moniteur*, numéro du 14 avril 1860, *partie officielle*; et dans le journal le *Monde*, numéro du 15 avril 1860.

volontiers aux réflexions exprimées dans la correspondance suivante, insérée au *Moniteur* (numéro du 15 décembre 1859) :

« On nous écrit de Yeddo, le 22 septembre 1859 : L'échange des ratifications du traité conclu entre la France et le Japon, le 9 octobre 1858, a eu lieu aujourd'hui, avec une grande solennité... M. l'abbé Girard, supérieur et provicaire apostolique de la mission du Japon, qui remplit provisoirement au consulat général français les fonctions d'interprète pour la langue japonaise, qu'il a longtemps étudiée, a confronté les textes japonais de ces traités..... A cette occasion M. l'abbé Girard portait les insignes de son caractère de ministre de la religion, la soutane ecclésiastique. Ainsi la Providence réservait au glorieux règne de l'empereur Napoléon III, et à une action toute française, la *réinstallation solennelle sur le sol japonais de cette religion*, dont naguère les lois du pays punissaient impitoyablement de mort et les apôtres et les adhérents. Ce n'est plus d'une manière occulte et timide que le catholicisme rentre sur cette terre qui a fourni tant de martyrs : c'est au sein même du gouvernement qu'elle se présente ouvertement, quoique dans certaines limites encore, en vertu d'un droit consacré par la diplomatie d'un souverain, dont le nom est aussi dans

nement actuel. Ce prince venait de faire dans ses États un petit 93 à sa manière, détruisant les temples, convertissant les cloches en canons et chassant tous les bonzes de ses domaines. Il y avait alors dans Yédo toute une armée de mécontents, qui furent autant de partisans acquis à l'opposition. Les deux premiers signataires du traité français, les princes de Midzou et de Guemba, donnèrent leurs noms au complot.

« Les révolutionnaires au Japon, aussi bien qu'ailleurs, comprennent que, pour rendre une cause populaire, il faut avant tout lui donner autant que possible une couleur nationale. Le sens de la pétition présentée au Mikado de Miako par les trente-cinq délégués du parti vous édifiera parfaitement sur les intentions des Mitonais. — « Jusqu'ici, lit-on dans le préambule de ce curieux document, le monde, dans la personne des Orandas (Hollandais), craignait le Japon comme il convient à un vassal de craindre son souverain. On s'estimait trop heureux d'habiter Déchima (résidence des Hollandais à Nangasaqui avant les traités), et trop honoré de faire hommage au Japon tous les quatre ou cinq ans. Qu'allons-nous voir? Des marchands sur tous les points du Japon ; des temples de la religion de la magie ; des ministres étrangers dans Yédo même ! Le *Daï Nip-*

pon estavili. Le Taïkong n'est qu'un enfant. Le grand coupable, c'est le prince de Ficoné ; c'est le voleur de votre empire, le voleur de votre autorité ! Comme tous les voleurs, il doit mourir ! Vous voyez à vos pieds trente-cinq de vos sujets qui sacrifieraient volontiers leur vie pour délivrer leur patrie d'un ennemi public. »

« Avant que le Mikado pût répondre, la conspiration était découverte à Yédo par celui qui devait en être la première victime.

« Un jour, le premier ministre, prince de Ficoné, étant en visite chez un chef du parti, fut singulièrement frappé de l'embarras de son hôte, qui se hâtait de faire disparaître un mystérieux rouleau de papier couvert de signatures. Profitant du temps que lui donnaient certains préparatifs de toilette de la part de son hôte, Ficoné tira le rouleau dans sa large manche. L'entretien fut aimable, mais court. Le premier ministre, rentré chez lui, fut effrayé de certains noms qu'il lisait dans la liste. Aussi résolut-il d'étouffer secrètement cette affaire par la mort du rédacteur ou secrétaire du complot, qui dut exécuter sur lui le cheppoukou ou hara kiri (ouverture de l'abdomen). Là se borna en apparence toute la vengeance du prince de Ficoné; mais, en réalité, il poussa au désespoir les partisans de Mito, par une

persécution sourde et implacable. Aussi, lorsqu'on apprit dans l'empire l'assassinat du gotaïro ou premier ministre dans les rues de Yédo, personne n'en parut surpris. Le gouvernement de Yédo était trop faible pour sévir. Les Daïmios étaient loin d'approuver le parti de l'assassinat ; cependant, mécontents de la politique étroite et envahissante de Yédo, ils n'étaient nullement disposés à prêter leur appui au gouvernement. De là cette attitude indécise et pleine de difficultés à l'égard de l'étranger.

« Un seul homme osa se prononcer pour une politique franche, c'est-à-dire l'exécution loyale des traités, l'infortuné Oriori Benokami, qui a terminé ses jours par le suicide. C'est ce même prince qui, en 1855, alors gouverneur d'Hakodaté, donna une si généreuse hospitalité à nos marins de la *Constantine*, et qui s'exposa par cette mesure même au *cheppoukou*. Le plus grand mystère règne sur les causes de la fin tragique de ce haut fonctionnaire. Suivant ses admirateurs, qui sont nombreux, Oriori, dégoûté de l'aveugle obstination du pouvoir, aurait protesté par le sacrifice de sa vie. Vous êtes sans doute initié au cérémonial du cheppoukou, si fréquent dans la vie officielle du Japon. D'abord, vous devez savoir que l'honneur de mourir par le cheppoukou est à peu près le privilége exclusif des officiers supérieurs.

Les nattes de la chambre sont renversées ; au milieu est une petite table avec deux fleurs de papier blanc et un sabre court. La victime prend elle-même ce sabre ou le reçoit du délégué de la justice, lorsque le suicide n'est pas volontaire ; un ami se tient toujours à quelques pas de la victime pour l'aider à mourir par un prompt coup de sabre, aussitôt que le poignard commence à déchirer l'abdomen. Si le suicide est la conséquence d'un grand désespoir ou d'une disgrâce très-humiliante, la femme de la victime partage le sort de son mari et se frappe au cou avec le petit sabre ou poignard que les dames de haut rang portent toujours à la ceinture.

« C'est ainsi que périrent les deux époux Oriori. Cette mort ne paraît pas avoir fait grande sensation dans les hauts cercles du gouvernement. Mais le mécontentement parmi les Daïmios est à son comble. Les riz n'arrivent plus à Yédo. Les Daïmios n'ayant aucune confiance dans le gouvernement, n'en permettent plus l'exportation hors de leur domaine. Le parti mitonais n'est pas détruit ; mais ce n'est qu'une bande de 3,000 flibustiers retranchés dans le château de Tengi-iama, ravageant le pays dans un cercle de 100 kilomètres. Le dernier exploit de ces taïpings japonais est le meurtre de M. Henskin, interprète de la légation américaine, massacré uniquement dans le

été présents à Méaco lorsque la tempête a éclaté, et les autres à Nangasaqui au moment où les vingt-six martyrs ont été crucifiés. Je les ai recueillis soit de leurs lettres, soit des récits qu'ils m'ont faits à moi-même. Il n'est pas douteux que le Père Rodriguez, entre autres, ne lui ait communiqué pour sa relation les divers faits dont il avait une parfaite connaissance. Or le Père Rodriguez, l'interprète de Taïcosama, était un des mieux instruits des principales circonstances du tragique événement. Il était au pied des croix, dans l'enceinte réservée; il vit et entendit les saints martyrs jusqu'au moment où ils furent transpercés. Il était allé au-devant d'eux quand ils furent débarqués à Nangasaqui ; il en confessa une partie et les exhorta tous, à la halte qu'on leur fit faire à l'ermitage de Saint-Lazare. Précédemment il les avait attendus à Carazu. Là il s'était entretenu avec eux, et le chef de la glorieuse troupe, le bienheureux Pierre-Baptiste, lui avait raconté lui-même ce qui leur était arrivé durant le trajet. Le Père Froès a donc eu, pour sa relation, les informations les plus sûres, outre qu'il était lui-même témoin oculaire d'une partie des événements.

Quant à la sincérité du Père Froès, il suffit d'en appeler à l'ensemble de sa vie, qui fut un perpétuel exemple des plus admirables vertus. Il était du dio-

tranchons le mot, pour l'argent; le gouvernement du Taïkong veut monopoliser le commerce. Si jamais un port est ouvert dans les domaines d'un Daïmio, soyez assuré que Yédo l'achètera.

« Résumons-nous : notre situation au Japon n'est pas désespérée; mais elle est loin d'être brillante. Le danger est tout entier dans l'ineptie du gouvernement actuel, qui n'a plus la confiance des Daïmios. Une poignée de rebelles peut allumer une guerre civile générale. Les Daïmios s'y préparent. Les immenses emmagasinements qui ont lieu dans leurs États affament les marchés; l'armée des mécontents grossit et occupe déjà trois points importants. Le peuple souffre aussi de la situation. L'immense majorité des bas employés du gouvernement est dans un malaise indescriptible. Vous connaissez le haut ton d'un gentleman anglais ou américain qui a conscience du bon état de sa caisse; aussi, quel désappointement pour l'homme à deux sabres (employé japonais; tous les Japonais d'un certain rang ont le privilége de porter deux sabres), au lieu de ces bons marchands japonais toujours accroupis et humbles, il faut traiter avec un monsieur qui leur parle avec hauteur, sans ménagement ! Puis ces malheureux deux-sabres, obligés de vivre avec 3 à 400 francs et dix à vingt sacs de riz, sont littéralement affamés

sous le nouveau régime; le prix des articles de première nécessité a triplé, et le salaire reste le même. De là un malaise, une secrète irritation que vous comprendrez facilement... »

CHAPITRE XV

CHAPITRE XV

Indication des principaux documents suivis dans cette histoire.

1. Nous avons cru, à l'exemple des Bollandistes, devoir nous appuyer, quant à l'ensemble des faits, sur la relation du Père jésuite Louis Froès. Ce religieux se trouva présent à Nangasaqui avant et pendant le crucifiement des vingt-six martyrs, et il y mourut cinq mois après. Il passa au Japon les trente-quatre dernières années de sa vie, et il résida pendant presque tout ce temps à Méaco ou dans les environs. Il fut particulièrement connu des empereurs Nobunanga et Taïcosama, qui s'entretinrent plusieurs fois avec lui. Dans l'épître dédicatoire au Père Claude Aquaviva, général de sa compagnie, il parle ainsi lui-même de son écrit: *Tous les faits que j'y relate m'ont été attestés par des hommes dignes de foi, c'est-à-dire par les religieux de notre compagnie, et par des séculiers, dont les uns ont*

été présents à Méaco lorsque la tempête a éclaté, et les autres à Nangasaqui au moment où les vingt-six martyrs ont été crucifiés. Je les ai recueillis soit de leurs lettres, soit des récits qu'ils m'ont faits à moi-même. Il n'est pas douteux que le Père Rodriguez, entre autres, ne lui ait communiqué pour sa relation les divers faits dont il avait une parfaite connaissance. Or le Père Rodriguez, l'interprète de Taïcosama, était un des mieux instruits des principales circonstances du tragique événement. Il était au pied des croix, dans l'enceinte réservée; il vit et entendit les saints martyrs jusqu'au moment où ils furent transpercés. Il était allé au-devant d'eux quand ils furent débarqués à Nangasaqui ; il en confessa une partie et les exhorta tous, à la halte qu'on leur fit faire à l'ermitage de Saint-Lazare. Précédemment il les avait attendus à Carazu. Là il s'était entretenu avec eux, et le chef de la glorieuse troupe, le bienheureux Pierre-Baptiste, lui avait raconté lui-même ce qui leur était arrivé durant le trajet. Le Père Froès a donc eu, pour sa relation, les informations les plus sûres, outre qu'il était lui-même témoin oculaire d'une partie des événements.

Quant à la sincérité du Père Froès, il suffit d'en appeler à l'ensemble de sa vie, qui fut un perpétuel exemple des plus admirables vertus. Il était du dio-

cèse d'Évora en Portugal. Entré dans la compagnie en 1548, et de là au Japon en 1563, il tomba dangereusement malade, peu après son arrivée. En 1564 il se rendit à Méaco, puis à Ozaca, et il eut beaucoup à souffrir durant ce voyage. Dans la ville d'Ozaca sa vie fut en grand danger, par suite de la fureur d'un bonze qui cherchait à le faire assassiner. Il dut changer trois fois de domicile et rester jour et nuit dans une cachette. Il parvint à sortir furtivement d'Ozaca et revint à Méaco, au mois de janvier 1565. Mais il en fut bientôt expulsé et se rendit à Sacaïa, où il séjourna quatre ans, pendant lesquels il eut la consolation de convertir un grand nombre de nobles et de bonzes. De retour à Méaco en 1569, il fut encore obligé de se tenir caché pour échapper aux ennemis du nom chrétien qui cherchaient à le faire périr. A la fin, il obtint de l'empereur Nobunanga un diplôme qui l'autorisait à séjourner dans la capitale. Néanmoins les tentatives d'un méchant bonze mirent encore une fois sa vie en danger. On attribue au don des miracles les guérisons nombreuses qu'il opérait en donnant aux malades certaines potions. Il mourut à Nangasaqui, après une maladie longue et pénible, au mois de juillet 1597, regardé par les religieux de sa compagnie comme un modèle et un saint. Son histoire des martyrs de Nangasaqui

de Jésus, il fut envoyé aux Indes, jeune encore, en respire ce parfum d'esprit de foi, de calme et de belle simplicité, qui dénote le travail d'un homme droit et sérieux. Le lecteur comprendra sans peine que nous ayons pris en grande considération ce précieux document.

2. Il en est un autre plus récent, qui devait aussi fixer notre attention. C'est le rapport fait au pape Urbain VIII par le tribunal de la Rote. Nous avons raconté précédemment comment ce tribunal fut délégué par Paul V, neuf ans après le glorieux martyre de nos vingt-six bienheureux, pour commencer les procédures de leur béatification. Les commissaires de la Rote n'achevèrent leur travail et ne donnèrent leurs conclusions que sous le pontificat d'Urbain VIII. Leur rapport a été inséré en entier dans l'ouvrage de Benoît XIV, *De beatificatione et canonizatione*, à la fin du livre III, sous le titre d'*Appendix secunda*. Il était juste qu'il nous servît aussi de guide.

3. Une autre source, dont il est inutile de faire ressortir l'importance, ce sont les écrits des Bollandistes. Leur histoire des vingt-six martyrs japonais se trouve sous la date du 5 février. Lorsque les Bollandistes ont traité un sujet, il est rare que le travail ne soit pas à peu près complet. S'il nous était

permis de désirer quelque changement dans celui-ci, ce serait pour en retrancher quelques réflexions relatives aux regrettables démêlés survenus entre les religieux de la compagnie de Jésus et ceux de Saint-François, lorsque ces derniers allèrent évangéliser le Japon. Les Bollandistes insinuent que le Père Pierre Baptiste et ses compagnons agirent contrairement aux décrets du Saint-Siége, et que leur conduite fut imprudente. Quoiqu'ils reconnaissent en même temps leur parfaite bonne foi et la pureté de leurs intentions, il est regrettable qu'ils aient formulé ce double reproche. Il ne nous paraît pas suffisamment fondé, comme nous le disons plus loin dans une note.

4. Enfin, nous nous sommes aidé, quoique avec réserve, de l'*Histoire du Japon*, par le père de Charlevoix.

Si les documents de la sacrée congrégation des Rites viennent à être rendus publics, on aura une nouvelle source des plus précieuses.

Le lecteur peut apprécier maintenant la valeur de notre rapide travail, au point de vue essentiel, celui de la vérité historique. Nous ne prétendons pas à une plus grande autorité que celle des sources indiquées. Elle nous a semblé suffisante pour donner au public un ouvrage qui pût contribuer à l'édification des fidèles.

Quant à la nomenclature des personnages et des lieux, on ne devra pas s'étonner si on la trouve différente dans d'autres écrits déjà publiés, ou qui pourraient être publiés après celui-ci sur le même sujet. Nous avons suivi généralement celle de Froès et des Bollandistes. Mais il est certain que, selon la diversité des langues de l'Europe dans lesquelles on écrivait, ces noms ont été reproduits avec de notables différences. C'est ainsi, par exemple, que le gouverneur de Méaco, qui joue un si grand rôle dans cette histoire, est appelé *Gibonoschio* ou *Gibonoskio* par les uns, *Xibinoio* par les autres. Il en est de même de l'officier supérieur *Fazamburo*, qui présidait à l'exécution des saints martyrs : d'autres le nomment *Fazaburandono*. On trouvera aussi plusieurs noms pour désigner le premier ministre *Genifoin*, etc. Il eût été fastidieux de couper le récit par l'annotation de toutes ces variantes. Il suffisait que l'observation en fût faite ici une fois pour toutes.

NOTE GÉOGRAPHIQUE SUR LE JAPON

Un géographe moderne (Bescherelle) nous donne les renseignements suivants sur le Japon :

« Il comprend cinq grandes îles : Kiou-Siou. Sikokf, Niphon, Yesso, Tarakaï, et un grand nom-

bre de petites, situées entre les 30° et 50° de latitude nord, et les 130° et 153° de longitude est... On évalue la superficie du Japon à 700,000 kilomètres carrés, et sa population de trente à quarante millions. » En comparant avec la France, dont la superficie est de 530,402 kilomètres carrés (y compris la Corse), on voit que le Japon la surpasse en superficie de 179,698 kilomètres carrés. La population de la France, au recensement de 1851, était de 35,783,170 âmes. Selon l'évaluation approximative du géographe cité, celle du Japon serait probablement équivalente, et peut-être supérieure; selon quelques auteurs, déjà un peu anciens, le Japon serait d'une étendue à peu près égale à celle de l'Italie. Si les données sur lesquelles s'est appuyé M. Bescherelle sont plus sûres, il faudrait conclure que l'étendue de l'Italie est moindre de plus de la moitié, puisqu'elle ne renferme (les îles non comprises) que 235,000 kilomètres carrés.

Relativement au gouvernement de l'empire japonais, M. Bescherelle a reproduit la perpétuelle méprise des écrits modernes, qui considèrent le *Daïri* comme l'empereur *ecclésiastique*, et le *Cubo* ou *Xogun* comme l'empereur militaire. Le Daïri n'est pas un empereur *ecclésiastique*. C'était autrefois le seul et véritable empereur. Depuis que le souverain

pouvoir a passé aux mains d'un autre appelé anciennement *Cubo*, et plus tard *Xogun* ou *Siogun*, le rôle du Daïri se borne à prononcer en dernier ressort sur les titres de noblesse, les droits de succession aux dignités, et même à la dignité impériale, lorsqu'il y a litige. Il paraît même que son approbation doit intervenir pour donner entière valeur aux traités internationaux. Il a une espèce de cour à Méaco (ou Myako selon l'orthographe moderne), et y jouit de grands revenus. Depuis longtemps ce n'est plus Méaco, mais Yedo qui est la capitale.

« Le Sjogun (le véritable empereur) exerce, dit M. Bescherelle, une autorité absolue sur les biens et la vie des Japonais. Il a institué un vaste système d'espionnage dans tout l'empire, et aucune puissance au monde n'a une police aussi merveilleusement organisée (1). Il tient sa cour à Iedo. Le gouvernement direct des cinq grandes villes Iedo, Miako, Osako, Sakai et Nangasaki lui appartient. L'empire est divisé en dix régions, ou *Do*, subdivisées en soixante-huit provinces ou *Kouk*, divisés eux-mêmes en six cent quatre districts ou *Koris*. Les provinces sont gouvernées par des princes nommés *Daïmio*. Les *Daïmio*, nommés par le *Sjogun* (l'empereur) sont

(1) Que Dieu nous préserve de ce perfectionnement, que M. Bescherelle nomme une merveille !

responsables et donnent des otages, comme garants de leur bonne administration. » (Bescherelle, *Dictionnaire géographique*, art. *Japon*.)

LES DEUX TEXTES LATINS DE LA SENTENCE PRONONCÉE PAR TAÏCOSAMA CONTRE LES MARTYRS CRUCIFIÉS A NANGASAQUI

Texte donné par le Père Froès. — Quoniam hi homines ex Philippinis venere quasi legati, et tamen remanserunt Meaci, ut legem christianam divulgarent, quod ego superioribus annis illis severe prohibueram; mando ut omnes una cum Japonis, qui christianæ legi nomina dederunt, e medio tollantur. Itaque hi viginti quatuor crucifigentur Nangasachi. Et quoniam rursum dictam legem in futurum tempus prohibeo, omnes hoc norint. Et mando ut fiat executio. Si quis autem edicto meo non paruerit, cum universa familia sua mulctabitur. Anno primo Cheicii, ad decimum undecimæ lunæ.

Texte donné par le tribunal de la Rote, dans son rapport à Urbain VIII. — Postquam imperator annis præteritis prohibuit legem quam Patres docent, nonnulli Patres, qui vocantur legati Luzoni, et habitant in curia, prædicant dictam legem. Ideo ipsi, una cum Japonensibus ad eorum legem conversis condemnantur; qui simul sunt viginti quatuor.

Crucibus affigetis Nangasaqui. Et quia in futurum Sua Majestas iterum et cum majori rigore prohibet hanc legem, hoc scitote; et jubete quod cum rigore servetur istud mandatum. Et si forsan aliquis dicto mandato contraveniet, ipse contraveniens cum tota illius generatione mortis pœna puniatur. Datum die vigesima lunæ undecimæ, primi anni ætatis vocatæ Eviocho.

NOTE

SUR DEUX REPROCHES NON FONDÉS, ADRESSÉS PAR QUELQUES AUTEURS AU BIENHEUREUX PIERRE-BAPTISTE ET AUX AUTRES RELIGIEUX DE SAINT-FRANÇOIS QUI ALLÈRENT ÉVANGÉLISER LE JAPON.

I. On leur a reproché, en premier lieu, d'avoir transgressé le bref de Grégoire XIII. Il est vrai que ce bref, daté du 28 janvier 1585, confiait exclusivement aux Jésuites le soin d'évangéliser le Japon, et défendait, sous peine d'excommunication, aux religieux des autres ordres, ainsi qu'aux membres du clergé séculier, d'aller prêcher la foi ou exercer le saint ministère dans ces contrées. Mais, postérieurement à la défense de Grégoire XIII, avait paru la bulle *Dum uberes* de Sixte V, du 25 novembre 1586 (publiée dans les *Annales minorum continuati*, tome XXII, page 363, édition de Naples 1847).

Par cette bulle, Sixte V érige dans les îles Philip-

pines une province des Franciscains de *l'observance* sous le nom de *province de Saint-Grégoire*, et confère au supérieur diverses facultés, ainsi exprimées au paragraphe troisième :

« Par l'autorité et la teneur des présentes lettres, nous donnons à chacun des religieux qui se succéderont dans la charge de ministre provincial de ladite province de Saint-Grégoire, la faculté de fonder et d'établir, en l'honneur et pour la gloire de Dieu, de nouvelles maisons et de nouveaux couvents pour y recevoir, y réunir et y faire habiter les frères dudit ordre, *tant dans les îles Philippines que dans les autres terres et lieux quelconques des Indes susdites et des royaumes dits de la Chine*, où il y aura espérance de travailler utilement à la conversion des infidèles, sans avoir besoin pour cela d'aucune autre autorisation du Saint-Siége, ni de celle des Ordinaires des lieux, ou de quelque autre personne que ce soit. »

Pour entendre les mots, *Indes susdites*, il faut se reporter à la première phrase de la bulle, où le Pape mentionne la custodie qu'il va ériger en province, sous le nom de *Custodie de Saint-Grégoire dans les îles Philippines des Indes occidentales*. (In insulis Philippinis *Indiarum occidentalium*.)

Les Franciscains des Philippines étaient donc autorisés à établir des couvents et à travailler à la con-

version des infidèles, dans toutes les terres et lieux *des Indes occidentales* (1).

Si le Japon était alors censé faire partie des Indes occidentales, il est clair que la bulle de Sixte V avait dérogé à celle de Grégoire XIII ; et par conséquent les Franciscains n'ont pas pu violer cette dernière, qui avait cessé de les atteindre.

Ce fut en effet le sentiment général, que la dénomination d'Indes occidentales comprenait aussi le Japon. Le narré des Bollandistes eux-mêmes constate suffisamment ce fait. On y lit (page 732, n. 69) :

« Barezzo, dans la quatrième partie des *Chroni-*

(1) Voici le texte latin des deux passages indiqués :

« Dum ad uberes fructus, quos religiosæ personæ, præsertim vero fratres Minores de observantia Discalceati nuncupati, custodiæ S. Gregorii in insulis Philippinis *Indiarum occidentalium...* colligunt, convertimus oculos nostræ mentis, dignum, quin potius debitum reputamus, ut ad eorum commodum et propagationem Apostolici favoris gratiam benigne impartiamur... »

« § 3. Decernentes custodiam prædictam, in provinciam sic erectam, pro tali habere, et ut præfertur, regi et gubernari deinceps debere; nec non pro tempore existenti dictæ provinciæ Sancti Gregorii ministro provinciali, ut tam in ipsis insulis Philippinis, quam in aliis *quibusvis terris et locis Indiarum prædictarum*, ac regnorum de China nuncupatorum, et in quibus conversio gentilium ad fidem catholicam commode curari et tractari poterit, novas domus et conventus pro fratribus dicti ordinis recipiendis, ad Dei laudem et gloriam, nostra aut Romani Pontificis, vel Ordinarii locorum, aut cujusvis alterius licentia minime requisita, fundare et instituere, eosque ad habitandum recipere et fratres in illis introducere libere et licite valeat, facultatem, auctoritate et tenore similibus, impartimur. »

ques de l'ordre des Mineurs, livre X, chapitre LIX, rapporte que le père Pierre-Baptiste hésita d'abord, dans la crainte de transgresser la constitution pontificale en acceptant cette ambassade, et qu'il consulta des hommes savants de différents ordres religieux et du clergé séculier. Ils furent d'avis que l'acceptation d'une telle ambassade ne tombait pas sous la prohibition de la bulle de Grégoire XIII; leur raison était que le bref de Sixte V, en permettant aux Franciscains de prêcher l'Évangile dans toutes les provinces des *Indes occidentales*, avait clairement dérogé au décret de son prédécesseur, attendu que le Japon, *ainsi qu'on en convenait*, faisait partie des Indes *occidentales.* »

D'après un autre historien mentionné par les Bollandistes (*ibidem,* n° 70), le raisonnement des docteurs consultés à Manille fut celui-ci : « Puisque les Philippines appartiennent aux Indes *occidentales*, le Japon aussi en fait partie. »

Les Bollandistes traitent de *frivole* le sentiment de ces docteurs : *Illud certe quidem, de Japonia ad occiduas Indias referenda, utcumque frivolum erat.*

Mais ils ne nient pas que tel n'ait été l'avis des hommes savants du clergé séculier et régulier consultés par le bienheureux Père Pierre-Baptiste. Ce sentiment, loin d'être frivole, paraît être le vrai.

A raison de la situation longitudinale des deux pays et de leur position respective par rapport aux Indes occidentales proprement dites, c'est-à-dire à l'Amérique, l'usage qui fit comprendre les Philippines sous cette dénomination d'Indes occidentales, devait y faire comprendre aussi le Japon. Il s'agit d'ailleurs ici uniquement de constater si, à l'époque du bref de Sixte V, le Japon, selon l'usage reçu et l'estimation commune, était censé faire partie de ce qu'on nommait *Indes occidentales*. Or quels meilleurs témoins que les hommes savants et vertueux, consultés à Manille par les Franciscains? Ils conclurent que la bulle de Sixte V avait dérogé à celle de Grégoire XIII, en s'appuyant sur ce fait, que le Japon faisait partie des Indes occidentales. Et ce fait, selon le rapport de Barezzo, ils le supposaient admis sans contestation.

Ainsi le bref de Grégoire XIII n'atteignait pas les religieux de Saint-François, parce qu'il y avait été dérogé par Sixte V.

Une autre cause pouvait faire considérer ce bref comme n'obligeant plus. Les Pères jésuites, bannis par l'édit de l'empereur Taïcosama, ne s'étaient maintenus au Japon qu'à la condition de se cacher et de ne plus exercer en public leur apostolat. En même temps un ambassadeur japonais faisait instance au-

près du gouverneur des Philippines pour que les Pères franciscains allassent évangéliser les chrétientés de ce pays, et assurait que l'empereur Taïcosama les recevrait volontiers et leur accorderait la faculté de prêcher l'Évangile à ses sujets. Dans cette situation on devait conclure que le bref de Grégoire XIII n'avait plus d'objet et cessait d'obliger. Assurément ce pape n'avait pas entendu réserver exclusivement aux Jésuites le soin d'évangéliser le Japon, même dans le cas où ces religieux ne pourraient plus habiter ce pays, si ce n'est en se cachant, et sans la possibilité d'y promouvoir convenablement l'œuvre de la conversion des infidèles. C'était la position des Jésuites depuis le décret de bannissement porté contre eux; elle durait depuis cinq ans, et rien n'en faisait entrevoir le terme. Il semble donc que les Franciscains des Philippines, auxquels l'accès du Japon était ouvert, se trouvaient en droit d'appliquer la maxime connue : *La fin de la loi cessant, la loi cesse.*

C'est seulement en achevant de composer mon livre que ces réflexions m'ont frappé. J'ai cru devoir les consigner dans cette note, pour que le lecteur entende et rectifie même, s'il le faut, dans ce sens, les passages de cette histoire qui sembleraient s'en écarter.

Le second reproche est celui d'imprudence. Rien ne prouve une conduite imprudente, ni avant le départ de Manille, ni après l'arrivée au Japon. Que s'était-il passé avant le départ? Taïcosama, qui méditait la conquête de la Chine, voulait en même temps s'emparer des îles Philippines, ou du moins se les rendre tributaires : dans cet espoir, il avait envoyé à Manille le Japonais Faranda Kiemon, avec deux lettres pour le gouverneur des Philippines. Le gouverneur eut des doutes sur la réalité de la mission de Faranda, et sur l'authenticité des lettres dont il était porteur. Pour tout éclaircir, il envoya comme ambassadeur au Japon le Père dominicain Jean Cobos. Mais celui-ci revint sans aucune réponse de l'empereur. Ce fut une raison de plus, dans l'esprit du gouverneur, pour chercher à découvrir au juste les dispositions de Taïcosama, dont la grande puissance donnait des inquiétudes à Manille. Il résolut d'envoyer au Japon une seconde ambassade. Faranda, qui en fut informé, et qui se trouvait encore à Manille, adressa la lettre suivante au gouverneur :

« Faranda Kiemon, ambassadeur des îles et des royaumes du Japon : atteste qu'il y a dans lesdits royaumes beaucoup de chrétiens, et que la religion chrétienne a commencé à s'y établir. Mais faute de ministres et de prêtres qui l'enseignent, elle n'y a

pas pris de développements. Je sais que mon roi et maître, Cabucondono Taïcosama, verra avec plaisir des Pères venir dans ses États, pourvu qu'ils soient de l'ordre de Saint-François. Il sera frappé d'admiration en voyant des hommes d'une vie si austère, et les accueillera volontiers. Les Japonais seront favorablement impressionnés à la vue d'un si grand mépris des choses de ce monde. Je prie donc Votre Excellence d'envoyer avec moi au Japon quelques-uns de ces Frères déchaussés, et je promets, au nom de mon empereur, qu'ils seront bien accueillis, et qu'on ne leur fera aucun mal. Si la tentative venait à ne pas réussir, je promets qu'après leur ambassade ils retourneront sains et saufs auprès de Votre Excellence. » (Voir le texte espagnol et la traduction latine dans les *Annales Minorum continuati*, tome XXIII, page 100.)

Déjà dès l'année 1590, on avait reçu à Manille des lettres par lesquelles plusieurs chrétiens japonais demandaient aussi des Pères franciscains.

Le gouverneur des Philippines réunit un conseil, où l'on délibéra mûrement sur le projet d'envoyer comme ambassadeurs les religieux de Saint-François, et l'on conclut à l'unanimité pour la réalisation de ce projet.

« Les religieux de la compagnie de Jésus, dit le

continuateur des *Annales de Wadding*, y firent seuls opposition. Ils objectaient la constitution de Grégoire XIII, qui conférait exclusivement à leur ordre la faculté d'aller au Japon pour y prêcher l'Évangile. Il se tint à ce sujet, à Manille, une assemblée, composée des grands et de plusieurs membres du clergé régulier et séculier. On y lut le bref de Sixte V *Dum ad uberes*, du 15 novembre 1586,..., et l'on conclut d'un commun accord, que l'ambassade projetée n'était nullement en opposition avec la pensée de Grégoire XIII. » (*Annales Minorum continuati*, t. XXIII, page 101.) L'auteur cité relate aussi la lettre de créance donnée par le gouverneur au bienheureux Pierre-Baptiste.

De ces documents il résulte que toute cette affaire, tant de la part des Pères franciscains, que de celle du gouverneur, fut conduite à Manille avec droiture et prudence. Faranda Kiemon, qui ne méritait pas de confiance, fut constamment tenu pour suspect, comme le prouve la lettre même du gouverneur à Taïcosama.

Arrivés au Japon, le bienheureux Pierre-Baptiste et ses compagnons crurent devoir exercer publiquement leur apostolat. On leur reproche cette conduite comme imprudente, et on leur attribue d'avoir amené la persécution de sang. Il s'agit

d'hommes de la plus haute sainteté et doués du don des miracles. Pour admettre que de tels hommes se sont livrés témérairement à une impétuosité intempestive de zèle, il faudrait que cela fût prouvé péremptoirement. Je ne trouve pas de preuves péremptoires. J'aime mieux supposer qu'ils ont suivi l'impulsion de l'esprit de Dieu. Les fruits de leur zèle et surtout de leur martyre furent immenses. Il est facile de se tromper en appliquant à la conduite des saints les pauvres règles de notre prudence humaine.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Corbeil. — Typ. et stér. galv. de Crété.

[redacted]